RÉJEAN OLIVIER, Bibliothécaire
3737

36 —
(rare)

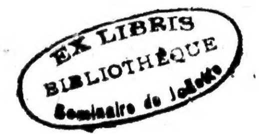
LA VILLE DES AUMONES,

TABLEAU DES ŒUVRES DE CHARITÉ, DE LA VILLE DE LYON,

PAR L'ABBE N. BEZ,

CHANOINE D'HONNEUR DE SAINT-DIEZ.

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.
Ps. XL. v. I.



MONTREAL:

BUREAU DES MELANGES RELIGIEUX,

Rue St. Denis, près l'Evêché.

—

1844.

Table des Matieres.

Lyc
de la S
visiter
breux
les pa
confec
travail
dont l'
ple ro
La
religie
mer pa
la Ron
huit si
fes qui
zèle a
tingué
comme
de l'Eg
généra
On
implan
sang d
frai o
sacré,
compa
charité
Ava
de mo
daient
toyens
source
des sec
leurs m
d'un se
pas... e
toujour
encore
d'égoïs

Lyon, la vieille cité de Plancus, bâtie sur les bords fortunés du Rhône et de la Saône, ne présente pas seulement aux yeux du voyageur qui vient la visiter, un aspect imposant, une perspective admirable, des édifices nombreux et dignes d'attention, un commerce immense qui s'étend dans toutes les parties de l'univers, une industrie active, incessante, qui emploie à la confection de ses riches et légers tissus, des milliers de bras accoutumés au travail ; ce n'est-là que l'aspect physique, matériel, de cette antique cité, dont l'origine va se lier avec les victoires et les triomphes de ce vieux peuple romain qui envahissait le monde.

La véritable splendeur, la solide gloire de Lyon, c'est son aspect moral et religieux, c'est son invincible attachement au catholicisme, qui l'a fait nommer par un des plus grands Papes qui aient honoré la chaire de saint Pierre, la Rome de France ; c'est son antique Foi qu'elle reçut, il y a bientôt dix-huit siècles, du vénérable Pothin, le premier de cette longue suite de Pontifes qui ont illustré son église par leur éminente sainteté, leur talent, leur zèle apostolique ; c'est son ardente charité qui dans tous les temps a distingué l'esprit Lyonnais, et l'a fait justement appeler la ville des aumônes, comme ses combats sanglants soutenus pour la Foi dans les premiers siècles de l'Eglise, l'ont fail appeler la ville des martyrs. Noble héritage que les générations qui meurent lèguent aux générations qui leur survivent.

On dirait que la charité, cette bienfaisante et divine vertu est un arbre implanté sur le sol Lyonnais dès l'origine du Christianisme, arrosé par le sang de ses martyrs, et dont les rameaux toujours verts couvrent de leurs frais ombrages tous les genres de misères et d'infortunes. Aussi un orateur sacré, témoin des prodiges enfantés par cet esprit de bienfaisance et de compassion pour les malheureux, appelait-il Lyon : la terre classique de la charité chrétienne.

Avant nos troubles révolutionnaires, la ville de Lyon renfermait une foule de monastères et de couvents habités par de pieux personnages qui répandaient dans le sein des pauvres les trésors que la générosité de leurs concitoyens avait confiés à leur prudence et à leur sage discrétion. C'était à ces sources fécondes que la veuve et l'orphelin allaient avec assurance puiser des secours abondants au moment de la détresse, et des consolations dans leurs misères. Le vent de l'impiété vint détruire ces pieux asiles, et dissipa d'un seul coup une partie du patrimoine des pauvres. Mais la Foi ne périt pas... et à peine la tempête fut-elle apaisée, que cette Foi toujours ardente, toujours active enfanta de nouveaux prodiges de charité, qui chaque jour encore semblent s'accroître et prendre un nouvel essor, malgré les exemples d'égoïsme si fréquents de nos jours.

La charité Lyonnaise n'est pas un sentiment éphémère d'une compassion toute humaine, qui s'appitoye un moment au spectacle d'une infirmité réelle ou prétendue, qui donne un secours passager, et puis qui oublie et détourne la tête. C'est quelque chose de mieux, de plus grand, de plus solide, et par conséquent de plus durable. Elle pèse, elle réfléchit : elle cherche dans la fécondité de ses ressources les moyens les plus capables de secourir vraiment et longuement l'infortune qu'elle a sous ses yeux, et surtout dans la distribution de ses aumônes, elle ne voit pas seulement le soulagement des corps, de cette vile matière que nous traînons après nous, elle voit encore les âmes, subtance immortelle, plus pauvres souvent que les corps, et qui réclament bien d'autres soins. Elle appelle à son aide tous les rangs, toutes les conditions, tous les sexes, tous les âges, elle frappe à toutes les portes, elle intéresse tous les cœurs sensibles, elle fait abnégation de toutes les opinions politiques, de tous les systèmes, de tous les partis, elle dit à tous : Voilà un malheureux, aidez-moi à le secourir ; qui que vous soyez, il porte sur son front l'empreinte de la divinité, le cachet de son origine, il est votre frère, il faut lui rendre le fardeau de la vie moins pesant, et lui donner au moins l'espérance d'un meilleur avenir. Alors, dociles à cette voix connue et pour ainsi dire patriotique, les cœurs s'émeuvent, des sociétés se forment pour rendre le poids plus léger, des établissemens charitables sont créés, ils prospèrent ; et souvent, au milieu de la grande cité, on ignore le nom de celui qui, le premier, a conçu l'heureuse pensée d'élever un nouveau monument au soulagement du malheureux ; et le marbre et l'airain ne transmettent point à la postérité le souvenir des bienfaisants fondateurs. Touchante modestie qui donne plus de prix au bienfait, et qui assure à celui qui en est l'auteur une place plus belle dans la cité de Dieu. Ainsi le plus souvent le bienfait est public et le bienfaiteur est caché.

Lyon offre des secours généreux à toutes les misères et à tous les âges de la vie. En naissant dans la pauvreté, le petit enfant trouve des mères adoptives qui soignent son jeune âge, qui couvrent ses membres délicats, qui lui assurent le lait maternel avec une tendresse sans égale. S'il est le fruit de la honte et du crime, innocent de la faute de sa mère, il trouve des parens adoptifs dans les sages administrateurs de nos hôpitaux. A mesure qu'il grandit, si d'incurables infirmités l'empêchent de subvenir, par le travail de ses bras, à sa triste existence, un asile lui sera ouvert, d'autres travailleront pour lui, il employera au moins les douces facultés de son cœur à bénir les mains qui le nourrissent. Est-il orphelin ? il ne le sera qu'un moment, il trouvera une nombreuse famille d'êtres aussi malheureux que lui, qu'il appellera ses frères, il ne sera pas étranger pour cela à la société, on le disposera par le travail et par un esprit religieux à rendre un jour des services à la patrie. Est-il vicieux ? le monde le repousse, mais la religion lui ouvrira son sein, lui adressera de douces paroles, le courbera doucement et patiemment sous le joug de la vertu. Arrive-t-il à cet âge où il veut prendre place dans la société ? des hommes charitables applaniront les obstacles et les difficultés qui s'opposent à son alliance. Est-il malade ? on viendra le soigner, le soulager, le consoler, l'encourager. Manque-t-il de pain ? un ange de la terre, sous la forme d'une femme, viendra lui apporter le pain de tous les jours. Ses membres sont-ils glacés par le froid d'une saison rigou-

reuse ? il sera réchauffé par le feu de la charité. Et lorsque courbé par le poids des travaux excessifs et des années, il ne pourra plus subvenir à son existence malheureuse,la charité le recueillera dans son palais élevé par les aumônes de ses concitoyens, et il y attendra doucement,sous l'œil de la Religion, le moment de la mort en s'occupant de son éternité.

La charité est tellement gravée dans le caractère du Lyonnais, qu'elle est l'objet presque continuel de ses conversations,de ses études et de ses plaisirs. On ne peut entrer dans une maison, fréquenter une société, que l'aumône ne soit là comme dans sa famille pour intéresser les amis, les connaissances au soulagement des indigents. Le négociant n'oublie jamais dans l'inventaire annuel de son commerce, la part du pauvre ; la jeune épouse compte au nombre de ses dépenses obligées ses œuvres de charité ; le propriétaire, dans son budjet, comprendra toujours l'article important, nécessaire des aumônes. On dirait que la dévise de la plupart des familles Lyonnaises est le mot si vrai, si empreint du caractère religieux : L'Aumône porte bonheur.

Ce qu'il y a encore de remarquable dans la charité Lyonnaise,c'est qu'outre les sociétés nombreuses soutenues par les bienfaits annuels des personnes charitables, presque chaque famille a son pauvre de prédilection, et quelquefois une famille entière indigente : c'est le génie bienfaisant de la famille, il passe, pour ainsi dire, en héritage, des pères aux enfans ; pieuse succession, qui n'est jamais repoussée, et dont on ne se dessaisit qu'avec chagrin. Il y a quelques années qu'une femme des plus charitables de notre ville mourut ; au moment où ses tristes enfants accompagnés de leurs nombreux amis, allaient lui rendre les derniers devoirs, un riche négociant qui était venu asssister au convoi de cette respectable dame, s'approcha de son fils et lui dit : Monsieur, personne plus que moi ne prend part à la perte douloureuse que vous venez de faire : vous êtes l'héritier naturel de votre vénérable mère, je vous demande une part à sa succession ; avant de vous indiquer l'objet de mes désirs les plus ardents, promettez-moi de ne pas me le refuser. Le triste fils, qui connaissait les rapports qui avaient existé entre sa bienfaisante mère et l'honnête négociant, persuadé que celui-ci ne voulait qu'un léger souvenir qui lui rappelât la mémoire de celle qu'il pleurait, lui promet d'accéder à ses désirs ; alors, Monsieur, lui dit le négociant : J'ai votre parole, vous me donnerez la liste des pauvres de votre mère, ils seront les miens et je m'acquitterai envers eux des obligations que j'ai à celle que nous pleurons ensemble. Hélas ! Monsieur, lui répondit le fils en pleurs, j'acquiterai ma promesse, mais vous me ravissez la plus belle portion de l'héritage de ma mère, elle est morte sans fortune et je me trouvais fort heureux de continuer ses bienfaits.

Pénétré de ces sentiments si beaux et si chrétiens, je désire faire connaître les charitables institutions de la ville de Lyon. Ce sera un monument élevé, au nom des pauvres de la cité industrielle, à leurs généreux bienfaiteurs. Mais nous n'oserons pas citer les noms propres, nous craindrions d'oublier quelques personnes charitables qui pourraient nous échapper au milieu de cette multitude qui se presserait sous notre plume. D'ailleurs, laissons à Dieu le soin de les connaître, au pauvre celui de les manifester s'il peut, car souvent la main qui soulage est enveloppée d'un nuage mystérieux qui la cache aux yeux de celui qui reçoit le bienfait.

Nous ne parlerons pas de nos auspices qui, depuis des siècles, attirent l'admiration des étrangers, et qui honoreraient les plus riches capitales de l'Europe. L'Hôtel-Dieu, l'hôpital de la Charité sont des monuments de la piété de nos ancêtres ; leur sage administration s'attire chaque jour les témoignages de la reconnaissance des pauvres et de leurs concitoyens. L'hôpital de l'Antiquaille, consacré aux plus affreuses maladies qui affligent l'espèce humaine, est dû aussi en grande partie à la bienfaisance des Lyonnais ; sa fondation toute moderne, sa prospérité toujours croissante, l'ordre parfait qui y préside, en font un établissement sublime et digne des éloges de tous ceux qui s'empressent de le visiter.

Nous ne vous voulons parler ici que des établissements particuliers, qui sont le produit de la charité spéciale de quelques associations fondées pour cet objet ; associations qui n'ont pas seulement pour but principal le soulagement des maladies physiques des corps, mais encore la guérison des plaies spirituelles de l'âme, des maladies du cœur, souvent plus poignantes et toujours plus dangereuses et plus funestes. Puissions-nous, par ce tableau simple et sans couleur, édifier les uns, encourager les autres, et donner à tous un désir efficace de soutenir, par leur généreuse coopération, des œuvres si importantes et si capables d'entretenir dans l'esprit de la classe indigente cette douce reconnaissance que doit produire le bienfait, et qui se manifeste par l'esprit d'ordre, de calme, de tranquillité et surtout de religion.

LA VILLE
DES AUMÔNES,

TABLEAU
DES ŒUVRES DE CHARITÉ
DE LA
VILLE DE LYON.

I.

LA PROPAGATION DE LA FOI.

Une des gloires de la charité Lyonnaise, c'est l'admirable association pour la Propagation de la Foi ; c'est la sublime pensée de subvenir aux pressants besoins des Apôtres qui se dévouent à la prédication de l'Evangile dans les contrées idolâtres, par une légère aumône prélevée régulièrement dans tous les pays du monde catholique. Pensée magnifique, qui a été aussitôt comprise qu'énoncée, qui s'est répandue à travers la France catholique, qui a traversé nos frontières avec la rapidité de l'éclair, qui a été chercher de généreux concours presque dans toutes les contrées du monde, et jusque dans cette Angleterre, autrefois si florissante par la Foi catholique, et où de nos jours l'hérésie expirante semble se débattre contre les derniers assauts d'une terrible agonie. L'Algérie elle-même compte déjà de nombreux souscripteurs à cette œuvre civilisatrice, et l'Arabe du désert vaincu par la valeur de nos soldats, semble vouloir aider la croix de J.-C. à triompher de la barbarie et à vaincre l'islamisme : plusieurs d'entre eux, au rapport du courageux évêque d'Alger, ont voulu souscrire à l'œuvre de Propagation de la Foi.

Lyon, la plus ancienne ville catholique des Gaules, devait être la première à lever l'étendard de cette Œuvre qui est devenue bientôt si féconde en heureux résultats. C'est à l'Orient que Lyon idolâtre dut ses premiers Apôtres, c'est à l'Orient où le flambeau de la Foi s'est éteint, depuis des siècles, que Lyon devait ses premiers secours ; dette sacrée que la ville des martyrs et des aumônes paie chaque jour maintenant du fruit de sa charité, des sueurs de ses enfants, et peut-être de leur sang. Il n'est pas de ville en France qui, depuis trente ans, ait fourni autant d'Apôtres aux Missions étrangères. Pour ne citer que les Evêques Lyonnais, nous avons en Cochinchine, Mgr. Taberd ; en Amérique, Mgr. Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans ; Mgr. Portier, évêque de Mobile ; Mgr. Loras, évêque de Dubucque : dans l'Océanie, Mgr. Pompalier, évêque de Polynésie. Les Missionnaires sont en-

core plus nombreux, plusieurs sont morts victimes de leur zèle ; le plus grand nombre vit encore et travaille avec un zèle infatigable à la vigne du Seigneur. Ils trouveront, il faut l'espérer, des héritiers de leur dévoûment, de leur courage dans les pépinières évangéliques de la patrie où ils se sont formés eux-mêmes aux vertus de leur sublime vocation.

C'est en 1822 que commença à s'établir régulièrement l'œuvre de la Propagation de la Foi dans notre ville ; déjà deux pieuses personnes s'étaient occupées de recueillir quelques aumônes en faveur de la mission de la Nouvelle-Orléans qui avait alors pour évêque Mgr. Dubourg, mort depuis archevêque de Besançon. Un pieux chrétien à qui elles s'adressèrent pour demander un secours, leur donna l'idée de généraliser leur charité et de la rendre utile à toutes les Missions étrangères ; cette pensée accueillie avec faveur fut soumise à l'autorité ecclésiastique, à quelques personnnes zélées et bientôt elle fut mise en œuvre. Un conseil d'administration est formé, la prière et l'aumône marcheront de front en faveur de toutes les Missions étrangères ; S. François-Xavier, l'apôtre des Indes et du Japon, est choisi pour protecteur dans le Ciel, et bientôt le jour de sa fête, le 3 décembre, toutes les chaires de Lyon retentissent de la voix des prédicateurs qui annoncent l'association nouvelle et invitent les fidèles de la pieuse population à prendre part à une œuvre si digne de sa foi, de son zèle et de sa piété.

Bientôt les villes voisines, les diocèses environnants sont invités à marcher sur les traces des fidèles Lyonnais, partout on répond à ce noble et religieux appel. Des conseils d'administration sont formés dans les villes épiscopales, la capitale devient le siége du conseil supérieur de l'Association pour la partie du Nord, le Grand-Aumônier intéresse le roi de France, Louis XVIII, en faveur de l'Œuvre, et par une lettre, en date du 18 août, et du consentement exprès du roi, recommande l'Association naissante à tous les évêques et archevêques du royaume. Déjà, à cette époque, une première distribution de vingt mille francs, fruit de l'Œuvre encore à son berceau, avait été faite entre quelques missions des Indes et de l'Amérique. Le Souverain Pontife, le vénérable Pie VII, avait enrichi l'Œuvre des précieux trésors de l'Eglise. Enfin, la France entière semblait se lever comme un seul homme pour courir, la croix à la main, planter l'étendard sacré au milieu des peuples plongés dans les ténèbres épaisses de l'erreur. Dès ce moment, la population chrétienne du beau royaume de France prend un intérêt plus vif et plus direct au sort de tant d'hommes, ses frères, encore privés de la vérité dont elle possède le bienfait ; elle tournera ses regards avec une religieuse sollicitude vers les contrées lointaines de l'univers où, par son assistance, la lumière sera portée. La catholicité présente est appelée en aide de la catholicité future ; l'esprit vivifiant de la charité évangélique rapprochera les hommes malgré les distances, et liera étroitement, par les bienfaits et la reconnaissance, la grande famille chrétienne dispersée sur toute la surface de la terre.

C'est un des caractères les plus remarquables de cette association, disent les Annales de la Propagation de la Foi, qu'elle a su rapprocher dans un même but les classes les plus distantes, et qu'elle semble même s'appuyer principalement sur cette portion nombreuse de la société, que la nécessité de sa position avait exclue, jusqu'à ce jour, de toute participation efficace à des

œuvres de la charité. Ainsi les pauvres eux-mêmes se voient appelés comme les autres à ces Œuvres admirables, et le denier de la veuve y est même plus productif que l'offrande isolée du riche.

Au commencement de 1824, l'Œuvre apostolique se répand dans les états du roi de Sardaigne, et le roi pieux qui les gouverne veut être lui-même à la tête des souscripteurs ; plus tard, elle se répand dans les états d'Autriche, dans la partie allemande catholique, dans les cantons suisses, dans l'Italie ; enfin, au mois de mai 1839, l'archevêque de Naples appelle auprès de lui plusieurs évêques ses voisins, et célèbre avec pompe, dans la cathédrale de St. Janvier, l'inauguration de la société de la Propagation de la Foi, au milieu d'une population immense, composée en partie des personnes les plus illustres de cette capitale du royaume des Deux-Siciles ; il fait l'éloge de la Société naissante dans son diocèse, et rend publiquement hommage au zèle des catholiques Lyonnais qui en avaient les premiers conçu la sublime idée. A peine un mois s'était-il écoulé depuis la solennelle inauguration de la religieuse Société, qu'un conseil-général d'administration est formé, et que plus de trente mille souscripteurs, à la tête desquels figure l'auguste nom du roi, sont inscrits sur les listes de l'œuvre.

On ne peut s'empêcher d'admirer le doigt de Dieu dans les progrès rapides, dans les succès toujours croisants de cette Association vraiment catholique. Les fonds qu'elle produit chaque année, divisés avec sagesse, selon les besoins proportionnels des Missions étrangères, se répandent au loin comme des eaux limpides à travers mille canaux, et vont féconder des champs jadis incultes et stériles, qui produisent déjà des fruits admirables de foi et de vertu. D'innombrables enfants baptisés, des populations entières agenouillées pieusement aux pieds de la croix du Sauveur du monde, des temples nouvellement construits, des pépinières de jeunes Lévites formées au sein même de l'idolâtrie, de nombreux vaisseaux sillonnant nos mers et portant dans toutes les contrées la foi catholique avec la civilisation, de nombreux Missionnaires traversant les mers pour porter la bonne nouvelle à ces nations barbares, J.-C. connu, adoré, aimé là où le tyran du monde avait jusqu'à présent reçu des hommages, le nom français respecté et couvert de bénédictions et de gloire par des peuples reconnaissants : tels sont les admirables résultats de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, de cinq centimes donnés chaque semaine par le riche et par le pauvre, et d'une courte prière adressée chaque jour à Dieu par l'entremise de saint François-Xavier : Saint François-Xavier, priez pour nous ! et un *Pater* et un *Ave*.

II.

LES JEUNES FILLES INCURABLES.

La Religion a des consolations pour toutes les douleurs, des secours pour toutes les souffrances, des remèdes pour toutes les maladies ; celles qu'elle ne peut guérir, elle les soulage, elle parle de résignation et d'espérance à leurs malheureuses victimes, elle les serre contre son cœur, elle les réchauffe dans son sein, elle les traite comme des enfants chéris.

Sur la place d'Ainay, près de cette antique église, où l'on voit encore les colonnes qui soutenaient jadis le temple d'Auguste orner le sanctuaire où repose le Sauveur des hommes, est une modeste maison ombragée de quelques arbres ; c'est là que vivent en paix de pauvres jeunes filles accablées de ces infirmités contre lesquelles la science médicale est impuissante. Triste spectacle qui brise le cœur, qui fait verser des larmes !

La philantropie du siècle n'a trouvé qu'une compassion toute humaine pour le soulagement de ces êtres malheureux ; mais la charité chrétienne leur a fourni un asile, des soins tendres et assidus, du pain qu'ils ne peuvent se procurer à l'aide de leurs bras affaiblis par d'affreuses maladies, des cœurs de mères pour les consoler et leur aider à supporter leur pénible existence. Là, de jeunes aveugles prêtent le secours de leurs bras à d'autres infortunées qui voient pour elles ; là, des épileptiques, des scrophuleuses, que les hôpitaux ordinaires n'admettent pas dans leur sein, vivent en paix sous l'aile protectrice de la Religion qui les encourage par ses sublimes espérances à supporter le poids accablant de la vie. Nées dans la pauvreté et la misère, elles trouvent leur recommandation, pour être admises dans ce charitable asile, dans le seul excès de leur misère. Les préférées sont les plus infortunées ; celles que le monde rebute et repousse de son sein sont les plus chéries et les plus favorisées. Admirable effet de la charité chrétienne !

Soixante-et-dix jeunes filles, renfermées dans cet asile, reçoivent chaque jour le pain de la miséricorde, passent des nuits tranquilles sans s'inquiéter du lendemain, et attendent en paix la fin de leurs souffrances, en apprenant à aimer ce Dieu bon qui inspire les œuvres d'une charité sublime à des ames compatissantes et religieuses. Qui a donc fondé cet asile pour des êtres si malheureux ? Est-ce un prince puissant ? est-ce un riche de la terre qui a consacré le superflu de sa fortune au soulagement de si profondes misères ? Non,cette utile institution est le fruit de la charité Lyonnaise. Quelques cœurs sensibles et chrétiens, mus par le triste spectacle des maladies incurables qui trop souvent affligent la classe ouvrière de notre populeuse cité, se sont dit : Nous viendrons à leur secours, et puisque la science humaine ne peut les guérir, au moins la charité chrétienne leur rendra la vie plus facile et moins pénible.

Mlle. Perrin, plus riche de vertus que de fortune, employait une bonne partie de son temps à visiter et consoler les malades dans nos hôpitaux ; au mois de juillet, de l'année 1819, elle fit connaissance d'une pauvre orpheline que l'impuissance de la médecine obligeait à sortir de l'Hôtel-Dieu, et qui malheureusement se trouvait sans ressources, incapable, par elle-même, de se procurer les objets les plus essentiels à la vie. Touchée d'une si grande détresse, Mlle. Perrin devint son ange tutélaire ; son cœur et son esprit ne sont plus occupés que de la pensée de trouver un asile à sa jeune protégée : le temps presse, l'incurable doit sortir de l'hôpital dans vingt-quatre heures. Mais la charité se presse aussi ; la pauvre fille sera confiée aux soins d'une pauvre femme qui trouvera elle-même un secours dans celui qui est accordé à celle sur laquelle elle doit veiller. Une dame charitable viendra en aide à Mlle. Perrin, et partagera la bonne œuvre. A peine trois mois sont-ils écoulés que deux autres jeunes incurables poussées par une secrète inspiration de la Providence, viennent aussi implorer la pitié de celle que nous pouvons jus-

tement appeler la mère des pauvres. Pourquoi les refuserait-elle ? c'est la rosée du ciel que le bon Dieu lui envoie.

Mais le petit appartement de la première protégée ne suffit pas ; mais il faut tout un mobilier pour abriter convenablement et sans luxe ces trois pauvres incurables. La charité pourvoira à tout avec un soin particulier. Pour que l'effet de la Providence soit plus visible dans le prodige de cet établissement nouveau, c'est dans le quartier le plus pauvre de la ville que Mlle. Perrin logera ces pauvres incurables, et bientôt une quatrième arrivera, précédée par les généreux bienfaits d'un pasteur qui a laissé parmi les pauvres de sa paroisse un souvenir impérissable : le vénérable M. Julliard, curé de de Saint-François, qui entendait si bien le devoir de l'aumône. Une personne pieuse vint en grande hâte, un jour, croyant lui rendre service, lui dire : Monsieur, savez-vous que tel individu auquel vous faites la charité est un juif ? Est-il dans le besoin ? lui répondit le charitable pasteur : Oh ! oui, répondit l'obligeante personne, mais il est juif. S'il est dans le besoin, mon aumône est bien placée ; laissez, laissez, Madame, quoique juif il est enfant de Dieu ; il souffre, c'est un devoir de le secourir.

Cependant le pauvre appartement de la rue Saint-Georges est déjà trop petit, de vastes greniers situés dans la maison de la Manécanterie, où loge Mlle. Perrin, peuvent avec peu de frais être convertis en chambres habitables, la dépense est bientôt faite, et voilà nos jeunes Incurables placées auprès de leur bienfaitrice, qui les verra plus souvent, et presque sous les voûtes de cette vieille cathédrale qui les ombrage de ses antiques tours. La charité de Mlle. Perrin était encore couverte d'un voile mystérieux, et de nouvelles Incurables sollicitaient une égale protection : c'était en 1825, l'hiver était venu avec ses longues soirées et ses fêtes. Mais la pieuse bienfaitrice des Incurables n'oubliait pas ses chers enfans. Il lui fut facile d'improviser chez une de ses amies, une soirée hebdomadaire qui devait être la source d'abondantes aumônes pour ce qu'elle appelait son œuvre. Les dames s'y rendirent tous les mercredis, sans toilette ; on y travaillait constamment pour les pauvres. Mais je laisse ici parler à ma place l'abbé Sève, auteur d'une intéressante Notice sur l'établissement des Filles Incurables : « Le premier mercredi, dit-il, les dames se rendirent au lieu convenu et trouvèrent des tables, et les ustensilles nécessaires pour le travail. Le mercredi de la seconde semaine, des étoffes furent envoyées aux nobles ouvrières de la charité. Les dames s'assemblaient à cinq heures, les maris et les frères venaient les chercher à neuf. Une partie d'écarté occupait les derniers instants, le pauvre en recueillait les bénéfices, on s'en allait content, on n'avait pas perdu sa journée, on avait fait une bonne action.

« Pour établir l'ordre dans le travail, on nomma une présidente, une secrétaire, une trésorière. Note exacte fut tenue des étoffes et de leur emploi, ainsi que de la recette et de la dépense.

« Dans le nombre des envois, il en était un composé de six habillemens complets pour de petit garçons. Une lettre anonyme observait que ceux-ci ne devaient pas être oubliés plus que les petites filles... Au jour de la distribution des prix, M. le curé de Saint-François, l'abbé Julliard, avait envoyé, sur la demande des Dames, douze petits enfants pauvres, de l'un et de l'autre sexe, pour recevoir chacun un vêtement complet.

" La séance fut ouverte par un compte-rendu du travail des soirées. Pendant que le gracieux orateur prononçait ces mots : *Il est juste, Mesdames, que vous jouissiez du bien que vous avez fait.....* on vit entrer les pauvres petits enfants, vêtus des habits confectionnés dans les réunions d'hiver. Les uns tenaient des couronnes, les autres portaient des corbeilles remplies de fleurs du printemps qu'ils vinrent mettre aux pieds de leurs bienfaitrices. Les larmes coulaient de tous les yeux : douces larmes ! c'était la joie de faire des heureux qui les faisait répandre. Après avoir joui des douces émotions que nous venions d'éprouver," continue toujours l'abbé Seyve, répétant les propres expressions d'une Dame témoin de la soirée intéressante dont il vient de parler, " nous fîmes l'examen de ce qui restait à distribuer. Entre autres objets étaient des couvertures qui me semblèrent tenter Mme.... Je ne me trompais pas, elle les réclama bientôt pour de pauvres filles qu'elle disait connaître depuis longtemps ; nous les lui adjugeâmes. On tire au sort le nom de celles qui se rendraient à la demeure de ses protégées ; le sort me fut favorable. Nous connaissions sans doute à Mme.... un vif penchant à la bienfaisance ; aucun de nous ne connaissait sa famille adoptive ; mais l'heure était venue de découvrir et de publier les œuvres de Dieu, qui s'exécutent toujours dans leur temps et d'après sa volonté. Sur les indices demandés et obtenus, dès le lendemain nous portâmes le fruit de notre travail à son adresse. Que voyons-nous ! Une troupe d'enfants, de tout âge. En face de ce spectacle nous fûmes émus. Quelques questions satisfaisantes dévoilèrent tout le mystère de la charité. Nous nous hâtons vers chacune de nos compagnes, nous annonçons notre découverte, et nous faisons un appel à leur piété.

" Le mercredi suivant, Mme.*** ne devait attendre personne, la société était dissoute par le fait de la cessation des soirées ; nous nous trouvâmes pourtant au complet. Les dames députées avec moi reproduisirent le tableau qu'elles avaient vu, et émirent le vœu que la société fût prorogée. Nous demandâmes en outre qu'on la déclarât en permanence pour prendre instantanément le moyen de soutenir une œuvre qui parlait si éloquemment au cœur : Dieu le veut ! Dieu le veut ! s'écria-t-on dans toute l'assemblée.

" On nomme un conseil : les nominations des dames qui avaient été désignées pour présider au travail des réunions, furent maintenues, et comme il était juste que celles qui venaient de contribuer au bienfait, fussent appelées à le continuer, on arrêta que le conseil serait composé de quinze dames, c'était le nombre de celles qui avaient pris une part active aux travaux des soirées d'hiver.

" Ce premier travail fait, on s'occupa de donner un nom à l'établissement : Que voulons-nous faire, dirent les membres chrétiens de cette assemblée ? Nous voulons élever un bâtiment pour sauver les filles malheureuses *des grandes eaux de la tribulation* ? Eh bien ! qu'il ait ses ancres dans le Ciel. Nous voulons fonder une maison de charité, plaçons-la sous la sauve-garde de la religion, sous le vocable de la charité. On l'appela : *L'établissement de charité pour les jeunes Filles Incurables*. Une commission nommée pour annoncer le but de l'institution et les conditions exigées, vint ensuite soumettre ses vues. Le conseil les adopta."

Ainsi, le plaisir de la charité trouve dans un hôpital l'occasion de secou-

rir une jeune incurable, le plaisir de la charité dans un salon doré fonde, sur des bases inébranlables, un établissement pour les Jeunes Incurables, et dote la ville d'une institution nécessaire à laquelle on n'avait pas encore pensé.

Le bruit de la bonne œuvre se répand bientôt dans la ville ; on loue, on admire ; la louange, l'admiration excitent le noble sentiment de l'émulation, les souscriptions arrivent, on aperçoit déjà dans un prochain avenir le nouvel établissement croître, prospérer, s'agrandir. De suite un nouveau local est préparé aux Jeunes Incurables dans la rue Vaubecour ; le vénérable pasteur de la paroisse d'Ainay s'empresse d'accueillir ces nouvelles brebis, et vient installer lui-même les deux Sœurs de Saint-Joseph préposées aux soins des jeunes infirmes.

Bientôt une réunion générale de l'œuvre est convoquée, la présidente cherche à toucher les cœurs par la peinture simple et naïve des misères affreuses qui se présentent à soulager. Déjà vingt-huit infirmes ont trouvé un asile, et tous les secours nécessaires à leur malheureuse position, et l'œuvre ne date que de 1819, elle n'a pris une véritable consistance que depuis un an : ce premier rapport est du 21 décembre 1826.

La charité ne se lassait point, les soirées d'hiver ont commencé, même activité au travail en faveur des Jeunes Incurables, même industrie et plus grande encore pour se procurer des aumônes. Une vente est indiquée en faveur des pauvres filles. Au jour fixé, un salon est changé en bazard gracieux, toute la noble société s'y rend en foule, les objets les plus minimes confectionnés par les bienfaitrices de l'œuvre, acquièrent un prix bien audelà de leur valeur, la recette surpasse les espérances.

Mais la maison de la rue Vaubecour est remplie, ses portes sont assiégées par une foule de postulantes, alors on loue, au prix de treize cents francs, la maison Capelin, dans la rue de l'Abbaye, de charitables dames abandonnent avec joie les aisances de la vie, et viennent se renfermer avec les Jeunes Incurables pour leur prodiguer des soins à la place de Sœurs de Saint Joseph.

Cependant, la mère des Jeunes Incurables, la charitable Mlle. Perrin, termine sa modeste et glorieuse carrière, le fruit est mûr pour le Ciel, la mort vient mettre fin à des jours qui n'ont été employés qu'à répandre des bienfaits. Pauvres enfants, ne pleurez pas ; celle qui vous aimait sur la terre vous protégera du haut du Ciel, vous ne serez point abandonnées ! En effet, il semble que les bénédictions de Dieu se sont répandues davantage encore sur ce précieux établissement depuis la mort de Mlle. Perrin ; les ressources s'augmentent avec le zèle ; des quêtes abondantes faites dans la ville, des loteries charitables, des emprunts sans intérêts, fournissent les moyens d'acheter la maison Capelin, afin de pouvoir plus librement disposer le local d'une manière convenable au service des Jeunes infirmes. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul sont appelées pour la direction de l'établissement, mais la rigoureuse invariabilité de leur règle ne pouvant se faire avec les statuts fondamentaux de l'établissement, elles ne font que passer et cèdent bientôt la place aux Sœurs Saint-Joseph, qui, de nouveau, se trouvent chargées, et il faut l'espérer pour toujours, des Jeunes Incurables dont le nombre s'augmentera à mesure que les dettes contractées seront éteintes. L'établissement en contient dans ce moment soixante-et-dix.

Quand on pense que les hôpitaux de notre ville, qui renferment un si grand nombre de malheureux ont commencé leurs succès avec les plus petits moyens, que ne doit-on pas espérer pour l'avenir de l'établissement de charité pour les Jeunes Incurables. Riches propriétaires, industriels, négociants, imitez vos pères ; ils ont fondé l'Hôtel-Dieu et l'hospice de Charité : celui de l'Antiquaille s'est s'elevé, pour ainsi dire, sous vos yeux et toujours avec les aumônes de la charité. Jetez vos regards sur l'humble asile des Jeunes Incurables, agrandissez-le par vos bienfaits, et léguez un nouveau monument de la charité Lyonnaise à ceux qui doivent vous survivre.

III.

LES CHARLOTTES.

Au milieu de la tempête affreuse qui vint fondre sur l'Eglise de France, il y a bientôt cinquante ans, lorsque le trône et l'autel paraissaient renversés pour toujours, que nos prisons étaient encombrées de prêtres vénérables qui fidèles à leur devoir, préféraient la couronne du martyre à la honte de l'apostasie, une pauvre fille, nommée Charlotte Dupin, d'abord ouvrière, ensuite domestique d'un ecclésiastique de la paroisse d'Ainay, fut incarcérée dans la prison de Roanne, comme coupable d'avoir rendu les modestes services de son état à celui qui avait le malheur d'être prêtre et qui était son maître. Pendant sa courte détention, elle apprit par sa propre expérience tout ce que les malheureux détenus ecclésiastiques et laïques avaient à souffrir de leurs barbares geôliers ; rendue à la liberté, elle se fit une douce obligation de consacrer sa vie à soulager les misères de ceux dont elle avait partagé la captivité. Sous le prétexte plausible de revoir les connaissances qu'elle s'était faites dans la prison, elle obtenait facilement la liberté de les visiter de temps en temps, et c'est dans ces visites assidues qu'elle s'empressait d'offrir aux infortunés détenus les petits soulagements en vivres et en vêtements qu'elle avait pu se procurer par son industrieuse charité. C'était par son entremise que plusieurs prisonniers pouvaient communiquer avec leurs familles répandues dans la ville et obligées de se montrer insensibles aux souffrances de leurs parents pour se soustraire à un sort pareil. Par l'entremise de Charlotte, des secours arrivaient régulièrement aux prisonniers ; elle avait tellement su intéresser leurs gardiens, ordinairement insensibles et durs, qu'on ne savait plus lui refuser l'entrée de la prison. Les portes s'ouvraient facilement devant elle, elle était si simple, si pauvre, si bonne, qu'on ne pensait pas qu'elle voulût faciliter des évasions clandestines, et, en effet, ce n'était point ce qu'elle se proposait, elle regardait cette œuvre au-dessus de ses forces, et toute son ambition se bornait à nourrir et à vêtir ceux que les lois rigoureuses de ces temps d'iniquité et de barbarie eussent volontiers laissé mourir de faim et manquer des vêtements les plus nécessaires. Charlotte courait donc pendant la semaine de maison en maison, quêtait pour le pauvre domicile de la rue Vaubecour, lorsqu'elle avait ramassé suffisamment pour offrir un modeste repas à ces amis détenus. Bientôt elle ne put toute seule suffire à la peine, elle s'adjoignit quelques pieuses filles aussi pauvres

qu'elle, qui partagèrent son zèle, et ne travaillaient que pour le soulagement des prisonniers ; personne ne refusait aux pauvres quêteuses, elles rentraient dans leur modeste asile toujours chargées de provisions qu'elles avaient ramassées aux portes des maisons, ou dans les marchés de la ville qu'elle ne manquaient pas de visiter, surtout les dimanches.

L'abbé Linsolas, vicaire-général du diocèse pendant ces temps malheureux, profita plusieurs fois de la faveur dont jouissait la pauvre Charlotte auprès des geôliers, pour la charger de la plus auguste et de la plus noble mission qu'une sainte et pieuse fille pût ambitionner. C'est à elle qu'il confia plus d'une fois des hosties consacrées,renfermées dans une petite boîte de carton, pour les donner aux ecclésiastiques prisonniers,afin qu'ils pussent se reconforter du viatique sacré avant d'aller au supplice. L'humble vierge,chargée de ce précieux trésor, s'acquittait avec la foi la plus vive de cette glorieuse mission et, tout en portant la nourriture du corps à ses chers prisonniers, leur livrait aussi, avec un indicible plaisir, la nourriture des âmes ; c'était elle aussi qui était chargée d'indiquer aux malheureux qui devaient aller au martyre les stations diverses où ils étaient sûrs de rencontrer parmi la foule qui se pressait sur leurs pas, des prêtres déguisés et fidèles, chargés de leur donner la dernière absolution, et il s'en trouvait jusqu'au pied des échafauds.

La charitable Charlotte avait pris une telle habitude de secourir les prisonniers que, lorsque la paix fut rendue à l'église, lorsque les temples furent de nouveau ouverts à la piété des fidèles, elle continua, aidée de ses pieuses compagnes, à distribuer les mêmes secours dans les prisons principales de la ville. La charité des Lyonnais s'empressa de correspondre à la sienne, plusieurs riches habitants voulurent subvenir, chacun à son tour,aux frais de cette œuvre si méritoire, mais c'était toujours Charlotte et ses compagnes qui étaient les distributrices. Ces pieuses largesses qui dans le principe ne s'étaient faites qu'une fois la semaine, devinrent bientôt plus fréquentes ; les quêtes dominicales faites dans la ville par de pauvres ouvrières devenant plus abondantes, les distributions furent aussi plus multipliées : le petit appartement occupé par Charlotte dans la rue Vaubecour n'était plus suffisant pour contenir et les denrées recueillies et les ustensiles nécessaires à leur préparation. Il fallut penser à chercher et à trouver un logement aussi modeste, mais plus vaste pour subvenir aux besoins d'une œuvre qui s'augmentait chaque jour. De pieuses personnes, à la tête desquelles on vit pendant longtemps la charitable madame Delplein dont le nom seul rappelle dans notre ville toutes les vertus, vinrent en aide à la bonne Charlotte, et se cotisèrent pour payer la dépense d'une location qui devenait de jour en jour plus importante. Ce fut dans la rue Sala, au rez-de-chaussée intérieur de la maison Maupetit que l'œuvre dite Charlotte, du nom de sa fondatrice, se régularisa et répandit ensuite ses bienfaits dans toutes les prisons de la ville. Celle dite de Roanne,celle de Saint-Joseph,celle dite des Recluses consacrée uniquement aux militaires, reçurent d'abord tour à tour les secours de Charlotte, et bientôt simultanément et tous les jours elles eurent part aux sages distributions d'une nourriture saine et abondante. La pieuse Charlotte ne se contentait pas de nourrir ainsi les corps de ces malheureuses victimes de la justice humaine ; c'était un beau spectacle de voir cette multitude d'êtres

égarés ou coupables qui, pour la plupart, ne connaissaient Dieu que pour le blasphémer, la religion que pour la mépriser, s'agenouiller à la voix de cette pauvre et simple fille et répondre avec attention aux saintes prières qu'elle adressait à Dieu avec ferveur pour leur apprendre doucement et sans effort à connaître, à aimer, et à servir celui qu'ils avaient négligé avec une coupable indifférence pendant la plus grande partie de leur vie.

Cependant Charlotte ne put résister longtemps aux fatigues d'une vie si bien remplie par les œuvres de son active charité ; usée par le travail, pliant sous le poids, elle termina sa modeste carrière au moment où son œuvre s'établissait sur des fondements solides, et on portait ses saintes reliques dans la demeure des morts au moment où le bruit des cloches, où les salves d'artillerie, où les cris de joie de la population Lyonnaise saluaient avec enthousiasme l'entrée triomphante de Pie VII dans ses murs.

L'œuvre de Charlotte Dupin ne devait pas périr, la fondatrice dans le Ciel avait laissé sur la terre des héritières de sa charité et de son zèle pour le soulagement des prisonniers. Quelques pauvres filles aussi pieuses que modestes, partageant la vie commune, s'occupaient constamment, dans l'établissement de la rue Sala, du soin de ceux que le monde abandonne communément. On voyait chaque jour à des heures réglées de pauvres filles modestement vêtues portant deux à deux une large marmite suspendue à un bâton et dirigeant leurs pas du côté des prisons de la ville. Devant elles les verroux crient, les portes s'ouvrent ; à leur aspect les figures des prisonniers s'épanouissent, un moment de joie pénètre dans ces cœurs oppressés par la douleur. Quoique séparés de la société, ils ne sont donc pas étrangers dans ce monde ; cette pensée les soutient, les encourage, le pain noir de la prison disparaît sous une forme plus agréable ; s'ils sont malades, ils sont entourés de consolations et de soins ; s'ils doivent être conduits de brigade en brigade, entreprendre un long voyage, les bonnes Charlottes pourvoient avec une tendre sollicitude aux besoins de la route, des vêtements plus chauds, une chaussure plus forte ou plus commode, quelques pièces de monnaie leur sont distribués avec bonté : ce sont des mères qui s'appitoyent sur le sort de leurs enfants, et qui cherchent à leur rendre les chaînes plus légères, et à adoucir leur triste position.

Alors, les armées françaises envahissaient toutes les capitales de l'Europe, le sort de leurs armes victorieuses amenait dans l'intérieur de la France de nombreux prisonniers de guerre qui, accablés sous le poids de leurs défaites, ressentaient toutes les privations de la misère et de l'exil. Lyon en vit des milliers traverser ses murs, y séjourner quelquefois, mais tous en sortaient bénissant les mains bienfaisantes qui s'empressaient de soulager leur infortune, de leur faire oublier les malheurs de la captivité.

Plus les prisons de la ville étaient encombrées, plus le zèle charitable des Charlottes se multipliait, et semblait opérer des prodiges. Pendant plusieurs semaines, en 1811, quatre mille soupes furent distribuées tous les jours ; on eut dit que le miracle de la multiplication des pains opéré jadis par J.-C. dans le désert, se renouvelait au milieu de la ville de Lyon. Plus les pauvres Charlottes donnaient, plus elles recevaient. Ne pouvant suffire à tous les besoins à cause de leur petit nombre réuni en communauté dans leur maison de la rue Sala, elles appelèrent à leur secours d'autres pauvres

filles qui n'étaient employées ordinairement qu'à la quête du dimanche ; des dames de la plus haute distinction voulurent aussi leur prêter le secours de leurs bras : on vit alors ces mains délicates, accoutumées aux douces occupations de l'aiguille et de la broderie, préparer les herbages, découper le pain, attiser le feu, remplir enfin les fonctions de cuisinières des prisonniers. Une maladie contagieuse éclata bientôt au milieu de cette multitude de captifs entassés les uns sur les autres au milieu d'une saison ardente, dans des édifices trop étroits pour les contenir. Elle sévissait surtout dans la maison de la Commanderie, attenante à l'église de Saint-Georges, où de nombreux prisonniers avaient été entassés. Les Charlottes devinrent aussitôt des gardes-malades, elles quittaient à peine ces infortunés pour prendre un peu de repos, elles respiraient cet air empesté qui faisait chaque jour de nombreuses victimes. L'épouse d'un de nos plus respectables médecins, Mme. Dartigues, qui avait voulu partager, avec les charitables Charlottes, le soin des prisonniers, trouva une mort glorieuse dans l'accomplissement de ce devoir sacré que la Religion lui avait imposé, elle mourut victime de son zèle, et son nom conservé par un fils, modèle de toutes les vertus ecclésiastiques, dans la paroisse de Saint-Polycarpe, est un titre d'honneur qui doit passer à la postérité la plus reculée.

L'Œuvre des Charlottes avait pris plus de consistance depuis quelques années; le zèle des pauvres filles qui l'avaient commencée avait été secondé par l'autorité ecclésiastique, qui l'encourageait de ses exhortations et l'enrichissait des trésors de l'Eglise ; les personnes riches voulaient aussi participer à les mériter, et c'est parmi ces dernières qu'un conseil de direction avait été choisi pour lui donner une marche régulière, et assurer son existence future. Ce fut sous le patronage de Marie, comme mère de bon secours, que l'Œuvre fut définitivement établie. Les modestes filles de la rue Sala consacrées à cette Œuvre, prirent, avec l'approbation du cardinal Fesch, premier et naturel protecteur de l'Institution en qualité d'archevêque de Lyon, un costume religieux qui ne se distinguait que par l'éclat de sa pauvreté : c'est sous ce vêtement modeste que, pendant plusieurs années, les pauvres Charlottes se montraient traversant nos rues et nos places publiques, portant la soupe aux prisonniers, soignant leur santé, leur fournissant du linge propre, adoucissant leurs infortunes journalières. Cependant la supérieure des Charlottes, celle qui avait été la fidèle compagne et l'amie de la charitable fondatrice, la pieuse *Julian*, ayant, par de sages économies, réuni une assez forte somme d'argent, conçut l'heureuse idée d'acheter un terrain et de faire bâtir une maison où elle put réunir un plus grand nombre de collaboratrices, tout en se livrant avec elles aux pieux exercices de la ferveur religieuse ; un local plus vaste d'ailleurs, était nécessaire pour faciliter ses œuvres de charité, et les réunions des personnes zélées qui faisaient partie de l'Œuvre. Elle rencontra plus d'un genre de difficultés pour exécuter son projet ; mais, patiente et douce, elle en vint à bout, et l'on voit maintenant dans la rue de Bourdon une petite maison sur le seuil de laquelle on lit, gravées sur un morceau de marbre, ces paroles pieuses : *Jésus, Marie, Joseph, priez pour nous* ! C'est là qu'est l'établissement des Charlottes, en faveur des prisonniers de la ville ; c'est de là que partent chaque jour ces bonnes filles, portant sur leurs épaules, la nourriture des détenus ; c'est l

qu'elles s'occupent de leurs vêtemens, de leur santé ; c'est de là que, tous les dimanches, d'autres filles, pauvres ouvrières, se reposent des fatigues de leurs travaux de la semaine en parcourant la ville, et apportent dans cette humble maison le produit de leurs quêtes ; c'est de là que partent, plusieurs fois l'année, les pauvres Charlottes pour aller dans les campagnes qui avoisinent la ville, frappant à la porte des chaumières et des châteaux et intéressant les pauvres et les riches au soulagement des malheureux détenus, et approtant ensuite au centre commun le produit de leurs humbles supplications et de leurs charitables pélerinages. Mais le costume des pauvres Charlottes a disparu depuis quelques années, bientôt ce nom sacré et précieux à la ville sera perdu ; on ne les connaîtra plus que sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, nom qui n'est pas sans mérite certainement, mais qui ne rappellera plus celui de la charitable fondatrice, qui fut populaire dans notre religieuse cité, et que l'on devait chercher à conserver au lieu de chercher à l'effacer. Nous savons que les Charlottes luttèrent longtemps contre le changement de costume que l'autorité ecclésiastique voulait leur imposer, nous ne savons pourquoi ; après avoir résisté plusieurs années par respect pour leur fondatrice, elles se soumirent par esprit d'obéissance, elles furent incorporées à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, et dans quelques années le nom de Charlotte sera oublié. Nous faisons des vœux sincères pour qu'un pareil malheur n'arrive pas ; ce nom doit être cher à la ville de Lyon, il doit être conservé, et pour cela il faut que les humbles servantes des prisonniers reprennent le modeste costume qui leur avait été donné par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Peut-être trouverait-on dans l'institution des Charlottes une pépinière honorable de filles pieuses et dévouées, si nécessaires dans nos prisons, dont le secours est sollicité par les dépositaires de l'autorité politique.

Nous ne devons pas oublier de dire ici que les associées à l'œuvre de Charlotte pour le soulagement des prisonniers, dès l'origine de cette institution embrassèrent aussi les hôpitaux dans l'ardeur de leur zèle ; on les voyait et on les voit encore chaque dimanche se répandre deux à deux dans les salles de l'Hôtel-Dieu et là passer une partie de leur journée aux soins les plus dégoûtants et en apparence les plus malpropres de ces pauvres malades, nettoyer leurs cheveux, laver leurs mains, les encourager ensuite par quelques douces et consolantes paroles, leur faire des lectures touchantes pour les porter à la patience, à la résignation, leur parler de Dieu qui doit récompenser leur humble soumission dans les souffrances. Sublime et doux ministère tout à la fois ! Voilà l'œuvre d'une pauvre fille que le monde n'a pas connue, et qui n'a pas connu le monde, qui a trouvé dans sa piété le moyen de secourir la classe la plus abandonnée de la société, les prisonniers ; qui a passé en faisant le bien, et qui a laissé après elle un monument plus durable que ceux fondés par la philosophie du jour.

La maison des Charlottes, dans la rue Bourbon, renferme encore une vingtaine de petites filles, dont les parens coupables expient dans les prisons des crimes punis par les lois ; ces pauvres enfans végétaient sans asile, exposés à tous les excès d'une dépravation précoce, si les charitables Charlottes ne les retiraient pas dans leur pauvre logis pour leur donner, avec le pain des pauvres prisonniers, une éducation chrétienne et un état qui assurera plus tard à ces chers enfants une existence honorable dans la société.

IV.

ETABLISSEMENT RELIGIEUX ET INDUSTRIEL DE SAINT-JOSEPH.

Le grand mal de l'époque,la source empoisonnée de la plupart des crimes qui affligent la société, qui répandent la terreur et la désolation dans les esprits, c'est cette multitude de jeunes vagabonds, d'enfants corrompus qui, abandonnés à eux-mêmes, sont obligés, pour se nourrir, de se livrer à de criminelles industries, et ne craignent pas d'attaquer la société dans ce qu'elle a de plus saint et de plus sacré pour satisfaire leur soif de vice et de convoitise. Connaissant le crime presque avant la raison, insultant Dieu avant de l'adorer, vivant au jour le jour du fruit de leurs rapines, adonnés à une criminelle oisiveté qu'ils n'interrompent que pour satisfaire au besoin pressant de la faim ; tels sont les êtres dégradés dont les dépositaires de l'autorité publique ne peuvent s'occuper activement que quand leurs précoces délits sont arrivés à un tel point d'excès et de publicité, qu'ils appellent la vindicte des lois, et qu'ils crient hautement vengeance ; et si l'adresse de ces insectes rongeurs de la société est assez grande pour se soustraire à ses rigueurs, ils croissent dans la perversité, ils grandissent dans le vice, et plus tard ils deviennent sans remords les instruments des crimes les plus honteux: et les victimes malheureuses des bagnes et des échafauds.

Prévenir de semblables malheurs, arrêter à sa source la corruption déhontée, mettre ces plantes empoisonnées à l'abri du soleil qui pourrait faire éclore leurs germes homicides, tâcher de porter remède à cette perversité précoce, et changer en vertu cette effrayante initiation au vice : tel est l'immense travail auquel est consacré l'établissement religieux et industriel de Saint-Joseph, vaste entreprise qui appelle tous les efforts, je ne dis pas seulement des ames pieuses et chrétiennes, mais des cœurs seulement honnêtes et généreux.

Dans plusieurs asiles charitables dont nous aurons occasion de parler, on reçoit les jeunes garçons, nés de pauvres parens ; ailleurs, de pauvres orphelins qui ont besoin qu'on les adopte pour leur procurer les bienfaits d'une éducation chrétienne et religieuse, et leur enseigner les moyens de subvenir honnêtement à leur existence, mais dans tous on ne veut point admettre des enfans déjà pervers, dont la jeune immoralité pourrait exercer une funeste influence sur les autres ; dans tous on s'étudie à enseigner la vertu, à la faire aimer,à combattre les vices que l'on voit naître et qui sont inséparables de la faiblesse humaine. Mais dans l'établissement religieux et industriel de Saint Joseph,c'est le vice tout fait que l'on veut s'étudier à combattre et à vaincre, c'est une lutte corps à corps entre la vertu et la perversité, que l'on veut établir. Là, les enfans les plus immoraux, les plus indociles, les plus funestes déjà à la société sont les plus recherchés et les mieux accueillis. Ce n'est pas assez qu'ils soient exposés à devenir mauvais, il faut qu'ils le soient positivement, alors seulement ils sont admis avec joie, et qui le croirait ? traités avec douceur et une paternelle bonté.

Mais qui donc a pu se charger d'un pareil fardeau ? Qui donc veut courir les chances d'une entreprise si grande, si difficile ? Un prêtre pauvre et modeste, un prêtre n'ayant pour toute force que sa profonde piété, son zèle

charitable et généreux. Mais il lui faudra des capitaux pour former son établissement charitable, il les trouvera dans la religieuse bienfaisance d'une multitude d'hommes pieux qui s'associent avec plaisir à un projet si magnifique,et dont les résultats seront si utiles à l'amélioration des mœurs dans notre cité. Une propriété champêtre est acquise dans la commune d'Oullins, presque à la porte méridionale de la ville, l'abbé Rey appelle à son secours d'autres pieux ecclésiastiques pour partager avec lui les peines et les fatigues de cette œuvre nouvelle ; en peu de temps les bâtiments attenants à la propriété ne suffisent plus pour contenir les jeunes enfans sur lesquels doivent se faire les premiers essais d'un zèle aussi nouveau que désintéressé, et les jeunes gens vertueux dont le pieux fondateur doit se servir pour inspirer l'amour des bonnes œuvres et d'une conduite régulière à la perversité des coupables. On se met à l'ouvrage, en peu de temps un vaste corps de bâtiment est construit, des salles y sont distribuées avec intelligence pour les classes et les divers ateliers de travail. Et dans ce moment quarante jeunes enfans apprennent la vertu et le travail dans cet asile de charité et de miséricorde. Et chose étonnante, que l'on aura de la peine à comprendre, sur ces quarante enfants tous entrés dans la maison avec une plus ou moins grande perversité, dix et plus déjà sont des modèles de piété et d'assiduité au travail, une dizaine annoncent encore un peu de légèreté, que partout ailleurs on pardonnerait volontiers à la faiblesse de leur âge, une autre dizaine donnent les plus grandes espérances pour un prochain avenir, enfin la quatrième partie se contient déjà par la crainte qui est en tout et partout, selon le langage de l'Esprit-Saint, le commencement de la sagesse. Heureux essai dont le succès doit encourager les protecteurs généreux d'une œuvre si nouvelle, car elle n'est commencée que depuis 1835, et si importante tout à la fois.

La vie de ces précieux enfans est partagée dans l'établissement de Saint-Joseph entre les exercices journaliers de la religion et un travail assidu. Les plus petits enfans sont employés à la fabrication des maillons pour nos ateliers de soierie ; ce travail facile, commode et amusant tout à fois, les occupe et les récrée, il ne demande que de l'adresse et aucune force ; les autres sont employés, ou à la fabrication d'étoffes de soie, ou à l'atelier des tailleurs, ou à celui des cordonniers ; le goût de chacun est consulté,on ne leur impose point un genre de travail, ils le choisissent. Une assez grande étendue de terrain est consacrée à l'horticulture, on forme aussi des jardiniers, et il faut convenir que cet établissement de Saint-Joseph démontre la vérité de ce que plusieurs économistes ont proclamé souvent, c'est-à-dire, que la terre est une source féconde de richesse, et qu'elle ne demande qu'un travail constant, assidu et bien entendu pour rendre à l'agriculteur au-delà même de ses espérances.

Les charitables ecclésiastiques chargés de l'œuvre importante de la régénération des jeunes garçons ne suffiraient certainement pas seuls aux occupations diverses imposées par cet immense projet ; pour venir à bout de ce premier, ils en ont conçu un second qui est, pour ainsi parler, l'instrument nécessaire à la confection de leur noble tâche.

Projet immense,noble, généreux, qui doit un jour rendre les plus grands services à toute la France ; l'expérience en est déjà faite, nous allons l'expliquer.

Pour former les enfans à la vertu, pour arracher de leurs cœurs des vices

précoces, les bons exemples sont surtout nécessaires ; il faut d'abord prouver aux âmes viciées que la vertu est possible, qu'elle n'est pas au-dessus des forces de la nature aidée par la grâce ; et de même que la plupart des enfants deviennent mauvais par la perversité des exemples qu'ils ont constamment sous les yeux, de même il y a tout lieu d'espérer de les rendre bons par le spectacle continuel de la vertu douce et bonne. C'est pour obtenir ce but que les sages bienfaiteurs de cet établissement ont conçu la pensée de former une société religieuse de jeunes hommes pleins de piété, accoutumés à la pratique de toutes les vertus chrétiennes et qui doivent se consacrer par un dévoûment sans bornes et par des promesses spéciales, à l'amélioration morale des jeunes enfans, dans l'établissement de Saint-Joseph et dans les prisons où ils seraient appelés par les administrations locales. Déjà trente de ces frères, dits de Saint-Joseph, sont employés dans les prisons de Lyon. Les succès qu'ils y obtiennent sont si nombreux et si patents que déjà l'autorité civile de Paris réclame leur bienfaisant concours, et que plusieurs départements les envient. Lille et Avignon en possèdent une petite colonie, et tout fait espérer que dans quelques années un grand nombre de maisons de détention, en France, jouira du précieux avantage de posséder les Frères de Saint-Joseph. La grande difficulté est de trouver des jeunes gens qui réunissent toutes les qualités convenables à une si belle vocation, une piété solide et éclairée, un dévoûment sans bornes au salut de ses frères, une force de caractère tempérée par une douceur toute évangélique, la pratique d'une profession manuelle quelconque, un désintéressement absolu ; car les Frères de Saint-Joseph ne doivent être encouragés et récompensés que par l'espérance du Ciel. Cependant, quoique les difficultés soient grandes, ne désespérons pas de voir cette charitable institution s'agrandir et s'accroître. Nous vivons à une époque de dévoûment, l'égoïsme, il est vrai, domine dans la plupart des cœurs, mais il est encore des âmes généreuses et héroïques qui, lassées des doctrines du siècle, aimeraient à connaître des voies larges et nobles, et s'y précipiteraient avec courage pour y opérer des prodiges. Dans les siècles passés, des âmes fortement trempées, après avoir bu longtemps dans la coupe empoisonnée du monde, allaient se former dans les cloîtres et les solitudes pour s'occuper de leurs années éternelles ; de nos jours on verra des sacrifices aussi beaux : des victimes volontaires de la charité chrétienne viendront se renfermer dans les prisons pour réparer leurs fautes passées en donnant à la précoce perversité de l'enfance, ou aux hommes vieillis dans l'habitude du vice, les exemples et les espérances de la vertu.

Un de nos philantropes largement payé par le budjet de l'état pour se promener à travers la France et inspecter nos prisons, étonné de l'ordre admirable, de la bonne tenue, de la tranquillité de celles de notre ville, témoin du zèle et du dévoûment des Frères de Saint-Joseph, témoignait sa surprise à leur pieux fondateur, et lui demandait avec intérêt ce qu'il leur donnait pour les encourager à un travail si assidu, si obstiné. Mais je n'ai rien, répondit celui-ci, pauvre moi-même, je ne peux rien leur donner.—Mais au moins que leur promettez-vous ? ils auront droit sans doute à une retraite après un certain temps d'exercice ?—Eh ! Monsieur, répondit le fondateur, ils auront droit au Ciel s'ils persévèrent dans leurs bonnes actions, c'est tout ce que je puis leur promettre.

Les dépenses faites pour la fondation de cette œuvre, celles que l'on fait chaque année pour la soutenir sont grandes sans doute, mais elles ne sont pas au-dessus des efforts de la charité Lyonnaise ; le feu sacré ne s'éteindra pas, il se répandra de proche en proche, il s'augmentera en proportion des besoins, et les succès toujours croissans de cet établissement religieux et charitable assureront à jamais son existence.

V.

REFUGE DE NOTRE-DAME DE COMPASSION

DIT

PROVIDENCE DE L'HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE.

Quel hideux tableau présente la plupart de nos grandes cités dans cette multitude de malheureuses victimes de la débauche et d'une infâme prostitution ! Quel spectacle déchirant que celui de ces infortunées que la paresse, l'amour de l'oisiveté, la honte d'une première faute, la faim peut-être, précipitent dans l'abîme de l'immoralité pour ne recueillir bientôt, pour tout fruit de leurs honteux déportements, que d'affreuses maladies qui les rongent, les vieillissent à la fleur de l'âge et les conduisent lentement au tombeau, au moment où la société avait droit d'attendre d'elles des exemples de vertu et un travail opiniâtre. En vain les magistrats de notre charitable cité ont-ils ouvert un asile à ces honteuses maladies, en vain la science médicale multiplie t-elle ses efforts pour arrêter les progrès rapides du mal ; à peine ses malheureuses ont-elles recouvré une santé chancelante, que semblables à des animaux infects, elles retournent à leurs premiers vomissemens et se traînent de nouveau dans la fange du vice.

Comment en serait-il autrement ? Une criminelle cupidité veille, pour ainsi dire, à la porte de l'hospice consacré à la guérison des plus honteuses maladies, et entraîne dans les antres de la débauche les malheureuses qui viennent de recouvrer la santé. D'ailleurs si le remords eut pu entrer dans leur cœur pendant leur séjour à l'hospice, que peuvent-elles devenir à leur sortie, n'ayant pour toutes connaissances que les compagnes de leur lubricité, que les témoins approbateurs de leur criminelle industrie, n'ayant toutes que le goût de la vanité et l'amour de la paresse ? la rechute n'est-elle pas indispensable, nécessaire ?

En vain les pieuses Sœurs hospitalières de l'Antiquaille chargées de leur donner des soins pendant leur maladie, leur représentent-elles l'immoralité de leur conduite, le profond avillissement dans lequel elles se jettent par leur hideuse profession, en vain de sages ecclésiastiques par des discours pathétiques cherchent-ils à réveiller la voix puissante du remords dans ces consciences endurcies, hélas ! plus d'une fois, on vit avec une douleur mêlée d'une douce espérance quelques-unes de ces jeunes infortunées, répondre par des larmes abondantes à ces pieuses exhortations, et demander un asile pour s'y retirer à l'abri des dangers, y apprendre un état et y mener une vie chrétienne. En 1824, l'abbé Dupuy, chapelain de la cathédrale, témoin

journalier de tant de profondes misères, dépositaire secret des remords de plusieurs de ces jeunes victimes de l'immoralité publique, conçut le charitable projet d'ouvrir un refuge à celles qui voudraient s'éloigner du monde et vivre dans la retraite pour pratiquer la vertu dont il cherchait par ses salutaires exhortations à leur inspirer l'amour et la pratique. Mais que de difficultés à vaincre pour arriver à ce but ! Par quel moyen trouver les secours nécessaires pour entreprendre une œuvre hérissée de tant d'obstacles? Comment intéresser en faveur de ces malheureuses créatures les âmes vertueuses devant qui on ose à peine prononcer leur nom ? Mais le zèle de la charité chrétienne triomphe de toutes les répugnances les plus légitimes, ce semble, de la nature. Le jeune abbé Dupuy adopte, pour ainsi dire, ces infortunées dont le monde chrétien ne veut pas même entendre parler ; il les recommande avec un saint enthousiasme à quelques personnes charitables, il plaide la cause du crime repentant, il montre à la piété sincère de quelques dames Lyonnaises des âmes à convertir, à préserser désormais de la contagion du vice, et sans plus tarder il place quelques-unes de ces victimes pénitentes dans un appartement de la rue des Fossés, faubourg de Saint-Irénée. D'abord elles ne sont que quatre, bientôt elles sont quinze ; à force de peines, de courses et de fatigues, il leur procure du travail, et la sage administration de l'hospice de l'Antiquaille, pour encourager le zèle du jeune ecclésiastique, fournit le pain nécessaire à leur subsistance. Mais, hélas ! la mort vient bientôt frapper le pieux abbé Dupuy, il n'a fait que jeter les fondements de son œuvre, et il meurt à la peine... Cependant les conversions se multiplient, le local de la rue des Fossés n'est pas assez vaste, l'œuvre naissante est transférée dans la rue de Trion par les soins de l'abbé Lafay et de quelques dames qui s'intéressent au succès de la bonne œuvre, et là trente jeunes personnes réunies se livrent avec calme aux exercices de la prière et d'un travail continuel sous la direction des sœurs hospitalières de l'Antiquaille qui, ayant contribué à leur conversion, cherchent par leurs sages conseils et par leur douceur, à assurer leur persévérance.

Mais bientôt ce local devient encore trop petit, une maison entière, bâtie sous les jardins même de l'Antiquaille, est affectée à servir de refuge aux jeunes converties ; les heureux succès obtenus depuis trois ans ont excité le zèle charitable des Lyonnais. 1830 arrive, l'abbé Lafay, aumônier de l'Antiquaille, est remplacé par l'abbé Marcel, qui se voue avec une ardeur sans mesure à consolider l'œuvre naissante. Un appel général est fait à toutes les âmes généreuses et compatissantes de la ville, pour augmenter les moyens qui doivent assurer l'existence du Refuge de l'Antiquaille ; de pieuses dames se mettent à l'œuvre, elles avancent sans intérêt d'immenses capitaux pour acheter une maison plus favorable encore à l'établissement nouveau ; elles souscrivent de leurs noms des engagements qui peuvent devenir ruineux ; des constructions sont entreprises pour faciliter l'exécution des projets conçus avec sagesse et maturité. Afin de subvenir à toutes ces dépenses, des souscriptions sont faites, une pieuse industrie appelle au secours du nouveau Refuge de charitables loteries. L'établissement est mis avec l'agrément de l'autorité ecclésiasique, sous le puissant patronage de Notre-Dame de Compassion : la Mère des Sept-Douleurs procurera à chaque dame pieuse, qui travaille avec zèle pour l'œuvre, sept souscripteurs à dix francs

par année ; et en 1839, au mois d'octobre, le nouvel asile est ouvert, dans la rue de l'Antiquaille, à quatre-vingt-dix jeunes personnes qui s'occupent avec un empressement admirable de diminuer les charges de leurs bienfaitrices par un travail actif et assidu. MM. les administrateurs de l'hospice de l'Antiquaillè se sont fait un devoir de céder la direction de la Providence ainsi fondée à un conseil de dames choisies parmi les souscripteurs. Mais on voit avec plaisir qu'ils aident toujours de leurs conseils et de leur puissante protection cette œuvre charitable si digne de leur intérêt et de celui de toutes les ames honnêtes.

Il est peu d'établissements qui méritent autant d'intérêt que celui de Notre-Dame de Compassion. Fournir un asile pieux au crime repentant, mettre à l'abri de nouvelles fautes celles qui déjà en ont été les malheureuses victimes, faire persévérer dans la route de la vertu les jeunes cœurs qui peuvent encore donner de beaux exemples à la Religion et à la société, montrer dans l'avenir à ces pauvres filles égarées ou coupables, une complète réhabilitation avec leurs familles, leurs connaissances, leur patrie : est-il une œuvre plus belle, plus digne du zèle et de la charité des âmes vertueuses ?

Que les secrets desseins de Dieu sont admirables ! Quel homme eût pensé que l'excès de la perversité, que les suites honteuses du vice devinssent un moyen de salut, un motif de conversion pour les malheureuses victimes de la prévarication publique ! Et c'est sur la sainte montagne, près de l'antique sanctuaire consacré à celle que la terre invoque avec une filiale confiance, sous le nom de Refuge des pécheurs, qu'est établi l'asile où de nouvelles Madeleines viennent pleurer leurs égarements passés. Heureuse pensée qui semble avoir voulu rapprocher de Marie celles que le vice avait vouées d'abord à la honte et à l'infamie ! Qui oserait ne pas respecter celles que Marie couvre de son manteau virginal ? Qui n'admirerait l'œuvre de la grâce dans cette multitude de jeunes infortunées, qui après avoir sacrifié leur innocence à la corruption du monde, trouvent dans le repentir et la pénitence leur sauve-garde contre les rigueurs de la justice divine, et une piété toute chrétienne dans les cœurs religieux et charitables. Coupables, elles firent rougir la Religion qui ne s'occupait d'elles que pour demander à Dieu leur conversion ; pénitentes, elles sont des modèles vivants qui nous apprennent que la paix du cœur se trouve dans le repentir, et que le Ciel se réjouit de la conversion d'un pécheur.

Quelle ample matière de réflexions morales et religieuses présente à l'esprit observateur le contraste de l'hospice de l'Antiquaille et du Refuge de Notre-Dame de Compassion ? Là, le vice dans toute sa laideur accablant de souffrances atroces de jeunes victimes de la débauche qui portent sur leurs figures pâles et livides les stigmates de l'immoralité ; là, encore on respire un air empesté qui est bien réellement celui de la corruption, on serait mieux en plein air, au milieu d'un vaste cimetière couvert d'ossements arides. Ici, au contraire, les germes d'une nouvelle innocence, celle du repentir, semblent s'épanouir sur des visages ouverts et modestes ; on voit que la Religion a passé par là, qu'elle a travaillé ces jeunes cœurs qui s'ouvrent à l'espérance ; de saints cantiques sortent de ces lèvres purifiées qui naguère ne s'ouvraient que pour faire entendre des chants hideux, ou des paroles d'obscénité et de blasphèmes ; ici, encore, cet air de bonheur peint sur tou-

tes les figures, fruit du travail et de la vertu, annonce le calme des cœurs et la tranquillité des ames.

Car, il faut bien qu'on le sache, l'entrée du Refuge est parfaitement libre, il est le prix d'un commencement de repentir sincère et d'un désir de conversion parfaite ; nulle coaction n'est exercée sur les infortunées malades, il est conseillé à celles qui redoutent de nouvelles chutes dans le monde, mais jamais imposé. De même, une fois admises dans le charitable asile,les portes n'en sont point fermées comme celles d'une prison, elles sont libres d'en sortir, seulement elles ne sont pas libres d'y entrer une seconde fois. Après quelques années d'épreuves et de travail, les jeunes repenties fortifiées dans la vertu, sont placées dans des ateliers chrétiens, les dames bienfaisantes qui leur ont fourni un asile ne les perdent pas de vue, elles les visitent, les encouragent, leur donnent de sages conseils, et quelquefois même leur procurent d'utiles établissements, de saintes alliances, et celles qui d'abord avaient été un sujet de scandale pour le monde, deviennent ainsi des mères de famille pleines de vertu et de piété.

VI.

LA SOLITUDE.

Les mauvaises habitudes contractées dans l'enfance, si elles ne sont combattues avec courage, si elles résistent aux salutaires influences de la Religion, croissent avec l'âge, jettent de profondes racines dans les cœurs, et les châtimens infligés par la justice humaine ne font souvent que les développer d'avantage : car leurs victimes, flétries par le vice, se roidissent contre les punitions, s'irritent contre leur rigueur ; et les délits, d'abord commis par faiblesse ou par malice, deviennent ensuite le fruit de l'obstination dans le mal, et quelquefois celui d'une criminelle vengeance contre les justes arrêts des tribunaux. Souvent encore la fragilité est si grande, le penchant au mal si prononcé, que la peine d'un premier délit achevée, on se trouve encore coupable.

Que de fois aussi les victimes de la justice humaine, rendues à la liberté, poursuivies par le sentiment de la honte, n'osent plus se présenter au sein de leurs familles flétries par leur odieuse conduite ! Que de fois la société ellemême n'ose plus recevoir dans son sein ceux qui déjà ont été frappés par la juste vindicte des lois ! Alors, que faire ? que devenir ? La famille rougit, la société les repousse, les ateliers leur sont fermés. Triste position ! Et cependant il faut vivre, il faut se mettre à l'abri de nouveaux dangers, se garantir contre sa faiblesse naturelle, contre un funeste penchant, contre des occasions sans cesse présentes ; il faut se soustraire à de malheureux exemples, à de criminelles séductions. Triste position ! je le répète, surtout pour un sexe fragile qui porte dans son propre caractère un danger de tous les instans, et qui a besoin d'une plus vigilante et plus forte protection. En sorte que souvent le remords sincère, un changement véritable, un désir ardent de pratiquer la vertu, ne paraissent au public, toujours en garde contre une malheureuse récidive, qu'une leurre hypocrite, qu'un piége adroitement

tendu pour surprendre sa bonne foi, et se livrer plus facilement à de nouveaux délits.

En 1821, M. l'abbé Besson, chapelain de la Métropole, actuellement curé de Saint-Galmier, chargé alors de donner des exercices spirituels aux personnes détenues dans la prison de Saint-Joseph, était le tendre et zélé dépositaire des inquiétudes et des justes alarmes de quelques prissonnières qui voyant presqae avec chagrin arriver les momens de leur libération, le suppliaient avec larmes de leur trouver un asile pour les soustraire aux dangers nouveaux qu'elles allaient courir. Infortunées voyageuses sur la mer de ce monde, elles redoutaient un second naufrage après le premier.

Témoin de leur repentir, le cœur touché de leur sérieuse résolution, le charitable aumônier implore la compassion de ses confrères de la Métropole et de la ville, et leurs pieuses largesses deviennent le premier fondement de cet asile providentiel qui doit, en peu d'années, prendre un accroissement si rapide et si magnifique. Un modeste appartement est bientôt loué, rue Puits-d'Ainay, maison Saunier, au prix de 700 fr. par an ; la charité de quelques personnes pieuses le meuble pauvrement, et sorties de la prison légale six jeunes filles viennent avec empressement se renfermer dans cette prison volontaire, sous la direction d'une sœur de Saint-Joseph établie leur supérieure, mais qui meurt bientôt en odeur de sainteté, laissant pour tout héritage à celles qu'elle appelait ses filles, l'exemple de ses vertus. Le travail accompagné d'une sage économie suffisait presque à la dépense de ses jeunes solitaires, elles ne sortaient de leur modeste appartement que pour subvenir à leurs plus pressants besoins, elles fuyaient même nos églises et préféraient aller prier chaque jour auprès du modeste autel, au pied duquel elles avaient appris à connaître le prix de la vertu, et là elles devenaient déjà un exemple pour les anciennes compagnes de leur captivité, encore détenues.

Cet exemple ne fut pas stérile, d'autres jeunes libérées voulurent se joindre à celles qui les premières s'étaient renfermées dans cet asile volontaire et s'y livrer avec elles au travail loin des dangers et de la contagion du monde. C'était un touchant spectacle que celui de ces jeunes personnes que la corruption et le crime s'étaient promis de compter au nombre de leurs victimes et qui chaque jour taisaient de rapides progrès dans les vertus sociales et religieuses-

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la fondation de cette œuvre si intéressante pour la Religion et la société, que le local qui lui avait été approprié était déjà trop petit. Un Lyonnais aussi distingué par sa généreuse charité que par la fortune, M. Baboin de la Barollière, voulut être le bienfaiteur de ces pénitentes régénérées ; il s'empressa de contribuer par une forte somme à l'acquisition d'une maison située dans le quartier dit de Montauban, audessus de Pierre-Scise, sur la paroisse de Saint-Paul. Des quêtes faites dans la ville, des dons particuliers ont aidé puissamment à faire de vastes constructions qui renferment des ateliers de dévidage et de tissage de soie, où sont employées les heureuses repenties. L'ordre le plus parfait, le calme, la tranquillité, le bonheur enfin, règnent dans ce précieux établissement que la charité augmentera encore sans doute, car chaque année de nouvelles sollicitations sont adressées au vénérable ecclésiastique chargé de

sa direction pour obtenir l'entrée de la maison. Mais il est souvent obligé de refuser ; l'asile est encore trop petit, et le devient tous les jours davantage, pour subvenir à tous les besoins. Plus de cent libérées vivent dans l'établissement, occupées du travail et de l'étude pratique de la Religion : quand elles sont fortifiées par l'habitude de la vertu, quand leur fautes sont oubliées, alors elles sortent de la maison, rentrent dans leurs familles, et réparent ainsi par leurs bons exemples les scandales dont elles avaient été la cause. Il est fort rare de voir ces repenties se livrer à leurs anciens vices et reparaître devant les tribunaux ; cette considération donne une haute idée de l'utilité de l'établissement de la Solitude, et doit lui attirer la bienveillance et la protection de toutes les personnes qui tiennent au bon ordre de la société, et à l'amélioration des mœurs.

C'est ici que nous devons naturellement parler des sœurs de Saint-Joseph qui se livrent spécialement au soulagement spirituel et corporel des personnes de leur sexe, détenues dans les prisons de notre ville, et dont le noviciat est établi dans la maison de la Solitude depuis quelques années.

Le dévoûment de ces charitables filles, l'heureux effet de leur présence et de leur concours au milieu des malheureuses détenues, nous font un devoir de remonter jusqu'à l'origine de cette œuvre qui est appelée à exercer prochainement la plus heureuse influence dans toutes les maisons centrales et pénitentiaires de France.

En 1805, M. Martinet, aumônier de la prison civile de Saint-Joseph de notre ville, située dans la rue d'Auvergne, témoin habituel des vices affreux entretenus par l'oisiveté parmi les prisonnières confiées à son zèle, appela à son secours Mlle. Dupleix pour procurer aux détenues les occupations convenables à leur position. Elle s'empressa de répondre à cet appel et s'occupa exclusivement de procurer de l'ouvrage et des secours aux prisonnières ; elle se mit à travailler avec elles pour leur donner l'exemple et les détourner d'une criminelle oisiveté. Pendant deux ans et demi, elle fut seule chargée de ce soin charitable qui devint bientôt au-dessus de ses forces. Cependant l'administration civile des prisons ayant été formée, l'abbé Martinet, de concert avec M. de Sathonay, maire de Lyon, et M. Forcrand, administrateur des prisons, persuadèrent à la pieuse demoiselle Dupleix de s'adjoindre quelques compagnes, d'habiter la prison et de se charger de la lingerie, de l'infirmerie et des distributions charitables aux prisonniers les plus malheureux et les plus indigens. Elle accepta cette offre avec zèle, afin d'avoir l'occasion d'exercer avec plus d'utilité sa charité pour le prochain. Dès ce moment, Mlle. Dupleix, aidée de deux compagnes aussi pieuses, distribuait journellement à chaque prisonnier deux soupes, un peu de viande, des légumes et un peu de vin. L'oisiveté avait disparu de la prison, un travail utile en adoucissait les rigueurs. Bientôt après, les autorités ecclésiastiques et civiles leur conseillèrent de porter un costume religieux, bien persuadées qu'elles s'attireraient de la part des prisonniers une plus grande estime et un grand respect. Ce conseil fût un ordre pour ces pieuses filles qui s'étaient faites par dévoûment les servantes des prisonniers.

En 1819, M. Recorbet, vicaire-général du diocèse, engagea ces pieuses filles à s'affilier à la congrégation de Saint-Joseph, depuis longtemps si avantageusement connue dans la ville et le diocèse. C'était un moyen d'ali-

menter leur nombre, et de fournir abondamment aux besoins des autres prisons de la ville. En effet, MM. les administrateurs des prisons avaient déjà conçu la religieuse pensée de doter celle dite de Roanne du zèle et de la charité de ces pieuses filles, et bientôt, en même temps qu'elle recevait cette nouvelle amélioration, celle de Saint-Joseph voyait le nombre des religieuses qu'elle possédait déjà s'augmenter, et multiplier leurs soins charitables aux prisonnières.

C'est alors que l'on commença à mettre à exécution le projet depuis longtemps formé de construire une nouvelle prison dans le quartier de Perrache. Les bâtiments furent tellement appropriés à leur nouvelle destination, que les sœurs de Saint-Joseph purent développer davantage leur zèle dans un local plus vaste et plus commode. Une amélioration morale et religieuse fut bientôt signalée parmi les prisonnières. Les inspecteurs envoyés par le gouvernement, donnèrent sans restriction de justes éloges au zèle et à la conduite des religieuses ; alors on prit la résolution d'établir le noviciat de ces pieuses filles dans la maison même où déjà d'autres religieuses affermissaient dans la vertu celles des prisonnières, qui, après avoir terminé leur peine, voulaient se retirer des dangers du monde et vivre dans la retraite. La Solitude devint donc la pépinière où se forment les Sœurs de Saint-Joseph, destinées aux soins des prisonniers. Cependant, des villes éloignées, jalouses des bienfaits opérés dans nos prisons par leurs pieuses protectrices, s'empressèrent de solliciter les mêmes faveurs. De toutes parts arrivèrent des demandes adressées par les autorités préposées à la surveillance des prisonniers. De même que dans un temps les administrateurs des hôpitaux s'empressaient de confier le soin des malades aux pieuses filles de Saint-Vincent-de-Paul, de même, de nos jours, les administrateurs des prisons s'empressent de solliciter et d'obtenir des filles de Saint-Joseph pour concourir à la grande œuvre de l'amélioration d'une partie malheureusement trop considérable de la société, et qui a été trop négligée jusqu'à ce jour.

La maison centrale de Montpellier vient de recevoir quatorze sœurs de Saint-Joseph, auxquelles sera confié le soin des personnes de leur sexe qui y sont détenues ; celle de Frontevrault en a reçu un plus grand nombre, et, avec le temps, nous devons concevoir la douce espérance de voir la grande partie des prisons de France régénérée par l'heureuse influence de ces pieuses religieuses qui, avec les exemples de toutes les vertus, y porteront celui de l'ordre, du travail et de la soumission.

On ne peut pas cependant se le dissimuler, cette innovation morale et religieuse, pour obtenir de salutaires effets, rencontrera plus d'un genre de difficultés ; et la moindre ne sera pas certainement le choix des sujets capables de remplir une tâche qui demande un caractère plein de douceur et de fermeté tout à la fois, et un esprit assez sage et prudent pour savoir se plier aux exigences nécessaires de l'autorité civile sans céder en rien à celles de la morale et de la Religion, qui ne sont pas toujours suffisamment appréciées.

Or, ce choix deviendra d'autant plus difficile que le grand nombre d'établissements, dirigés déjà par la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, exige la presque totalité des jeunes personnes pieuses qui veulent se consacrer aux diverses œuvres de cette sainte Société. D'ailleurs, l'œuvre des prisons est une œuvre à part, qui demande des dispositions spéciales ; déjà

on a compris qu'il fallait un noviciat particulier séparé de celui de la maison principale, et que les sœurs destinées aux soins des prisonniers devaient recevoir des leçons et des conseils tout autres que celles qui doivent être consacrées à l'éducation de l'enfance. L'œuvre des prisons est une des plus importantes et des plus nécessaires de notre époque, il faut se hâter de l'accroître, de l'agrandir pour subvenir à des besoins pressants que des hommes spéciaux signalent chaque jour dans leurs écrits et leurs rapports au gouvernement. On ne connaît dans nos villes et nos campagnes que la congrégation de Saint-Joseph. Les pasteurs qui dirigent les vocations de la jeunesse pieuse et dévouée, adressent les personnes qu'ils croient appelées, au noviciat de Saint-Joseph ; là on fait les choix, on dispose des meilleurs sujets pour les maisons déjà existantes de la congrégation, sans s'inquiéter de l'œuvre des prisons encore au berceau. Si nous osions exprimer notre pensée, nous dirions qu'il serait à souhaiter qu'une congrégation spéciale fut fondée uniquement pour les prisons, sous un nom quelconque, au choix des supérieurs ecclésiastiques ; les éléments de cette congrégation nouvelle sont déjà tout trouvés ; le noviciat de la Solitude serait la pépinière du nouvel Institut, les filles dévouées, qui sont déjà dans les prisons, changeraient seulement de nom et de costume, la congrégation de Saint-Joseph poursuivrait avec activité ses œuvres de zèle déjà depuis longtemps commencées, et la nouvelle Congrégation, bientôt connue par la spécialité de sa destination, attirerait à elle un nombre considérable de femmes charitables qui se renfermeraient dans les maisons de détention pour apprendre à pratiquer la vertu aux malheureuses victimes de la justice des lois.

VII.

SOCIETE DE PATRONAGE POUR LES JEUNES LIBERES DU DEPARTEMENT DU RHONE.

Le relâchement de l'autorité paternelle, la perversité dans le sein de la famille, l'indifférence religieuse, sont les causes les plus vivaces, les plus actives de la démoralisation de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe. Le crime souvent n'est plus le fruit empoisonné de l'âge des passions, il s'infiltre dans le cœur de l'enfance à la source de la vie, et ne fait que croître et se dévélopper avec les années. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer de jeunes enfants livrés aux plus honteuses passions, voués à l'infamie et au déshonneur avant de pouvoir être utiles à la société et l'affliger par le hideux spectacle du vice dans l'âge le plus tendre ; et la société elle-même n'est-elle pas obligée de se défendre contre le jeune âge qu'elle ne devait que protéger. Fatale incurie des parens, qui plongés dans la boue infecte des passions, vivent comme des brutes, sans s'épouvanter de la précoce dépravation de leurs enfants, et les laissent grandir dans l'immoralité et les excès de la débauche sans vouloir et sans pouvoir les ramener à la vertu.

Aussi les tribunaux civils voient apparaître sur le banc des accusés une multitude de jeunes gens prévenus des délits les plus tristes, souvent les prisons en sont encombrées ; mais là, depuis un certain nombre d'années, la

religieuse sollicitude de nos sages administrateurs de ces maisons de correction a préparé, dans notre ville, des moyens puissants pour améliorer le cœur des jeunes détenus, et les forcer, pour ainsi dire, à devenir vertueux, presque malgré eux. Admirable invention de la charité chrétienne ! le jeune détenu trouve dans l'excès même de ses coupables délits un moyen facile d'apprendre la vertu, et la prison devient pour lui un religieux asile où entouré de tous les soins de la charité chrétienne, ses yeux s'ouvrent à un spectacle nouveau pour lui ; il s'étonne de l'intérêt dont il est l'objet, il se plie avec docilité à une discipline douce et sévère tout à la fois, l'espérance d'être réhabilité aux yeux de la société le soutient et l'encourage, il ouvre ses oreilles aux enseignements de la Religion, il se livre au travail avec zèle, il admire le dévouement sublime de ceux qui le servent avec douceur, et il devient bientôt un homme nouveau. Qui donc produit ce prodige de changement ? La Religion toute seule, personnifiée dans les humbles frères de Saint-Joseph. Ces jeunes hommes admirables de courage et de vertu se sont volontairement enfermés dans les prisons de notre ville pour apprendre surtout aux jeunes détenus que la vertu est possible à tout âge de la vie.

Mais le bien opéré dans nos prisons par l'influence charitable et religieuse des Frères de Saint-Joseph durera-t-il toujours ? Mais ne sait-on pas qu'au sortir de la prison les jeunes détenus trouveront et de nouveaux dangers, et des occasions multipliées et presque nécessaires de recommencer leur vie criminelle ? Les compagnons de leurs délits ne les attendent-ils pas au jour de leur libération pour leur faire partager et leur vie vagabonde et leurs désordres honteux ? N'y a-t-il aucun moyen d'assurer la persévérance dans ces cœurs légers et inconstants, de les arracher à de nouvelles rechutes, de les préserver de la contagion du vice ? La charité chrétienne a cru le trouver, elle a essayé, et ses premiers succès lui ont donné les plus belles espérances par l'institution du Patronage. Paris avait commencé en 1833 ; Rouen l'avait accueilli en 1835, et Lyon, la ville de charité par excellence, s'applaudit chaque jour d'avoir marché sur les nobles traces de ces devanciers et perfectionné même cette admirable institution dès son début au mois d'octobre 1835.

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'esprit et l'organisation du Patronage qu'en citant ce qu'il en est dit dans le compte-rendu des travaux de cette société, où respire l'amour de la Religion, la charité la plus parfaite, le dévoûment le plus sincère à l'amélioration des jeunes detenus, fait par M. Orsel aîné, président de la société, en assemblée générale, le 29 avril 1838.

" Au mois d'octobre 1835, M. Rivet, assisté de la Commission des prisons, convoqua, à la préfecture, les principaux fonctionnaires et quelques-uns d'entre les citoyens de la ville qui portent intérêt à la chose publique. Il exposa avec lucidité et chaleur le système du patronage, son organisation et ses résultats à Paris. Cette rapide allocution, accueillie par une unanime adhésion, fut suivie de la nomination d'une commission provisoire qui reçut pour mission de préparer l'organisation de la Société, d'en proposer les statuts et de recueillir des souscriptions.

" Ces devoirs furent accomplis avec zèle et intelligence : un prospectus, développé en forme de notice, enseignait dans le langage des meilleurs principes, plein de la science de l'homme, les motifs, le but et l'avenir de

l'œuvre proposée... Cette publication fut abondante et fructifia largement ; car les cahiers que s'étaient distribués les divers membres, se couvrirent de noms et de chiffres.

" L'existence de la Société se trouvant ainsi assurée, M. le préfet appela, le 28 février 1836, en assemblée générale à la préfecture, tous les souscripteurs.

' Dans cette séance, la commission provisoire avait à rendre compte de ses faits : M. le Préfet, après les avoir exposés en présence d'un auditoire nombreux, auquel il apprit que déjà la première souscription avait produit un nombre de deux cent quarante-huit sociétaires et un chiffre annuel de 3,420 fr. assuré pour trois ans, proposa de délibérer sur le projet des statuts....,

" Aussitôt que ces dispositions diverses furent consacrées par votre vote, et dans la même séance, il vous souvient encore qu'une élection par scrutin désigna les quinze membres qui devaient composer votre conseil d'administration.

" L'organisation était à peine achevée, que le Conseil dut faire acte de vie ; car, le 2 mai, nous devions recevoir, au terme de sa détention, le premier de nos pupilles. Une convocation ayant réuni le Comité de placement, pour première résolution il proposa, et plus tard le Conseil arrêta que tous les membres de l'Administration, non les présidents honoraires, seraient pourvus de pupilles avant qu'aucun autre sociétaire fut appelé aux fonctions de Patron."

M. Orsel parle ensuite des méthodes que le conseil se fit pour obtenir la plus facile, la meilleure pratique des statuts du Patronage.

" Sur l'autorisation de l'administration des prisons, le frère-directeur du pénitencier de la prison de Perrache délivra au président de la société, dès le début de celle-ci, la liste générale des jeunes détenus, dressée avec série de colonnes indicatives des principales circonstances de la situation et de la nature de chacun. Des additions partielles et successives à cette liste nous sont transmises pour les nouvelles incarcérations.

" Deux mois au moins avant le terme de chaque détention, le Président ou, à son défaut, un autre membre du Comité de placement, se fait présenter le détenu, l'interroge sommairement sur ses dispositions relativement au patronage et à la profession qu'il préfère ; il recueille aussi quelques précieux renseignements du frère-directeur.

" Le comité de placement est ensuite convoqué ; et sur ces premiers documens, un patron est immédiatement désigné, ou, plus ordinairement, un membre du comité est chargé de rechercher un sociétaire pourvu d'aptitude et de bonne volonté pour le sujet duquel on s'occupe.

" Lorsque le nouveau patron a accepté les fonctions qui lui sont proposées, il lui est fait remise de son pupille en une séance générale du conseil d'administration, réuni dans l'une des grandes salles du pénitencier, et cela au jour de Dimanche, à midi, en présence de l'Aumônier, des Frères, des principaux employés de la maison et de de tous les jeunes détenus. Le président use toujours de cette occasion pour exhorter ceux-ci au perfectionnement de leur conduite, afin qu'ils puissent arriver mieux préparés sous la tutelle de la société ; puis le prochain libéré est l'objet de conseils, de recommandations plus intimes, qui précèdent l'instant où il est remis aux

soins de son patron. Cette espèce de solennité produit toujours une salutaire impression sur le pénitencier. L'allocution qui fut adressée à ces enfans, lorsque, pour la première fois, la société du Patronage vint en corps se présenter à eux, fut distribuée à tous ; elle leur faisait connaître l'institution nouvelle ; elle s'efforçait de les réhabiliter à leurs propres yeux, en promettant à l'avenir de chacun une forte et tendre paternité, prête à les couvrir longtemps de son manteau protecteur, sur cette terre libre qui leur avait été naguère si funeste, sur cette terre toute semée encore d'appâts et de piéges semblables à ceux qui les firent faillir. En témoignage de la véracité de ces promesses, trois d'entre eux passèrent, à la vue de leurs compagnons, sous la tutelle de leurs patrons ; car afin de ne point répéter trop souvent ces graves séances, on réunit toujours le plus grand nombre de remises de pupille : on a pu en compter parfois jusqu'à neuf. Cette forme imposante a pleinement justifié par le succès le choix qu'en a fait le conseil. Quiconque est venu s'asseoir avec nous ces jours-là, a senti passer en soi une étrange émotion. Dans une immense salle basse, faite de piliers et de voûtes, quelques hommes, portant le vêtement du monde, celui du magistrat ou la robe du prêtre, unis pour une œuve de salut, sont assis en face de cent enfants, qu'ils brûlent de reconquérir à la vie morale. Rien n'est douloureux comme la première vue de cette foule d'arbrisseaux flétris, de plantes prématurément fanées, de ces jeunes êtres, tous vêtus de la livrée d'une dégradante captivité durant l'âge unique de bonheur et de joyeuse liberté. Mais bientôt l'âme se rassied ; à peine l'exhortation amie se fait-elle entendre qu'elle saisit ces pauvres victimes ; une attention mêlée d'étonnement commence à dilater leurs traits, et sous une grande variété d'expression, on reconnaît qu'un espoir pénètre en eux, que déja il leur apporte le pressentiment d'un inespéré bien-être. Parfois, une scène de sévérité vient encore fortifier ces impressions. Si quelque pupille, par une faute grave commise après la libération, a fixé l'attention du magistrat, que par lui il ait été envoyé en prévention au pénitencier, il est amené là : le président fait le narré de son nouveau méfait, lui reproche son ingratitude, et argumente de lui et de son aveuglement, afin de préserver les autres d'un avenir semblable."

Avant cette remise solennelle, le patron s'est occupé avec une active sollicitude de rechercher un atelier convenable à l'aptitude de son pupille, et le jour de la libération arrivé, il le livre entre les mains de celui qui a fixé son choix consciencieux. Mais le jeune pupille n'est pas perdu de vue pour cela, le patron exerce envers lui la tendre vigilance d'un père, il le visite, il l'encourage, il l'excite à bien faire. Plusieurs fois par année, les patrons rendent un compte exact et fidèle aux administrateurs du Patronage, de la conduite de ceux qui leur ont été confiés, et pour exciter au bien l'émulation des jeunes pupilles, chaque année des récompenses sont décernées, en séance publique de l'administration, à ceux qui se sont fait plus spécialement remarquer par leur docilité, leur assiduité au travail, et leur piété. Les chefs d'ateliers qui ont donné le plus de soin à ces jeunes apprentis ou ouvriers, reçoivent aussi publiquement l'expression de la reconnaisance de la société, et les témoignages honorables de gratitude et de sympathie par la voix du président, leurs noms sont inscrits avec honneur dans le compte-rendu annuel. C'est ainsi que la charité, ingénieuse dans ses moyens, mul-

tiplie ses bienfaits, et travaille avec un zèle admirable à l'amélioration des mœurs et au bon ordre de la société. Tous les pupilles sans doute ne correspondent point par leur conduite à tant de sollicitude, tous ne sont pas dociles à ces soins généreux et tendres ; mais cependant la plupart et le plus grand nombre se montrent dignes de la protection de leur patron, et récompensent par leur conduite le zèle charitable des sociétaires du Patronage. Les succès sont grands déjà, ils le deviendront davantage, nous osons l'espérer ; puissent ceux déjà obtenus encourager le zèle de tous, et multiplier encore le nombre des associés au Patronage des jeunes libérés.

SOCIETE DE PATRONAGE POUR LES JEUNES FILLES.

VIII.

Une bonne pensée est presque toujours féconde en heureux résultats. Le Patronage créé en faveur des jeunes libérés, a attiré l'attention de nos dames charitables sur cette multitude de jeunes filles qui encombrent notre grande cité, et qui, livrées à l'oisiveté et à la paresse, ne trouvent que dans de honteux délits et une infâme débauche, le moyen de soutenir leur triste existence.

L'irréligion qui s'est emparée des classes inférieures de la société, l'ignorance qui la fomente et l'entretient, engendrent nécessairement l'immoralité, et à quels excès ne se livre-t-elle point dans nos villes populeuses, quand on la voit produire de tristes ravages dans nos campagnes, d'où la simplicité patriarchale et des mœurs pures et chrétiennes l'avaient exclue jusqu'à nos jours. Et quels hideux tableaux ne présente pas l'intérieur d'un grand nombre de familles? N'y voit-on pas avec horreur de pauvres enfans, témoins habituels de l'immoralité de leurs parens, sucer, pour ainsi dire, avec le lait, le sentiment de tous les vices, apprendre dès l'âge le plus tendre ce qu'ils doivent ignorer : de là le mépris outrageant de l'autorité paternelle, l'oubli ou plutôt l'ignorance de tout principe religieux, de là le nom même de vertu frappé d'ostracisme, avili par des êtres dégradés, affichant l'impudeur sur des fronts qui ne savent pas rougir ; de là cette peste morale qui s'infiltre dans tous les viscères de la société, qui la corrompt et l'empoisonne à sa source, et ne produit plus tard que des germes de mort. L'âge de l'innocence ne se compte plus, car les plus tendres années sont infectées comme celles des passions ; plus de honte, plus de délicatesse, plus d'honneur. Et que l'on ne croie pas cette peinture exagérée ; elle n'est, hélas ! que le trop fidèle tableau des mœurs de l'époque : et pour le prouver, il suffit de dire que l'on a trouvé, il n'y a pas fort longtemps, de jeunes filles de dix à douze ans organisées en société de vol et de libertinage pour exploiter une partie de notre ville. Et combien de pères, l'horreur de la nature, abusant de l'autorité sacrée qu'elle leur donne, ne s'en servent que pour vouer à l'infamie les victimes de leurs honteuses leçons. Combien de jeunes filles vagabondes cherchent, dans la mendicité, des moyens d'existence, et n'y rencontrent presque toujours que des éléments de corruption. Combien qui, arrivant de nos campagnes, trouvent à la porte même de notre ville les

courtiers infâmes du vice, qui, sous prétexte d'un travail utile et fructueux, sacrifient leur simplicité naïve et villageoise à la débauche et à la prostitution, au vil prix d'un vêtement ou d'un morceau de pain.

Une plaie si hideuse et qui semble s'élargir chaque jour, mérite sans doute toute l'attention et tous les soins charitables de la Religion. Le zèle des femmes fortes et bienfaisantes qui ont entrepris la tâche difficile, sinon de la guérir et de la cicatriser, au moins de l'arrêter, de la comprimer, d'en diminuer les tristes effets, ne mérite-t-il pas toute l'estime et toute la considération des ames honnêtes? La reconnaissance publique ne doit-elle pas être le prix de leurs utiles et charitables travaux.

Une société de Patronage pour les jeunes filles fut donc formée, dès 1837, sous les auspices de Mgr. l'Archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, et de M. le procureur du roi, qui en comprenaient la nécessité. Préserver du vice les jeunes filles qui y sont exposées par l'inconduite de leurs parens, de leurs maîtres, ou l'influence funeste de leurs alentours; ramener à la vertu celles qui déjà se sont livrées au crime, en leur procurant du travail dans les diverses Providences de la ville, tel est le but que se sont proposé des dames pieuses et charitables, dont le zèle actif ne se lasse jamais.

Ces dames, pour rendre leur influence plus efficace et plus salutaire, se sont divisées en quatre sections. La première est employée à la recherche des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins d'une si vaste entreprise; car il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est pas souvent sans efforts généreux que l'on peut arracher une jeune fille à des parens pervers, ou des maîtres corrupteurs et corrompus; que de fois il faut acheter leur consentement à prix d'argent! que de dépenses encore obligées pour payer l'apprentissage de ces jeunes filles, pour en charger les Providences auxquelles on les confie! La seconde section est consacrée à la recherche des jeunes filles qui sont le but de l'œuvre, cette section a un bureau particulier dans chacune des paroisses de la ville. Aussitôt qu'une des charitables dames vient à connaître une fille dont les mœurs sont en danger, le bureau de la paroisse est convoqué, on discute, séance tenante, les motifs qui la recommandent aux soins du Patronage, les moyens les plus prompts et les plus convenables pour la mettre sous un toit protecteur. La troisième section s'occupe de la recherche des ateliers chrétiens auxquels on peut confier en toute sécurité les protégées du Patronage. Les dames de cette section sont puissamment aidées par de pauvres ouvrières pleines de zèle et de piété qui se consacrent aussi aux soins des malades dans la société dite des Veilleuses. On ne peut trop admirer l'heureuse industrie du zèle qui emploie la vertu pauvre et sans éclat à la recherche d'un gîte assuré pour la tendre brebis poursuivie par la fureur du lion. Qui peut mieux connaître que ces vertueuses filles les ateliers chrétiens? et les rapports qui s'établissent entre elles et celles que l'on veut soustraire à la perversité du vice ne doivent-ils pas procurer les effets les plus heureux sur les caractères les plus rebelles, et assurer par la force de l'exemple un retour sincère à la vertu, ou la constante persévérance dans le bien? Enfin, la quatrième section des dames du Patronage s'occupe sans cesse de la surveillance de leurs jeunes pupilles; elles parcourent les ateliers où elles sont placées, elles les encouragent, elles leur multiplient

es bons conseils, les salutaires avis, enfin elles s'acquittent de toutes les fonctions d'une sainte maternité.

Le croirait-on ? à peine trois ans se sont-ils écoulés depuis la fondation de cette œuvre de salut que déjà plus de trois cent cinquante jeunes filles sont secourues, surveillées, et peut-être arrachées à l'infamie par les pieuses directrices du Patronage. Hélas! le bien déjà fait est grand, mais le bien encore à faire est immense ! Il en est cependant parmi ces jeunes filles, et même parmi les plus jeunes, qui sont tellement vouées à la corruption et au vice, qu'aucun atelier ne peut leur être ouvert. Victimes de la plus honteuse malice, leur contact impur deviendrait bientôt funeste. L'excès de leur misère n'est cependant pas un motif qui les éloigne des faveurs du Patronage ; pour elles la charité chrétienne ouvre un asile à part, un port de grâce et de miséricorde ; c'est la Providence de Bethléem, nom sacré qui rappelle la naissance du Sauveur de tous, de celui qui est venu dans ce monde non pour les justes, mais pour les pécheurs, de ce Jésus dont les premières larmes furent repandues dans une crèche afin de désarmer la colère du Père éternel excitée par la perversité des hommes. La Providence de Bethléem, établie dans la rue de la Vieille-Route, à Vaise, et fondée par les dames du Patronage, est dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph ; elle ne compte que trente jeunes filles, et ne peut, hélas ! en contenir un plus grand nombre. Oh ! si la charité des âmes chrétiennes se dilatait en proportion des besoins, que de jeunes personnes trouveraient leur salut dans cet asile de misères ! Que la charité qui a commencé cette œuvre de miséricorde ne se lasse pas ; les secours arriveront avec le temps, et le bien s'opèrera avec plus d'abondance.

IX.

SOCIETE DE LA CHARITE MATERNELLE.

La Religion aussi bien que la nature imposent à la mère le devoir sacré de nourrir de son lait l'enfant qu'elle a mis au monde. Douce obligation, qui attache d'une manière plus intime l'enfant à la mère, et la mère à l'enfant, qui resserre les nœuds de la famille, qui retient le père au foyer domestique pour veiller sur le berceau du nouveau-né pendant que la mère des douleurs cherche à renouveler par le repos ses forces affaiblies. Mais devoir, hélas ! confié trop souvent à des nourrices mercenaires qui, pour le vil prix qu'elles exigent, ne peuvent donner assez de soins à ces petites créatures, que l'on voit souvent languir et mourir sans avoir pu connaître ceux qui leur donnèrent le jour, ou qui sont jetées parmi cette multitude de pauvres enfans qui encombrent nos hospices et entreront plus tard dans le monde sans famille, s'ils ne meurent avant le temps.

Telle est d'ailleurs la misère excessive d'un grand nombre de pauvres parens, qu'elle leur interdit souvent toutes les douceurs de la maternité, et qu'un nouveau-né, qui est pour le riche une si grande jouissance, devient pour le pauvre un fardeau pesant qui ne fait qu'ajouter à la détresse de la misérable famille. En faut-il davantage pour exciter la compasion des cœurs sensibles et chrétiens ?

Monseigneur de Montazet, archevêque de Lyon, se rendait quelquefois, pendant les longues soirées d'hiver, au milieu d'une société d'élite à l'hôtel de Madame de Rochebaron, situé dans la rue Sala, actuellement habité par de respectables Ecclésiastiques. Là on s'y livrait chaque soir à des jeux de société, et pour sanctifier ces plaisirs innocents, il fut convenu que le profit en serait consacré au soulagement de quelques mères pauvres pour les engager et les aider à allaiter elles-mêmes leurs petits enfants.

Le gain de ces parties, étant insuffisant, les personnes qui fréquentaient l'hôtel de la noble dame augmentèrent ces fonds par des collectes faites entre elles, et dont Monseigneur l'Archevêque était le dépositaire. L'infortunée Marie-Antoinette, Reine de France, instruite par lui de cette bonne œuvre, voulut s'y associer et confia ses royales aumônes au charitable prélat. Bientôt elle devint mère ; heureuse de son bonheur et de celui de la France sa patrie adoptive, elle voulut signaler la naissance de son premier enfant en gratifiant toutes les villes de France des bienfaits de la société de la Charité Maternelle, dont elle se déclara la protectrice et la présidente. Hélas ! il ne lui fut pas donné de jouir longtemps du fruit de ses augustes et pieuses intentions.... Lorsque Napoléon, de sa main de fer, eût comprimé les excès de la Révolution, lorsqu'il voulut rétablir l'ordre longtemps proscrit au sein de la société, il comprit tout ce qu'il y avait de bien dans la société de la Charité Maternelle : il s'empressa de lui donner une nouvelle vie, de la rétablir sur ses anciennes bases, et par un décret impérial, il lui donna pour protectrice, Madame Lœtitia, sa mère. Sous la Restauration, son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême, reprit sur cette œuvre les droits sacrés de son auguste mère, et répandit ses généreuses largesses sur une multitude de mères de famille. Enfin, de nos jours, madame Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe est à la tête de cette société charitable qu'elle protége de ses aumônes et honore de ses vertus.

Le but de cette institution est de venir au secours des pauvres et malheureuses qui devenues mères pour la troisième fois ont droit de réclamer ses bienfaits. A Lyon, douze dames administrantes portent elles-mêmes à domicile les secours qui proviennent de la bienfaisance des associées. Elles revêtent le nouveau-né de son premier lange, lui fournissent une layette complète et bien garnie ; acquittent les frais des couches de la mère, la visitent tous les mois, et lui payent le tribut qu'elle serait obligée de compter elle-même à une nourrice mercenaire. Au sixième mois de la naissance, elles offrent un nouveau trousseau pour le petit enfant.

Quoi de plus religieux, de plus sage que de conserver les enfants nouveau-nés au sein maternel, dont les soins vigilants ne peuvent être mis en parallèle avec ceux d'une nourrice étrangère ; d'intéresser le père, l'époux à faire bon ménage, en le fixant dans sa maison et à son travail par le charme qu'il éprouve et l'attrait qui l'appelle au berceau de son enfant !

Ainsi toutes les années, dans notre ville, plus de deux cents enfants sont retenus enlacés dans les bras maternels, et y sucent le lait de la vie par les soins de la société charitable de la Maternité. Plus de deux cents cinquante dames composent cette bienfaisante association : leur tribut annuel apporte plus de 6,000 fr. au secours des pauvres mères de famille, auxquels viennent se joindre les dons particuliers de divers bienfaiteurs, des autorités loca-

les et le produit des quêtes que ces honorables Dames sont autorisées à faire tous les ans dans l'église primatiale et dans la chapelle de la Charité.

L'origine de cette œuvre nous engage à placer ici une réflexion que nous voudrions voir s'insinuer dans tous les esprits et pénétrer dans tous les cœurs. C'est dans le délassement permis des grandes soirées d'hiver, c'est par le fruit légitime d'un jeu honnête et modéré que la Charité Maternelle a pris naissance. Pourquoi dans chaque maison ouverte, pourquoi dans chaque famille honorable où se réunissent quelquefois les parens et les amis, ne trouverait-on pas le trésor des pauvres, qui s'accroîtrait par le modeste pécule des heureux favorisés de la fortune et du hasard, et qui versé entre les mains de la maîtresse du logis serait tous les mois consacré à un établissement de charité, au choix de la société réunie ? Cet usage ne serait-il pas digne de la charité des Lyonnais, et bien capable d'assurer à nos institutions bienfaisantes d'utiles ressources ? On pourrait chaque mois donner une destination nouvelle aux produits des jeux de la soirée, afin d'étendre sur tous les établissements ce nouveau genre de bienfait.

X.

REFUGE DE SAINT MICHEL.

Nous ne pouvons nous occuper de tant d'œuvres de charité spirituelles et temporelles, sans admirer l'admirable économie de la Religion qui se fait tout à tous pour ramener à la santé les membres les plus malades de la société chrétienne ; qui se fait à tous les besoins, qui se plie à toutes les nécessités, qui rend toute espèce de service et de secours à tous les malheureux.

Comment se fait-il qu'une religion si charitable, si bienfaisante, si utile à la société en soit méprisée, conspuée par les hommes qui affichent avec un superbe orgueil l'audacieuse prétention d'être les amis de leurs semblables ? Comment se fait-il qu'on ne veuille pas, de bonne foi, au milieu des cultes divers qui se disputent l'empire des cœurs et des esprits, accorder la préférence à celui qui seul répond tant de bienfaits, et qui, par l'unique ascendant de sa céleste influence sur le bonheur des hommes, porte évidemment le cachet auguste de la vérité et se montre à tous les yeux brillant comme le soleil, par sa féconde charité, au milieu de la corruption et des erreurs de l'esprit humain ? Que devient, par exemple, le protestantisme comparé au catholicisme romain, dans l'admirable institution de ses œuvres de zèle ? Où sont les établissements de charité, formés par les disciples les plus fervents de Luther et de Calvin ? Et depuis l'établissement de la prétendue réforme, c'est-à-dire depuis trois siècles, est-il sorti de son sein une seule fille dévouée au bien de ses frères, que l'on puisse comparer à une seule de celles de Saint-Vincent-de-Paul que le catholicisme enfante cependant chaque jour en grand nombre ? Loin de notre pensée d'accuser le zèle charitable de nos frères séparés : non, nous en connaissons un grand nombre qui s'associent volontiers avec nous pour partager les charges honorables de nos œuvres charitables ; nous nous plaisons à les voir se mêler ainsi avec nous : c'est une douce fraternité qui peut leur mériter des trésors de grâces, et peut-être un

jour leur ouvrir les yeux sur la vanité de leurs principes ; mais c'est leur doctrine que nous accusons, c'est leur doctrine que nous condamnons, doctrine froide, morte, sans entrailles ; comment pourrait-elle donner la vie, elle n'en a point ?

Ces réflexions nous sont naturellement fournies par le vœu particulier des religieuses de la congrégation de Saint-Michel, qui les consacre d'une manière spéciale à l'amélioration des jeunes personnes de leur sexe. Les plier doucement au joug de la vertu ; leur apprendre la crainte de Dieu ; détruire dans elles les criminelles habitudes que le vice leur a déjà fait contracter, leur inspirer l'amour du travail, les veiller avec une maternelle sollicitude, et le jour et la nuit : telle est la véritable et sublime mission des vénérables religieuses du Refuge de Saint-Michel. Venir au secours des parents chrétiens dont les conseils salutaires, les corrections sagement appliquées, les prières et les efforts ne sont d'aucune efficacité sur le caractère rebelle de quelques malheureux enfans, voilà encore l'œuvre importante de leur zèle, et l'objet de leurs soins les plus assidus et les plus constants sur les sujets viciés qui sont confiés à leur sage et courageuse direction.

L'utilité d'une maison de refuge dans notre grande cité fut reconnue dès le moment où la paix fut rendue à l'Eglise, après l'orage de la Révolution. Mais d'autres besoins aussi pressants se faisant sentir, il fallut ajourner un si utile projet. Ce ne fut qu'en 1811 que, sur les charitables représentations d'une société de dames de notre ville, Mgr. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, établit définitivement les religieuses de Saint-Michel qui déjà avaient une Maison de refuge à Paris. Un décret impérial du 29 janvier 1813 permit à ces respectables religieuses d'acquérir l'ancienne maison des Génovéfains qui domine si majestueusement la ville près de l'église de Saint-Irénée, M. Goulard, vénérable curé de la paroisse de Saint-Louis, fit don à l'établissement naissant d'une somme de quatre-vingt mille francs. Cette somme, encore accrue par de charitables souscriptions, aida à faire disparaître les débris qui attristaient les cœurs sur la sainte colline arrosée du sang des martyrs, et à élever de vastes constructions propres à recevoir une multitude de jeunes personnes, qui désormais devaient trouver dans le Refuge de Saint-Michel l'amour du travail et de la vertu.

Plus de deux cents personnes habitent ce vaste établissement. Quarante religieuses ou sœurs converses, en s'occupant de leur propre salut, se livrent en même temps à la guérison des maladies morales des jeunes filles qui leur sont confiées, ou par leur famille, moyennant une légère rétribution une fois payée, ou par les bienfaitrices de la maison, du consentement des parents. On les reçoit à tout âge, et elles sont gardées dans l'établissement jusqu'à ce qu'elles aient donné pendant un certain temps des preuves d'une conversion sincère et d'un véritable retour à la vertu. Alors seulement elles sont rendues à leurs familles ou à leurs généreuses bienfaitrices. Ont-elles le courage de se consacrer à Dieu par des vœux de religion ? elles forment alors une division religieuse sous le nom de Madelonettes, dans l'intérieur même de l'établissement ; mais ce n'est qu'après dix ans d'une épreuve sévère qu'il leur est permis de faire des vœux. Craignent-elles de rentrer dans le monde sans avoir cependant le désir de se consacrer à Dieu par des promesses spéciales ? on les garde encore dans la maison, où elles se livrent au

travail de leur état en suivant des exercices religieux proportionnés à leur ferveur.

Un don assez considérable fait, il y a peu d'années, au Refuge de Saint-Michel, a facilité la construction d'un vaste corps de bâtiment, où de nombreux ateliers sont établis, et où l'on peut occuper un plus grand nombre de jeunes personnes. Enfin, dans ce charitable asile on reçoit aussi de petites filles orphelines ou appartenant à de pauvres parents ; elles y sont formées au travail et à l'amour de la Religion. Toutes ces diverses sections sont entièrement séparées et n'ont aucune communication les unes avec les autres.

Honneur aux dames charitables qui, par leurs dons annuels, soutiennent une maison si utile aux familles, si intéressante pour la Religion et pour la société.

XI.

PROVIDENCE DE LA RUE SALA.

Au commencement du siècle dernier, de pieux chrétiens de notre ville, témoins des excès de l'immoralité qui se répandait parmi la jeunesse de la classe indigente, conçurent le généreux dessein d'ouvrir un asile uniquement consacré à élever de pauvres jeunes filles dont l'innocence courait les plus évidents dangers par l'exemple et la vie scandaleuse de leurs parens. Elles ne pouvaient pas y entrer avant l'âge de sept ans, ni au-delà de neuf, et elles y restaient jusqu'à celui de vingt. Cette maison, fondée dans la rue des Bouchers, fut autorisée, par des lettres patentes du Roi en 1716. L'éducation de ces pauvres filles fut confiée aux sœurs de la Trinité, qui les mettaient en état de gagner leur vie à la sortie de l'établissement.

Comme tout ce qui portait l'empreinte du caractère religieux, cette maison fut emportée par l'orage révolutionnaire ; elle disparut avec les ministres fidèles, les temples, les monastères et les couvents. Comment aurait-on permis d'élever chrétiennement les jeunes enfans des pauvres, alors qu'on soldait le crime, et que l'on récompensait les filles-mères.

Cependant la tempête était apaisée, la main d'un soldat heureux avait relevé la croix au milieu des trophées militaires ; le calme était revenu dans les villes avec la Religion ; mais les asiles de l'enfance, les établissemens pieux gisaient encore dans leur poussière. Le crime d'un père, ouvrier cordonnier de notre ville, devint la cause heureuse du rétablissement de la Providence qui avait été élevée au commencement du dix-huitième siècle par la piété de nos pères. Cet homme avait deux petites filles qu'il envoyait à une école dirigée par une maîtresse pieuse. Son épouse étant morte, ces jeunes enfants cessèrent de fréquenter l'école ; on ne les voyait plus, on eût dit qu'elles avaient été enfermées dans le même tombeau avec celle qui leur avait donné le jour. Mais bientôt on apprend que l'excès de la misère avait porté ce père sans entrailles, à livrer pour un peu d'or, ces innocentes victimes à un saltimbanque ambulant qui les traînait de ville en ville pour l'aider à remplir sa malheureuse industrie. A ce récit, les dames du quartier de Bellecour, auquel appartenait ce père dénaturé, sentirent leurs cœurs émus. On

se rappela avec regret l'asile de la Providence détruit par l'orage révolutionnaire, et la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie proposa de suite de rétablir cette maison qui devenait de jour en jour plus nécessaire. Aussitôt dans le même salon où ce projet fut conçu, on fait une collecte pour l'accomplir ; trois cents francs seulement sont réunis, et sans plus tarder, comptant uniquement sur la Providence, dont l'établissement portait le nom, on loue dans la rue Sala, au deuxième étage de la maison où se trouvent actuellement les bains de Saint-François, un appartement convenable, au prix de six cents francs par an... C'était en 1804. Quelques religieuses de la Trinité dispersées par la tempête, sont réunies de nouveau et priées de reprendre leur ancienne mission ; leur zèle se ranime, quelques jeunes filles leur sont confiées et le nombre s'en augmente de jour en jour. En peu de temps le local devient trop petit ; l'établissement est transporté dans une maison de Fourvière, où se trouve actuellement l'hospice des prêtres infirmes, asile gratuitement fourni par la généreuse charité de Madame de la Barmondière, dont le nom seul est un éloge. Mais cette maison devient encore trop petite pour le grand nombre d'enfants que l'on présente chaque jour. De nouveau, la Providence est transportée à l'ancienne maison des Carmes-Deschaux, où elle ne resta que peu de temps. Enfin, elle fut fixée dans la rue Sala, où elle est actuellement. Le nombre des religieuses, uniquement occupées du soin de plus de quatre-vingts jeunes filles, s'y est augmenté par de nouvelles vocations, et sous l'œil vigilant de la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie qui, pendant plus de vingt ans, avait quitté sa famille pour se renfermer avec ses jeunes protégées, et leur donner les soins de la plus tendre mère.

Les dames les plus distinguées de la ville soutiennent avec un zèle admirable ce précieux asile de l'enfance, par leurs aumônes annuelles. Chaque mois elles s'assemblent dans un salon qui leur est réservé au sein même de l'établissement pour apprendre elles-mêmes, par la bouche d'un ministre de la Religion, leurs devoirs d'épouse, de mère et de chrétiennes. Là, les besoins de la maison leur sont exposés par la présidente de l'œuvre ; toutes ensemble elles s'inquiètent des meilleurs moyens qui doivent assurer son existence et sa prospérité future ; elles encouragent au travail et à la piété leurs jeunes protégées, elles assistent quelquefois à des exercices publics où ces jeunes enfants mettent en évidence leurs progrès dans l'étude de la Religion et des connaissances diverses qui doivent leur être d'une grande utilité plus tard.

Nous devons ici faire remarquer que presque tous les établissements charitables de notre ville offrent aux personnes généreuses qui les protégent des ressources abondantes de piété qui deviennent, pour ainsi dire, une légitime et religieuse compensation des efforts de leur générosité et de leur zèle. Ainsi, les dames de la Providence de la rue Sala donnent du pain, du travail, et ce qui est plus précieux encore, une éducation fortement chrétienne à de jeunes enfans ; et dans l'enceinte même de leur charitable établissement, elles reçoivent à leur tour, et à des époques réglées, le pain sacré de la parole divine, dans de pieuses conférences, dans des exercices religieux qui leur servent à acquérir de plus grandes vertus et une piété plus parfaite. Qu'on ne s'étonne donc point de trouver dans nos murs une Religion si

bien entendue, un attachement si dévoué et si sincère à la foi catholique, des exemples de piété si fréquents et si beaux dans toutes les classes de la société, des mères de famille si chrétiennes, des épouses si fidèles et si modestes, des femmes si fortes et selon le cœur de Dieu : c'est la récompense de leur charité, c'est le prix de leur parfait dévoument au soulagement de toutes les misères, c'est l'espérance d'une couronne immortelle qui leur est prodiguée sur la terre.

On s'occupe dans ce moment de la construction d'un bâtiment plus vaste et plus commode, dans le quartier de la Croix-Rousse, où sera tranférée bientôt la Providence de la rue Sala.

XII.

ŒUVRES DES MESSIEURS,

RUE DU REMPART D'AINAY.

L'Œuvre des Messieurs existait déjà bien longtemps avant la révolution de 93 ; son titre indique suffisamment qu'elle fut établie par des hommes respectables et chrétiens, qui habitaient l'antique paroisse de Saint-Martin-d'Ainay. Déjà les vénérables filles de Saint-Vincent-de Paul, établies dans la rue de la Charité, donnaient des soins aux malades et aux pauvres de la paroisse ; mais les malheureux devenant de jour en jour plus nombreux, la nécessité d'établir un service plus régulier en faveur des pauvres, de mettre une plus grande vigilance dans le choix des indigents, de distinguer ceux dont les besoins paraissaient incontestables de ceux qui mendient effrontément des secours sans besoin réel, se faisant sentir tous les jours davantage, une sœur auxiliaire fut ajoutée à celles qui déjà existaient ; elle fut spécialement chargée de visiter les familles pauvres, accompagnée de deux paroissiens charitables, et de distribuer, à des jours réglés, des aumônes en nature. Deux fois l'année, elle donnait aussi des vêtements, et les pauvres ainsi vêtus, étaient obligés de se présenter, de temps en temps, à l'humble fille de Saint-Vincent-de-Paul pour qu'elle jugeât si les habillements dont on les avait gratifiés étaient bien employés à leur usage : car alors, comme aujourd'hui, les pauvres sans vertu ne craignaient pas de vendre les objets qui leur étaient livrés pour satisfaire, par leur valeur, à des honteux plaisirs.

Cependant, le spectacle d'une nombreuse jeunesse livrée de bonne heure à de funestes exemples, touche le cœur des charitables chrétiens chargés de visiter les pauvres. En 1773, Messieurs les bienfaiteurs des indigents de la paroisse d'Ainay formèrent le projet de réunir les petites filles dans un même local, et de les confier à la sage direction des filles de Saint-Vincent. Un appartement fut assigné, à cet effet, dans la rue d'Auvergne, et les fondements de la belle maison consacrée à cet effet furent jetés dans la rue du Rempart-d'Ainay, où on la voit encore de nos jours.

Les chefs de famille les plus distingués de la ville contribuèrent de leurs deniers à cette œuvre charitable ; leurs noms sont inscrits sur un tableau, dans la salle de réception de l'établissement, ainsi que celui de tous les Mes-

sieurs qui, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, ont contribué, par leurs souscriptions annuelles, ou par des dons au-dessus de 300 francs, à soutenir la bonne œuvre.

Le nombre des jeunes filles reçues dans l'établissement, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de dix, est toujours proportionné aux ressources du petit trésor de l'œuvre ; elles sont dans ce moment cinquante-six, et l'on espère pouvoir aller jusqu'à soixante. Les sœurs, au nombre de huit, leur enseignent les devoirs de la Religion, la lecture, l'écriture et les éléments du calcul ; elles les forment à tous les genres de soins et de travail que leur sexe et leur état comportent, et les élèvent de manière à donner un jour à la société des mères de famille chrétiennes et vertueuses. On ne reçoit dans la maison que des enfans appartenants à des parens de bonnes mœurs et dont l'indigence est constatée ; ils doivent être nés à Lyon, à moins que les pères et mères n'y soient domiciliés depuis cinq ans. L'éducation de ces jeunes filles n'est censée finie qu'à vingt ans accomplis. A cet âge, l'élève, en sortant de la maison, reçoit un trousseau convenable, et une rétribution de cent francs ; si elle sort avant cette époque, elle perd tout droit à ce double avantage.

Au moment où la Révolution éclata, messieurs les administrateurs, en renvoyant leurs jeunes protégées dans leurs pauvres familles, voulurent au moins leur faire partager le mobilier de la maison puisqu'ils ne pouvaient plus leur continuer leurs soins charitables : chacune des élèves rentra dans le sein de sa famille, emportant un lit complet, du linge, des vêtemens. Le mobilier à l'usage des charitables sœurs, fut mis en lieu de sûreté, et la tempête une fois apaisée, lorsqu'elles furent de nouveau appelées à la direction de l'œuvre des Messieurs, leur ancienne maison leur fut rendue par l'ordre de Bonaparte ; elles recueillirent leurs effets, qui avaient été conservés avec soin, et les bienfaits d'une sage éducation, qu'elles répandent dans les cœurs des nombreuses élèves qui leur sont confiées, augmentent chaque jour la reconnaissance des pauvres familles. Messieurs les administrateurs de la maison consacrent, chaque année, 2,000 fr. pour la distribution des rémèdes confectionnés dans la pharmacie attenante à leur établissement, en faveur des pauvres malades de la paroisse.

XIII.

INSTITUTION DENUZIERE.

Une femme veuve avait un fils, il était l'espoir de sa vieillesse, elle se consolait de la perte d'un époux tendrement aimé par les soins maternels qu'elle prodiguait chaque jour à celui qui rappelait si bien l'image fidèle de celui qu'elle avait perdu. Pauvre mère, hélas ! l'inexorable mort vient trancher des jours qui lui sont si chers ; la Providence la rend tout-à-coup veuve de son fils ! et la mère inconsolable versera jusqu'à son dernier jour d'intarissables larmes. Dans sa chrétienne et profonde douleur, elle veut perpétuer la mémoire de son tendre fils, et, après sa mort, on lit dans son testament, où sont exprimées ses dernières volontés, les paroles suivantes qui

donnent toute la mesure de la douleur d'une mère, et toute la sublimité d'un cœur compatissant et chrétien :

« Libre de disposer de toute ma fortune, je veux qu'elle soit employée à une fondation de bienfaisance agréable à Dieu,utile à la société ; les jeunes garçons pauvres et orphelins en seront l'ojet. C'est le souvenir d'un fils, que je pleure chaque jour, qui me détermine à ce choix, entre tant de bonnes œuvres. Je veux que la maison que je possède à Lyon, place Saint-Pierre et rue Saint-Côme,forme le premier capital et la première ressource de cette fondation qui, je l'espère, s'accroîtra par d'autres dons. Un conseil, composé de sept personnes notables, dont trois seront désignées par Mgr. l'Archevêque de Lyon, deux par M. le Maire de la dite ville, et deux par l'Administration des hospices civils de Lyon, qui les choisira dans son sein, sera chargé de l'administration de la maison des Jeunes Orphelins, et règlera tous les détails de cette administration. Admis dans le dit établissement, depuis l'âge de cinq à quinze ans, les orphelins seront instruits sur les dogmes de la Religion et sur l'activité du travail, en leur faisant apprendre à chacun un métier, selon leurs dispositions et capacités... Il sera reçu dans les établissemens autant d'orphelins que le produit de ce que je leur assigne pourra le permettre... Chaque année, l'Administration fera célébrer, le 8 septembre, un service funèbre pour mon fils, Gaspard Rey, et, ce jour-là, les jeunes orphelins, qui profiteront d'une fortune qu'il aurait dû recueillir, iront prier sur le tombeau de leur bienfaiteur, après avoir assisté à son service... Je veux qu'il soit prélevé une somme de 200 fr. pour chacun des orphelins lorsqu'ils auront achevé le temps qu'ils doivent passer au dit établissement, et que le témoignage de leur bonne conduite ne laissera rien à désirer. La dite somme sera employée exclusivement à l'achat d'un métier ou d'une mécanique, ou d'autres objets nécessaires à l'état que chacun aura choisi, pour le faire valoir à son profit, sous l'inspection de l'Administration, afin que cette somme ne puisse être détournée pour un autre emploi..... Je veux que la ville de Lyon profite seule de cette fondation de bienfaisance."

Mme. Denuzière, veuve Rey-Fortier, mourut le 10 mai 1829, une ordonnance royale du 12 mai 1830 autorisa sa fondation, et sous la présidence de M. Prunelle, maire de Lyon, une Administration fut définitivement constituée le 10 janvier 1834. L'établissement commença dans une maison louée à cet effet au Chemin-Neuf, avec un seul enfant, en juin 1833. Aujourd'hui il compte 46 orphelins, sous la direction immédiate de quatre frères de la congrégation de Marie ; il prospère avec une sage lenteur. Le travail assidu de ces jeunes enfans, leur conduite régulière et religieuse assurent un succès complet à cette sage institution. Seulement il serait à désirer qu'on pût lui fournir un plus vaste local où elle se développerait sur des bases plus larges, et pourrait assurer à un plus grand nombre d'orphelins une éducation religieuse et industrielle. Pourquoi des pères et des mères attristés par la mort de leurs enfants ne consacreraient-ils pas une partie de leur fortune,qui devrait concourir à procurer une honnête aisance à ceux qu'ils ont perdus, à alléger leur douleur en assurant l'éducation de quelques orphelins, par l'imitation de la charité de Mme. Denuzière ! Quel plus admirable moyen de soulager son cœur oppressé par le poids de la plus juste douleur, que de reporter son affliction et sa tendresse sur de jeunes orphelins doublement mal-

heureux, et par la privation de leurs parens et par le fardeau de la misère; de se créer, pour ainsi dire, une nouvelle famille adoptive qui bénira le nom de ses bienfaiteurs dans les siècles les plus reculés. Que de fois des parens malheureux, après avoir fermé les yeux de leurs enfans qui, selon les lois ordinaires de la nature, devaient remplir à leur égard ce triste devoir, laissent leur fortune à des collatéraux ingrats, et ne recueillent pas même du fruit de leur labeur et de leurs sages économies une simple prière. Leur fortune devient le partage du luxe et quelquefois du désordre; leur nom est aussitôt oublié que leurs cendres sont descendues dans le tombeau; et la société ne recueille aucun fruit de leur mémoire.

Que Mme. Denuzière soit imitée par les mères privées de leurs enfans, et bientôt de nombreux orphelins joindront leur voix reconnaissante à celle de la cité, et les prières des cœurs innocents toucheront celui de Dieu, et les suivront au-delà du tombeau pour hater leur éternel bonheur.

XIV.

SOCIETE DU SAINT ENFANT JESUS,

Le nom seul de cette charitable société annonce le but qu'elle se propose et les moyens qu'elle emploie. Secourir les petits enfants pauvres, à l'aide des enfans auxquels la Providence a départi les biens de la fortune, quelle pensée plus féconde en heureux résultats? quel moyen plus sage d'établir par la Religion une étroite liaison entre deux classes de la société que de perverses doctrines cherchent à troubler, à diviser? Apprendre aux enfans nés dans l'aisance qu'ils doivent employer une partie de leur fortune à soulager leurs frères souffrants; leur mettre de bonne heure dans le cœur cette douce sensibilité qui doit les porter plus tard et toute la vie à répandre dans le sein des pauvres des secours utiles et bienfaisants, les former à la pratique de la vertu qui présente le plus de jouissance, tel est le but de cette association d'enfans, sons la direction de leurs charitables mères.

Les aumônes de cette association fondée en 1836, sont uniquement employées à encourager l'éducation religieuse des enfans pauvres, confiés aux soins attentifs des respectables frères de la doctrine chrétienne. Elle fournit à ces enfants indigents les livres d'étude, le papier, les plumes; elle récompense leur application par des livres de piété; pendant l'hiver elle fait des distributions de vêtements, de chaussures.

Il est facile de voir que la société du Saint-Enfant-Jésus vient en aide aux familles pauvres, puisqu'elle les décharge de la fourniture nécessaire à l'éducation de leurs enfans, fourniture qui n'est pas d'une grande dépense, il est vrai, mais qui ne laisse pas d'être un fardeau souvent pénible pour nos pauvres ouvriers qui sont obligés de vivre avec la plus grande économie. La distribution des vêtemens et des chaussures, tout en devenant aussi une économie pour la famille, devient aussi un moyen puissant d'émulation et pour les parents et pour leurs enfants. Pour les parens d'abord, parce qu'ils s'occuperont davantage de veiller sur la conduite de leurs enfans, afin qu'ils se rendent dignes de la bienfaisance de leurs jeunes protecteurs, et les enfants

s'empresseront alors de devenir plus dociles et plus soumis pour mériter les pieuses largesses de la société. Il en est ainsi de la distribution des livres de piété qui, introduits ainsi dans les familles, y portent des pensées de religion, d'ordre, de morale, et deviennent des prédicateurs éloquents au milieu de nos pauvres ateliers. Car l'ouvrier de nos fabriques aime à combattre l'uniformité de son travail par des lectures agréables, et son travail lui permet quelquefois cet utile délassement. Mais combien ce plaisir lui devient dangereux et funeste quand la Religion ne préside pas au choix de ses lectures, il est alors le poison des familles, il tue le germe de toutes les vertus, efface les semences heureuses du christianisme pour mettre à la place le germe empoisonné des doctrines d'impiété, de libertinage et de licence. C'est donc une sage pensée, d'introduire dans les familles les bons livres par la main des enfans qui eux-mêmes, heureux de montrer leurs progrès à leurs parens surpris, deviendront peut-être les instrumens dont la Providence veut bien se servir pour rappeler des pères et des mères à des leçons de sagesse et de vertu.

Nos bons, nos excellents frères de la doctrine chrétienne, qui se livrent avec un dévoûment pénible et héroïque à la difficile mission d'élever et d'instruire les enfants des pauvres, trouvent aussi dans la société du Saint-Enfant-Jésus un encouragement dans leurs labeurs : par la bienfaisance de la charité des jeunes associés, ils excitent l'émulation de leurs élèves en promettant une récompense à leur constante application, et à leurs succès. Incapables par eux-mêmes de distribuer de petits présents à leurs chers enfants, car ils sont pauvres aussi, et refusent toute récompense terrestre pour le succès de leurs œuvres de charité, ils se réjouissent de trouver dans les largesses des jeunes Lyonnais les moyens de seconder leur zèle et d'animer au travail ceux qui leur sont confiés.

Familles Lyonnaises, ne négligez pas un moyen si facile d'être utile à vos compatriotes indigents ; apprenez de bonne heure à vos enfants qui, par leur position, sont appelés à être plus tard à la tête de la société, à venir au secours de leurs frères infortunés. En se privant pour les pauvres enfants de quelques futilités agréables, ils se prépareront une génération intéressante qui, par la douce soumission, la docilité à d'utiles enseignements et de sages exemples, se montrera reconnaissante du bien qui lui aura été fait à l'aurore de la vie. Les heureux du siècle ne devraient jamais l'oublier ; en se rendant utiles aux pauvres, non-seulement ils satisfont au précepte du Christianisme, mais encore ils se donnent de douces jouissances, et s'attachent facilement les cœurs par la reconnaissance.

De temps en temps la Religion réunit les jeunes associés à l'œuvre du Saint-Enfant-Jésus et leur adresse de sages instructions par la bouche d'un de ses ministres ; elle leur parle du bien qu'ils font, de celui qu'ils sont appelés à faire ; elle les invite à répandre leur zèle dans le cœur de ceux de leur âge qui sont leurs amis, les compagnons de leurs études et de leurs jeux ; elle stimule leur émulation en les entretenant des succès des jeunes élèves qu'ils soulagent dans les écoles des Frères ; elle vient en aide enfin aux chefs de famille en prêchant à ces jeunes auditeurs la soumission, la docilité à leurs parents, l'amour de la vérité et la vertu, l'éloignement de tout ce qui pourrait leur être un sujet de tentation et de chute. Dans une dernière réu-

nion de la société de l'Enfant-Jésus, on a eu l'heureuse idée d'embellir la solennité par le choix de trente-quatre enfants les plus distingués par leur pauvreté et leur exemplaire docilité dans les écoles des Frères ; un vêtement complet leur avait été donné. Conduits par trente-quatre jeunes associés aux pieds de Mgr. l'archevêque d'Amasie, ils reçurent tous de ses mains un petit livre, à titre de récompense, et un pain bénit, de celles de leur petit bienfaiteur.

Quel doux et religieux spectacle que celui de ces jeunes protecteurs et de ces jeunes protégés, venant ensemble, au milieu de l'assemblée de leurs pauvres et pieuses mères, recevoir la bénédiction et les encouragemens d'un vénérable vieillard qui semblait en ce jour faire ses derniers adieux à l'innocente portion du troupeau qui lui avait été confié !

XV.

LES JEUNES ECONOMES.

La charité Lyonnaise est une vertu, pour ainsi dire, de famille ; elle s'apprend dès la plus tendre enfance ; elle se suce avec le lait maternel ; elle est une douce et sainte habitnde qui se contracte dès le berceau. Dans les familles aisées, à peine une petite fille est-elle au monde que son nom est inscrit sur la liste charitable des Jeunes Economes. A mesure qu'elle grandit, sa mère lui parle déjà du bien qu'elle a fait sans le connaître : heureux présage de celui qu'elle fera dans l'avenir. Elle dirige les promenades solitaires de l'innocent enfant vers l'asile pieux, où, sous les yeux de la Relgion, sont élevées de nombreuses orphelines par ses précoces bienfaits. Plus tard, lorsque ses doigts légers pourront s'occuper du travail, la jeune économe emploiera ses moments de loisir à confectionner de modestes vêtements pour ses jeunes protégées, ou à préparer des layettes pour les enfants des pauvres. Elle prélèvera sur ses menus plaisirs le tribut volontaire de la charité ; elle le déposera entre les mains de sa jeune compagne qui s'honore du titre de Trésorière de la Société ; elle portera avec honneur sur sa poitrine la sainte médaille de l'Association, elle en fera son plus bel ornement. C'est ainsi que nos jeunes Lyonnaises se forment de bonne heure aux doux emplois de la charité, qui s'allie si bien avec la candeur, l'innocence, la modestie et la beauté.

La Société des Jeunes Economes doit son origine au zèle de Mme. Bureau de Puzy, épouse d'un ancien préfet de notre département. Le 24 mai 1804, cette mère des orphelines réunit dans son hôtel un certain nombre de jeunes personnes, toutes émules de l'active charité de Mlle. Sara de Puzy, sa fille. Après leur avoir communiqué le généreux dessein qu'elle avait formé d'arracher de pauvres petites filles à la misère et aux dangers qui la suivent, elle leur proposa de chercher les premiers fonds nécessaires dans la légère économie de cinq centimes par jour. Les jeunes demoiselles accueillirent avec transport des vues si conformes à leurs inclinations pieuses, et l'œuvre des Jeunes Economes fut fondée.

Bientôt tout ce que la ville de Lyon renferme de jeunes personnes distinguées, se fait un plaisir et un titre de gloire de participer à cette œuvre

aussi utile qu'honorable. Une ardeur pieuse, un saint enthousiasme se sont répandus dans tous ces cœurs jeunes et sensibles. Les grâces de leur âge leur servent à obtenir de généreux présents en faveur des pauvres enfants dont elles vont devenir les mères adoptives. La Religion bénit leurs efforts, et la parole sacrée, du haut de la chaire chrétienne, chaque année, dans une fête solennelle, applaudit à leur zèle et appelle de nouveaux bienfaits.

Dans le principe, les Jeunes Economes se contentèrent de secourir à domicile leurs jeunes protégées ; les visiter, les habiller, les nourrir dans le sein de leurs pauvres familles, était pour elles une douce jouissance. Mais souvent ce n'était pas les préserver de la contagion du vice, que la jeunesse, hélas ! ne trouve que trop au foyer domestique. Alors, dans ces circonstances malheureuses, elles s'occupaient avec une sollicitude toute maternelle à placer ces jeunes plantes dans des ateliers chrétiens où, fécondées par de bons exemples et de sages leçons, elles encourageaient leurs sages bienfaitrices par une conduite régulière et pieuse.

Les accroissements de l'œuvre ayant été rapides, on songea à réunir dans un asile commun ces pauvres orphelines, disséminées, il est vrai, chez de bonnes maîtresses, mais encore trop souvent voisines des scandales. L'exécution d'un projet si avantageux était devenu possible depuis que les Jeunes Economes avaient fixé les regards et la bienveillance des patronages les plus distingués, et par l'éminence de leur rang, et par l'éclat de leurs vertus. C'est ainsi qu'à l'aide de secours étrangers, de souscriptions particulières et des fonds de la Société, on fit en 1822, l'acquisition d'une maison assez considérable, située dans le quartier des Chartreux ; elle reçut, à juste titre, le nom de Providence. Là, ces pauvres enfants, sous la direction des Sœurs de Saint-Joseph, reçoivent une éducation chrétienne, et apprennent un état qui doit plus tard leur procurer une existence honorable dans la Société.

Depuis cette époque, les aumônes, loin de s'affaiblir, paraissent se multiplier. La chambre des Notaires, MM. les agents de change ont voulu verser dans le sein des pauvres, par l'entremise des Jeunes Economes, les trésors de leur miséricorde. Plusieurs sociétaires ont voulu que la mort même n'arrêtât pas le cours de la charité. En quittant la Société pour prendre un établissement dans le monde par le mariage, la plupart des Jeunes Economes laissent à l'œuvre un souvenir généreux de leur passage ; et leur premier enfant, s'il est une fille, est bientôt inscrit sur le catalogue où figurait naguère celui de la bienfaisante mère. C'est ainsi que la charité se transmet de génération en génération, legs sacré qui se paye au début de la vie, et qui devient plus beau, en recevant sa couronne au delà du tombeau.

Les Jeunes Economes reçoivent les petites orphelines dans leur Providence depuis sept ans jusqu'à dix. Elles les gardent dans leur maison, ou les mettent en apprentissage, mais seulement après leur première communion, jusqu'à dix-huit ans et vingt-un ans au plus.

Une jeune orpheline en apprentissage est confiée aux soins particuliers d'une de ces charitables bienfaitrices, qui veille sur elle, qui prévoit ses besoins, qui la conseille, l'encourage, la fortifie, qui remplit, en un mot, à son égard, les devoirs d'une mère tendre et pieuse.

XVIII.

ASSOCIATION DES HOSPITALIERS.

La charité est industrieuse pour gagner une âme à Jésus-Christ. Pour étendre la gloire du divin maître, elle prend toutes les formes, elle se fait tout à tous, elle se sert des moyens même que la délicatesse du monde semble ne pas pouvoir supporter; elle se fait petite avec les petits, humble avec les humbles, pauvre avec les pauvres. Qui croirait, par exemple, que des hommes qui brillent dans le monde par leur esprit, des hommes distingués par leur position sociale, honorés par leur concitoyens, quittent à des jours convenus et à des heures réglées, l'habit à la mode qui les couvre, se revêtent du tablier blanc, prennent à la main le plat à barbe et le savon, lavent la figure des pauvres, pendant que d'autres, armés du rasoir affilé, s'acquittent, avec autant d'adresse que de légèreté, des modestes fonctions de barbier. Voyez-les, dans cette salle immense, entourés de cinquante à soixante malheureux indigens; pendant qu'ils remplissent avec joie leurs emplois si bas en apparence, d'autres, un livre à la main, expliquent les dogmes ou la morale de la Religion à leur auditoire attentif, et parlent de résignation, d'espérance, d'un bonheur éternel, à ces êtres infortunés que le monde néglige, mais que la charité chrétienne environne de ses soins.

L'association des Hospitaliers a pour but de soulager corporellement et spirituellement les malheureux des hospices, des maisons de détention et des paroisses, tant des faubourgs que de la ville de Lyon. Les soins corporels qu'elle accorde, consistent à les raser, à les peigner, à leur couper les cheveux et les ongles, à leur laver les pieds et les mains, et à les ensevelir en cas de décès. Les secours spirituels, qu'elle s'empresse toujours de joindre aux corporels, sont principalement de pieuses prières, des lectures de piété, des paroles d'exhortation et de consolation, de bons conseils donnés à propos, et, dans l'occasion, l'assistance à l'heure de la mort et la recommandation de l'âme.

Cette association est une des plus anciennes de la ville; elle existait déjà en 1767. Elle fut rétablie au sortir de la révolution, mais, de nos jours, elle a pris une extension plus grande; ses réglemens ont été revus par l'autorité ecclésiastique, et plus appropriés aux besoins de l'époque. Elle compte, en ce moment, plus de six cens membres, divisés par colonnes, sous la présidence d'un syndic. Chaque paroisse a sa colonne qui y remplit les œuvres charitables de la Société, sous la surveillance d'un inspecteur qui visite, chaque dimanche, la susdite colonne et s'applique à animer les membres qui la composent, de l'esprit de zèle et de charité; il observe leur conduite et tâche de rappeler doucement à ses devoirs celui qui s'en écarte.

Presque dans toutes les paroisses de la ville et des faubourgs, un appartement loué et garni de meubles nécessaires, aux frais de la société, est chaque dimanche fréquenté par une multitude de vieillards et indigens, qui viennent auprès des charitables Hospitaliers, recevoir leurs soins, leurs conseils et leurs instructions. Des distributions de pain, de tabac, objet de première nécessité pour ceux qui, depuis longtems, en ont contracté l'habitude, les

rendent exacts et réguliers, et, en sortant de cette pieuse assemblée, ils se rendent avec joie aux offices de la paroisse, contractent des habitudes religieuses, et les pasteurs remarquent que, depuis quelque tems, la plupart des pauvres qui étaient pour eux un sujet de douleur et de tristesse au moment terrible de la mort, ne leur donnent maintenant que des sujets de consolation et de joie spirituelle.

Les dimanches et les fêtes, les prisons et les hôpitaux sont aussi le lieu du rendez-vous des charitables Hospitaliers ; ils y vont remplir leurs modestes et pieuses fonctions, toujours avec l'agrément des diverses administrations qui dirigent ces établissemens, y laissent de bons livres à ceux qui ont le tems et la force de se distraire par de bonnes lectures, et répandent ainsi de précieuses semences dans les cœurs de ces infortunés.

Les Hospitaliers sont divisés en membres honoraires. Les membres actifs sont ceux qui se livrent aux œuvres charitables de la société ; les membres honoraires contribuent, par des aumônes pécuniaires plus abondantes, aux œuvres de leurs confrères. Chaque colonne contient un certain nombre de membres honoraires, ils sont plus spécialement chargés, dans les réunions, de faire les lectures et les instructions religieuses.

Le zèle des Hospitaliers est au-dessus de tout éloge : avec quelle ardeur ils se livrent aux fonctions honorables qu'ils s'imposent ! Avec quelle exactitude ils se rendent aux différents lieux qui leur sont indiqués par leur président ! Quel amour pour les pauvres ! Quel désintéressement dans leur conduite ! En les voyant au milieu de ces assemblées nombreuses de vieillards, d'indigents, d'infirmes, on dirait des frères avec leurs frères, des amis avec des amis. A voir le courage qu'ils mettent dans l'accroissement de leurs œuvres, on dirait qu'ils se hâtent de gagner un salaire immense qui doit augmenter leur fortune. Ah ! c'est qu'ils sont animés par les héroïques sentiments de la foi chrétienne et catholique ; ils acquièrent un poids immense de gloire qui ne périra jamais ; ils se préparent une couronne brillante, éternelle, celle du Ciel. Dociles aux saints enseignements de l'Evangile, ils savent que c'est par l'aumône que l'on expie les fautes passées ; que les pauvres sont les membres souffrants de Jésus-Christ, et qu'en les consolant, en leur rendant de pénibles services, on les gagne à la Religion, on les ramène à la vertu, et l'on contribue ainsi au bon ordre de la société, en secourant les individus malheureux qui la composent.

XVII.

LE DISPENSAIRE.

Quelque grande que soit l'utilité de nos hospices pour le soulagement des pauvres malades, l'expérience, appuyée sur des témoignages irrécusables, ne prouve que trop que ces charitables asiles ne suffisent pas à tous les besoins. Combien de pères ou de mères de famille qui en quittant leur modeste demeure pour aller chercher la santé dans nos hôpitaux, priveraient de leur utile surveillance les ateliers qui les nourrissent ? De leur lit de douleur, au sein de la famille, ils peuvent diriger encore des travaux nécessaires et

stimuler par leur présence l'activité laborieuse de leurs ouvriers ? Combien de pauvres enfants ne peuvent pénétrer dans nos hôpitaux à cause de leur trop grande jeunesse, et qui souvent seraient exposés à perdre l'innocence en récupérant la santé ? Combien de pauvres honteux, qui, courbés sous le poids de la misère après avoir joui des faveurs de la fortune, n'osent pas, par une timidité toujours respectable, solliciter les bienfaits de la charité publique, et mourraient désespérés et sans secours, plutôt que d'aller réclamer ceux qu'on administre dans les hôpitaux ? Ces hautes et salutaires considérations avaient, depuis longtemps frappé l'esprit de quelques-uns de nos charitables et savants médecins, plusieurs fois ils s'en étaient ouverts à d'honorables concitoyens, lorsqu'en 1818 le Dispensaire de Lyon fut créé par leurs soins bienfaisants.

Le but de cette charitable institution est de donner, à domicile, tous les secours de la médecine aux malades indigens, de leur fournir les médicamens nécessaires, de leur faire pratiquer les opérations chirurgicales que leur état exige et de leur procurer, autant que possible, les soins des veilleurs et des veilleuses charitables.

A peine le Dispensaire fut-il formé qu'il fut mis sous la haute protection de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry, dont les généreuses largesses venaient chaque année encourager le zèle des fondateurs ; la charité des Lyonnais s'empressa de répondre à de si nobles exemples.

L'institution du Dispensaire prouva bientôt ce que l'on répétait depuis longtemps : qu'il suffit qu'une œuvre charitable soit connue dans Lyon pour qu'on la voie aussitôt, s'établir, croître et prospérer. Un conseil d'administration est bientôt formé, composé de nos illustrations dans l'art de guérir et d'autres honorables citoyens. Par leur zèle, de nombreux souscripteurs se présentent, au prix de trente franc une carte d'admission leur est délivrée, et cette carte circulant dans les mains des malades pendant une année, leur attire les soins empressés de nos charitables médecins et les remèdes nécessaires. Pour établir l'ordre dans les visites, par les soins de l'administration la ville est divisée en cinq cantons, à chacun desquels sont attachés un médecin titulaire et un médecin supplémentaire : et pour que rien ne manque au pauvre de ce que le riche se procure à prix d'argent, des médecins consultants, choisis parmi nos célébrités médicales, sont toujours disposés à porter gratuitement leurs conseils à leurs honorables confrères, dans les cas graves et difficiles ; tous fidèles aux principes du christianisme qui les animent et qui les honorent, dans notre ville essentiellement religieuse, ils sont exacts à appeler auprès du malade les secours de la Religion.

Cependant on comprit bientôt la nécessité d'établir une pharmacie charitable pour le bien de l'œuvre ; c'était en même temps un avantage pour régulariser la distribution des remèdes sur la signature des médecins, et une économie heureuse pour l'institution, car la vente des remèdes au public devait produire un légitime profit, qui aiderait à répandre des bienfaits parmi la classe indigente. Cette avantageuse innovation eut lieu dès 1819.

En 1821, le Conseil municipal témoin des heureux effets de l'institution nouvelle, l'encourage par un secours abondant, qui plus tard devient annuel : 2,000 fr. sont alloués en faveur du Dispensaire et sont inscrits parmi les dépenses ordinaires de la ville en 1826.

Cependant les charitables médecins du Dispensaire, jaloux de faciliter aux malades consultants les moyens de profiter de leur ministère, renoncent en 1821 à les recevoir au bureau qui leur était ouvert dans la pharmacie de la rue Tupin, et pour leur éviter des courses fatigantes et pénibles, ils les reçoivent désormais à leur domicile respectif. Ce n'était pas encore assez pour le soulagement des pauvres malades ; souvent les soins qui leur étaient prodigues pendant les nuits par les membres de la famille devenaient un obstacle pour le travail du jour, il fallait employer à un repos nécessaire un temps précieux, qui ne l'était pas moins pour les besoins ordinaires de la vie; mais la charité suffit à tout, l'administration fait un appel au zèle des Lyonnaises, une foule d'ouvriers de toutes les paroisses y répond avec un admirable empressement et se fait inscrire sur la liste des veilleuses charitables des pauvres malades. Des dames visiteuses offrent aussi leurs généreux concours, elles porteront le jour des consolations religieuses auprès du lit de douleur, elles pourvoieront pour les secours de la nuit par les choix d'une veilleuse, qui se trouve placée de cette manière sous leur pieuse direction. En sorte que le médecin n'a qu'à faire prévenir la dame visiteuse, le malade est certain d'avoir une garde pleine de délicatesse et d'attention pendant la nuit. Enfin, pour assurer le service de la pharmacie d'une manière régulière, pour ne pas être exposé à des changements trop fréquents, résultat inévitable lorsque des gens à gage sont chargés de sa manipulation, il est confié aux sœurs de Saint-Joseph, sous la direction d'un pharmacien instruit, et ces pieuses filles, depuis 1826, s'acquittent de leurs délicates fonctions avec un zèle qui a constamment mérité la reconnaissance des pauvres et l'approbation des administrateurs.

En 1822, le Dispensaire avait déjà secouru depuis sa fondation, plus de 40,000 malades dont 15,000 avaient reçu des remèdee entièrement gratuits. Chaque année ce nombre s'accroît, chaque année aussi le nombre des souscripteurs s'augmente, et tout fait présager que cette œuvre éminemment charitable, prospèrera encore avec le temps et est appelée à soulager bien des misères. Comment n'en serait-il pas ainsi, l'apôtre de la charité chrétienne, l'illustre saint Vincent-de-Paul a été pris pour modèle et pour patron par les fondateurs du Dispensaire. Du haut du Ciel, ce saint ami de Dieu, ce héros de la charité bénit ceux qui s'efforcent de marcher sur ses nobles traces, et attire par ses puissantes intercessions auprès du trône de l'Éternel, des grâces précieuses et abondantes sur l'œuvre qui répond si bien à celles dont il a autrefois enrichi sa patrie et le monde catholique.

XVIII.

ŒUVRE DES VEILLEUSES.

Les malades à domicile qui, pour des motifs louables ne peuvent aller chercher leur guérison dans le sein de l'hôpital général de la ville, ne sont point abandonnés pour cela, la charité chrétienne a pourvu aux soins qui leur sont nécessaires, surtout pendant la nuit, afin de laisser à la famille qui veille pendant le jour le temps de retrouver ses forces dans le calme d'un sommeil réparateur.

Dans chacune des paroisses de la ville, un certain nombre de personnes du sexe, dont la piété égale la charité et la prudence, s'est consacré au service des malades à domicile, et surtout pour la nuit. Ces pieuses personnes sont sous la direction d'une dame nommée à cet effet par le curé de la paroisse. Chaque mois les Veilleuses se rassemblent sous la présidence de la directrice, reçoivent de pieuses instructions qui alimentent leur zèle et laissent, en sortant, une petite aumône pour les besoins de l'œuvre. Lorsque la présence d'une veilleuse est réclamée auprès d'un malade, la directrice s'empresse d'aller d'abord lui porter quelques paroles d'encouragement, elle étudie dans cette première visite les besoins de la malade, le caractère de la famille, le genre de la maladie, et toutes les circonstances enfin qui doivent la guider dans le choix de la veilleuse qu'elle s'empresse ensuite d'envoyer auprès du lit de douleur. La veilleuse, une fois à son poste, doit donner à celui qui lui est confié tous les soins d'une sœur tendre et charitable les réglements lui défendent de rien accepter, même le plus léger rafraîchissement, à moins d'une évidente nécessité, mais aussi elle ne peut rien donner en son propre nom, et si le malade a besoin de quelque soulagement extraordinaire, que la famille ne puisse pas fournir, la veilleuse en prévient la directrice, qui prend les mesures convenables. Cependant, dans un cas d'urgence, la veilleuse peut, pendant la nuit, disposer, au nom de la société, de la modique somme de 1 fr. 50 c. dont elle est obligée de prévenir la directrice. La veilleuse qui ne peut répondre à l'appel de la directrice pour se rendre la nuit auprès de celui qui réclame son secours, est obligée de verser 1 fr. dans la caisse de la société ; celle qui sans avoir prévenu manque à la réunion mensuelle, ou qui y arrive l'appel étant terminé, paye une amende de quinze centimes. Ces diverses aumônes sont employées à l'achat et à la conservation de tout ce qui peut faciliter le service des malades et leur soulagement, ustensiles, linges pour les pansements, tout ce qui est nécessaire pour l'administration des sacrements, quelques bons livres propres à édifier et consoler les malades, quand leur etat peut supporter une lecture. Tous les objets sont en dépôt chez les dames directrices, qui en disposent selon ces circonstances et les besoins.

Les réglements de la société recommandent aux veilleuses les soins du corps. Pour ces derniers elles doivent suivre avec scrupule les prescriptions indiquées par le médecin, sans jamais se permettre d'appliquer un remède de leur propre mouvement. Pour les premiers, elles doivent agir avec un zèle prudent et sage, en sorte que leurs prières à Dieu, leurs soins charitables, un mot dit avec douceur et bonté, doivent porter les malades les plus endurcis à demander eux-mêmes les secours de la Religion. Cependant, dans tous les cas, elles doivent prévenir la directrice des dispositions spirituelles du malade, afin que, par son concours, le pasteur de la paroisse trouve un moment favorable pour parler de Dieu à celui que la mort va peut-être bientôt frapper. Jamais les Veilleuses ne doivent se mêler des affaires de famille dans les maisons où elles sont envoyées ; le malade seul doit concentrer tous leurs soins et toute leur attention.

Il est impossible de ne pas remarquer ce qu'il y a d'admirable et de charitablement industrieux dans cette société des Veilleuses. La plupart de ces charitables personnes ne sont pas douées des biens de la fortune ; presque

toutes gagnent leur pain à la sueur de leur front ; il leur serait difficile par conséquent de satisfaire au précepte de l'aumône si recommandé dans l'Evangile à tous les chrétiens. Ne pouvant donner de l'argent pour le soulagement des malheureux, elles donnent leur repos, elles donnent leur temps, elles donnent leur peine, elles donnent de bons conseils, de consolantes paroles ; elles remplissent à la lettre le précepte divin sur lequel tous les chrétiens seront un jour jugés : *J'étais malade, et vous m'avez visité ; entrez dans le royaume de Dieu qui vous a été préparé.* Les bons résultats de l'association des Veilleuses se multiplient tous les jours : les malades soignés, les familles soulagées et consolées, la Religion honorée et mieux connue, s'attirant le respect et l'amour de ceux qui, sans motifs, s'étaient peut-être déclarés ses audacieux ennemis, ne sont-ce pas là les heureux effets de la charité des Veillleuses.

XIX.

ŒUVRE DE SAINT-FRANCOIS-REGIS.

Depuis que l'autorité des lois a dispensé le mariage de la sanction religieuse pour le rendre légitime, le nombre des personnes seulement civilement unies est immense. Ce mépris public du sentiment religieux dans l'acte le plus remarquable de la vie, se perpétue dans les enfants ; il engendre l'indifférence, et produit l'impiété presque toujours accompagnée d'une immoralité profonde. Combien encore, qui, à l'oubli de la Religion, ajoutent celui des lois humaines, et qui, semblables à la brute, s'unissent pour se séparer bientôt, prenant pour base de leur union transitoire le caprice de leur volonté criminelle, ou la fougue d'une passion qui cesse aussitôt qu'elle est assouvie. Comment s'étonner ensuite de ce nombre prodigieux d'enfans illégitimes, qui menacent d'envahir toute la société.

Le libertinage, l'impiété, l'indifférence religieuse, quelquefois l'ignorance, sont les causes plus ordinaires de ces unions scandaleuses, une des plaies de l'ordre social de notre époque. Les dépositaires des lois, les législateurs s'en épouvantent : on cherche des remèdes, on invente des systèmes pour guérir cette plaie hideuse, mais leur impuissance est aussitôt révélée, le mal s'augmente, et il viendra un temps où il sera tellement général qu'il ne sera plus possible de le faire disparaître. Déjà le désordre est si grand que dans la capitale et les autres villes populeuses de la France, le nombre des enfants illégitimes menace d'égaler, et à une époque donnée il surpassera celui des enfants légitimes. Et alors que deviendra la société en proie à cette génération que l'autorité paternelle n'aura point surveillée ? On la verra indépendante de la Religion qu'elle n'aura connue que par les blasphèmes dont on la couvre ; dirigée par la passion la plus brutale, elle ne donnera que des exemples d'impiété et de perversité profonde : plus de frein, plus d'ordre, plus de religion, de respect pour les lois, plus de soumission aux dépositaires de l'autorité publique ; bouleversement général, anarchie complète, barbarie.

Ce ne sont pas des craintes imaginaires ; c'est la conséquence naturelle du mépris devenu public et bientôt général de la loi sainte du mariage, de l'affaiblissement, et ensuite de l'extinction totale de l'autorité paternelle.

En 1826, des hommes honorables et surtout religieux, épouvantés de cet effrayant avenir, alarmés de ces monstrueux excès, entreprirent, au sein de la capitale, d'élever une digue à ce torrent dévastateur, en opposant leur zèle aux terribles effets de l'impiété publique. Ils formèrent donc, sous le patronage de Saint-François-Régis, une société charitable destinée à faciliter le mariage religieux et civil des pauvres du diocèse de Paris, ainsi que la légitimation de leurs enfants naturels. Leur pieuse entreprise obtint en peu de temps les plus heureux effets. Par leurs soins, une multitude de mariages reçut la bénédiction de l'Eglise, et une grande quantité d'enfans purent hautement, et dans rougir, reconnaître les auteurs de leurs jours.

En peu de temps les villes d'Angoulême, d'Avignon, de Bordeaux, de Marseille, marchèrent sur les traces des généreux chrétiens de la capitale. Lyon, à son tour, à qui tant d'autres villes ont emprunté sa charitable industrie, adopta aussi ce projet éminemment catholique et social. Les mêmes hommes que l'on trouve à la tête de toutes les bonnes œuvres de notre ville, se lancèrent aussitôt dans cette nouvelle carrière de charité. Convaincus que l'immoralité n'est pas la seule cause qui jette le désordre dans la société et qui en avilit les premiers liens ; que les difficultés souvent insurmontables qu'éprouvent les parties pour se procurer les actes authentiques nécessaires à la validité de leur mariage, servent presque toujours de raison ou de prétexte à l'infraction de ce devoir sacré, considérant, surtout que dans une ville où les étrangers sont nombreux, ces difficultés s'accroissent encore en raison de la longueur des distances, du défaut des communications et des frais d'explication ; que pour plusieurs il y a obligation de suppléer, par des enquêtes et des jugemens, aux actes qui, dans des temps de trouble et de révolution, n'avaient pas été régulièrement tenus, et ces titres devenant entièrement dispendieux, les parties, dégoûtées par tant d'obstacles, et ne voulant pas cependant renoncer à l'objet de leur passion, vivent entre elles comme si la Religion avait béni leur alliance, et la loi donné la sanction à leur mariage ; toutes ces raisons enfin réunies ont excité ces hommes charitables à venir au secours d'une classe malheureusement nombreuse de la société, sous la protection de l'autorité ecclésiastique et civile.

Un appel fut fait en 1836 à la charité des Lyonnais par la commission exécutive de l'œuvre de Saint-François-Régis ; il fallait pourvoir aux dépenses nécessaires que devait entraîner une œuvre qui ne peut s'exécuter sans frais, et qui en grandissant chaque année exige le travail quotidien de plusieurs personnes. Cet appel fut entendu, des secours pécuniaires arrivèrent, mais ils sont encore insuffisants pour le grand nombre de mariages qui se présentent presque chaque jour, et que la commission ne veut point abandonner.

Un comité consultatif et gratuit, choisi parmi les plus honorables membres de notre barreau lyonnais, si justement célèbre, éclaire de ses lumières la commission dans les questions difficiles. Des conseillers visiteurs, sous la direction de MM. les curés de la ville, s'occupent avec un zèle tout chrétien à ramener à l'ordre, à instruire des principes de la Religion, gardienne des bonnes mœurs, les parties qui se disposent au mariage, et qui, malheureusement, vivent dans une honteuse ignorance.

Dans la première année de son établissement, en 1837, la Société charitable de Saint François-Régis parvint à faire célébrer 148 mariages, 97 enfans furent légitimés. En 1838, 227 mariages et 150 enfans légitimés sont le fruit de son zèle. Enfin, en 1839, 260 mariages et 134 enfans légitimés assurent la continuation authentique et toujours croissante de ses succès. Pendant ces trois années, 16,707 fr. 50 c. ont été depensés pour obtenir ces heureux résultats.

Il faut le dire et le répéter souvent et bien haut. L'œuvre de Saint-François-Régis est une des plus importantes à notre époque de corruption et de relâchement de tous les liens de la société. Elle doit être encouragée, soutenue par tous les amis de la religion et de l'ordre social. C'est un devoir impérieux, une obligation rigoureuse imposée par les malheureuses doctrines auxquelles la France a été livrée, et par les funestes exemples qui ont été donnés. La perversité est descendue des hautes classes dans le peuple; le peuple maintenant a droit d'attendre sa régénération religieuse et sociale des hautes classes. C'est une réparation de justice imposée par la conscience, par la charité, par la religion. Espérons qu'elle s'opèrera avec le temps; elle est commencée, elle s'achèvera plus tard.

XX.

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

S'exciter mutuellement à la pratique de la vertu, s'occuper de répandre parmi les pauvres l'amour de la Religion, la résignation et la patience au milieu des misères de la vie, répandre d'abondantes aumônes dans le sein des membres souffrants de Jésus-Christ, pour gagner plus facilement leur cœur; tel est le but de cette association toute de zèle et de charité qui a pris naissance au sein même de la capitale, et que de bons jeunes gens sont venus implanter dans leur heureuse patrie, après avoir terminé le cours de leurs études scientifiques.

Voyez dans les cercles du monde ces jeunes hommes à figure franche et ouverte, donnant l'exemple de la politesse la plus exquise et de la plus aimable douceur, sachant allier avec courage et modestie et les saintes règles de la Religion, et les pratiques pieuses de l'Eglise avec cette douce urbanité, cette heureuse courtoisie qu'exigent les convenances de la société: ce sont, pour la plupart, les membres de l'association de Saint-Vincent-de-Paul. Leur conversation, leurs jeux, leurs amusements se ressentent de l'esprit qui les anime; ils n'ont qu'une étude, celle de faire aimer la vertu, et de montrer qu'elle est possible à tout âge. Sans orgueil et sans prétention, ils sont, pour ainsi dire, vertueux par penchant, et cherchent dans leur conduite à imiter cet admirable Vincent-de-Paul dont la sublime vertu trouva grâce devant les philantropes du dernier siècle.

La plupart de ces jeunes hommes, adonnés aux plus honorables professions de la société, honorent le barreau, la médecine, les sciences, le négoce par leurs talents. On les voit le jour remplissant leurs nobles fonctions avec empressement et succès, puis le soir arrive pour eux, mais non le re-

pos. Suivez-les, au moment où tant d'autres vont remplir nos théâtres et applaudir aux succès de quelques histrions, ils courent dans les ateliers de nos pauvres ouvriers, auprès du lit des malades, et portent à ceux qui souffrent les consolations de l'espérance et les secours de la charité chrétienne.

Distribution hebdomadaire de pain, de viande, de vêtements, à plus de 150 familles malheureuses ; soins donnés aux malades par les médecins charitables de l'association ; remèdes gratuits, conseils, consolations, espérances prodigués par les visiteurs, telles sont les œuvres de ces jeunes gens aussi modestes que sensibles aux misères de leurs frères, et qui n'ont pas de plus douce jouissance que de se prodiguer pour répandre des bienfaits. Veut-on connaître leur manière de faire avec les pauvres, écoutons-les dans les règles qu'ils se sont imposées : "Nous éviterons tout esprit de contention avec les pauvres, nous ne nous tiendrons point pour offensés, s'ils ne se rendent point à nos conseils ; nous n'essaierons pas de les leur faire accepter d'autorité et avec commandement, nous nous contenterons de proposer ce qui est bien, d'exhorter vivément à sa pratique, laissant à Dieu le soin de faire fructifier nos paroles, si c'est sa volonté." Plus loin, ils disent : " Nous ne murmurerons jamais des démarches, des fatigues, des rebuts mêmes auxquels l'exercice de la charité nous condamnera." N'est-ce pas là la douceur évangélique ? la conduite entière et parfaite de saint Vincent de-Paul, que cette chrétienne jeunesse a prise pour modèle ? Heureux parens qui possédez de si riches trésors dans vos familles ! Ah ! combien vous devez vous applaudir des religieuses dispositions de vos enfans ! Quelle gloire pour vous d'avoir donné à la Religion des cœurs si dévoués, à la société des âmes si fortement trempées, aux malheureux des protecteurs si charitables.

C'est par ses aumônes personnelles, le plus ordinairement prises sur ses menus plaisirs, que cette jeunesse intéressante fournit à ces charitables largesses. Dans chaque réunion, le trésorier reçoit la contribution volontaire des associés ; rien n'est imposé. A la réunion suivante, il rend compte de sa collecte ; si quelquefois les besoins des pauvres surpassent les recettes, on avise à nouveaux moyens pour augmenter les ressources : alors ce sont des quêtes auprès des amis, des loteries auxquelles on intéresse les familles et les connaissances. Qui pourrait se refuser de contribuer, pour une petite part, à la charitable industrie d'une jeunesse si chrétienne. A chaque réunion encore, tout associé doit rendre compte de la situation des pauvres qui lui ont été confiés ; il recommande aussi au zèle de ses amis les nouveaux besoins qui sont venus à sa connaissance dans ses pérégrinations charitables ; il plaide la cause de ses pauvres, il expose leurs misères avec une douce sensibilité. Depuis quelques mois, ces bons jeunes gens se sont chargés de plusieurs pauvres enfants auxquels ils font apprendre un état ; ils paient leur appprentissage, veillent sur leur conduite, et semblent faire ainsi eux-mêmes l'apprentissage de devoirs sévères et doux tout à la fois de la paternité. La sollicitude toute charitable de ces aimables jeunes gens s'étend jusque sur les soldats de notre garnison, convaincus que les intervalles des exercices militaires ne livrent que trop souvent nos jeunes soldats à une fatale oisiveté. Ils leur ont ouvert deux chambres, éclairées et chauffées pendant l'hiver, où ils trouvent une collection complète de bons livres et des jeunes gens habiles qui leur enseignent la lecture et l'écriture. Noble emploi de la

fortune et du temps ! Admirable effet d'un zèle chrétien ! Que de désordres sont arrêtés par une si charitable industrie, et combien nous sommes heureux de penser que dans notre grande cité se trouve une nombreuse jeunesse chrétienne toujours occupée à faire bénir la Religion qui l'inspire et qui l'anime.

XXI.

ASSOCIATION EN FAVEUR DES EGLISES PAUVRES.

La charité Lyonnaise, qui s'étend avec un zèle si louable, si empressé sur tous les membres souffrants de Jésus, trouve encore de quoi s'exercer, j'allais presque dire sur Jésus-Christ lui-même, mais au moins sur les temples où ce divin Sauveur veut bien établir sa demeure. Il n'entre point dans mon attention de rappeler ici tous les dons généreux dont les fidèles Lyonnais enrichissent chaque jour leurs églises paroissiales, j'aurais trop à dire, et il suffit de jeter les regards dans l'intérieur de nos temples, pour apprécier la piété des fidèles ; la richesse de nos ornemens, la décoration de nos autels, la pompe de nos cérémonies, la beauté des vases sacrés qui servent aux sacrifices de la victime immortelle, tels sont, pour la plupart, les monumens sacrés de la généreuse piété de nos concitoyens.

Mais il est des temples dans nos villages, dans nos hameaux éloignés de la cité, qui attristent l'œil par leur nudité ; les autels sans ornemens, les tabernacles sans splendeur, n'offrent, de toute part, que le spectacle de la misère et du dénûment le plus complet. Là le culte extérieur, qui a tant d'empire sur les fidèles, qui remue leurs cœurs, qui les touche et les porte à la divinité, est sans éclat et sans voix. Les pasteurs attristés vivent à peine au milieu de leurs troupeaux, victimes eux-mêmes de la pauvreté et de la misère. Les plus légères dépenses, pour l'entretien nécessaire du culte, deviennent quelquefois des sacrifices pénibles. Comment consacrer aux ornements du temple ce qui devient nécessaire pour la subsistance de chaque jour ? De pauvres laboureurs qui vivent de peu, qui se livrent chaque jour aux plus rudes travaux, pour satisfaire aux exigences exorbitantes du fisc, peuvent-ils contribuer, selon leurs désirs, à l'entretien des autels, et à la décence de leurs modestes églises ?

Ces considérations ont engagé plusieurs dames pieuses à se réunir pour procurer aux églises pauvres du diocèse, les objets nécessaires à la décence du culte. Chaque année elles donnent à leur trésorière une légère aumône à cet effet ; elles reçoivent aussi avec reconnaissance les dons qui leur sont offerts pour cet objet ; elles se réunissent souvent pour travailler elles-mêmes et préparer les vêtements sacrés, les linges nécessaires aux sacrifices augustes de nos autels.

Le premier vicaire-général du diocèse, chargé spécialement du personnel des paroisses, et plus à portée par conséquent de connaître leurs besoins, préside les assemblées de ces dames pieuses, leur expose les demandes qui lui sont adressées par les pauvres pasteurs ; elles sont presque toujours accueillies, surtout si elles ne sont pas exorbitantes, et si le petit trésor de la

société peut suffire. Les recettes de cette œuvre, qui n'est établie que depuis bien peu d'années, se sont élevées en 1839 à la somme de 1,839 fr. 15 c., et les dépenses à celle de 1,703 fr. 20 c.

Cette œuvre a trouvé des adversaires, cela ne peut être autrement ; il est presque impossible de réunir l'assentiment de tous dans une œuvre quelconque. Quelques personnes ont dit que chaque paroisse devait suffire à ses besoins, et que l'œuvre nouvelle rendrait indifférents ceux qui les habitent. Il est vrai, en principe, que chaque paroisse doit suffire à ses besoins, mais il est vrai aussi qu'il ne suffit pas de devoir, il faut aussi pouvoir et vouloir. Or, il est certain que certaines paroisses ne peuvent pas subvenir suffisamment à tous les besoins du culte religieux ; leur indigence extrême est un obstacle à leur bonne volonté ; plusieurs respectables curés en conviennent, alors la charité doit venir à leur secours, quand elle ne serait que la récompense de leur piété et de leur bonne vo-lonté. Plusieurs paroisses aussi, il faut en convenir, pourraient faire des sa-crifices en faveur de leurs églises, mais l'impiété qui exerce son malheureux empire, mais l'indifférence religieuse qui y règne en souveraine maî-tresse, paralysent le zèle et enchaînent le bon vouloir. Faut-il pour cela que Jésus-Christ, dans ces temples presque déserts, y reste sans honneuret sans culte ? Faut-il que le pasteur ne puisse pas remplir avec décence au moins les saintes fonctions de son ministère ? Sera-t-il condamné à voir letabernacle de Jésus-Christ, qui attend avec patience le changement des cœurs endurcis, livré à une malpropreté honteuse et criminelle. Le zèle des vrais amis de Dieu restera-t-il indifférent devant un spectacle si triste et si affligeant ? Non, la charité pieuse viendra encore au secours de ces paroisses courbées sous le joug de l'irréligion, elle sera un exemple qui touchera peut-être les cœurs froids et glacés, qui réveillera leur foi trop longtemps endormie, qui fera sortir les âmes de leur longue léthargie. En voici un exemple. Dans une paroisse où la Société dont nous parlons avait envoyé quelques ornements, le respectable curé s'empressa de recommander aux prières de ses ouailles, l'œuvre qui s'intéressait ainsi à la décoration de son église. Après l'instruction, un homme riche du village aborde le bon pasteur et lui avoue que, touché de la charité de ces personnes qui s'occupaient ainsi d'une église qu'elle ne connaissaient pas, il s'était senti porté à une noble émulation ; et pour lui en donner la preuve, il lui annonce qu'il va lui remettre une somme assez forte pour les réparations de son église. Précieux secours pour le digne pasteur,et secours dû, après Dieu sans doute, à la modeste offrande de la société en faveur des églises pauvres.

Qu'il y ait moins de besoins dans le diocèse de Lyon que dans beaucoup d'autres, nous en convenons avec plaisir et avec gloire ; mais ces besoins existent, et l'honneur de la Religion, et la piété envers le Sacrement auguste de nos autels, nous imposent la double obligation d'y subvenir avec charité. D'ailleurs, la société charitable est un modèle pour les autres diocèses, et c'est avec plaisir qu'elle viendrait au secours des églises étrangères à notre localité, si les moyens dont elle dispose pouvaient suffire à des besoins plus nombreux.

XXII.

HOSPICES CHARITABLES.

On a souvent mis en question s'il était plus utile de secourir les pauvres et les malades à domicile que de les réunir sous le même toit pour leur faire partager les bienfaits d'une charité commune. La réponse la plus sage a été qu'il ne fallait pas être exclusif pour l'une et l'autre mesure, que dans des circonstances données, les hospices devenaient très-utiles et même nécessaires, et dans d'autres ils pouvaient être funestes et dangereux. Un vieillard infirme, impotent, qui n'a plus de famille ou qui ne peut être soulagé, entretenu que par une famille aussi pauvre que lui, ne sera-t-il pas mieux soigné dans un asile charitable, ouvert par la piété des fidèles, pour donner des soins religieux à ses vieux ans? Malheureusement ces retraites sacrées sont trop rares; et le vaste hospice de la Charité ne suffit pas encore à tous les besoins; d'ailleurs, la misère et l'indigence n'attendent pas toujours l'âge prescrit qui autorise l'admission dans cet utile établissement: abandonner à eux-mêmes ces vieillards courbés sous le poids des travaux et des années, ce serait les exposer à de plus grandes misères et peut-être les voir mourir victimes de leur isolement forcé.

Préoccupées de cette pensée, les dames de la Miséricorde de la paroisse de Saint-Polycarpe, sous la direction de leur vénérable pasteur, ouvrirent, il y a quatre ans, un charitable asile aux femmes pauvres et âgées de cette localité, dans la maison appartenant à la fabrique, sur le chevet du chœur de cette église. Là, trente-cinq à quarante femmes indigentes et incapables de subvenir à leur existence, attendent patiemment le jour où l'entrée de l'hospice des vieillards pourra leur être ouverte. Leurs bienfaitrices pourvoient à tous leurs besoins, grâces aux quêtes annuelles faites dans la paroisse, et aux souscriptions particulières qu'elles s'imposent. Ces pauvres femmes, pour diminuer les charges de leurs charitables protectrices, se rendent mutuellement les services que leurs forces leur permettent, et consacrent leurs loisirs à quelques travaux utiles.

Un autre établissement de ce genre est consacré à douze pauvres femmes de la paroisse de Saint-Pierre, rue Luizerne, no. 8; elles sont toujours choisies parmi les plus malheureuses. Il fut fondé en 1820, par M. Alumbert, curé de la paroisse, dont la mort laissa de si justes regrets dans le troupeau auquel il avait donné de si grands soins pendant une longue carrière; quelques personnes charitables aidèrent le zélé pasteur dans cette utile fondation. Des domestiques à gages, sous la bienveillance des dames de la Miséricorde, furent d'abord préposés aux soins ordinaires, de cet établissement, mais en 1825, il fut confié au zèle des sœurs de Saint-Joseph, qui s'acquittent de leurs utiles fonctions de servantes des pauvres avec une charité au-dessus de tout éloge. La maison est administrée par un conseil de dames pieuses, sous la direction et l'inspection immédiate du jeune et digne pasteur de la paroisse. Un négociant respectable, que l'on voit à la tête de presque toutes les œuvres charitables de la ville, remplit les fonctions de trésorier et de secrétaire.

Pendant de longues années, les dames de la paroisse de Saint-Pierre et celles de Saint-Polycarpe ne formaient qu'une seule société et un seul bureau

pour le soulagement des pauvres de ces deux arrondissemens ; des inconvéniens furent signalés et reconnus, une division nécessaire fut opérée, au grand avantage des deux paroisses ; on s'aperçut que les quêtes annuelles étaient plus abondantes, une utile émulation, toute en faveur des indigents, s'établit aussitôt entre les deux paroisses.

Enfin, un troisième hospice fut créé en 1832 dans la paroisse de Saint François-de-Sales, impasse François-Dauphin, rue Saint-Joseph, en faveur de douze vieillards de l'un et l'autre sexe, par Madame de la Barmondière. Les paroisses d'Ainay et de Saint-François, selon le vœu de la charitable fondatrice, doivent participer par égale portion aux bienfaits de cet établissement confié aux sœurs de Saint-Joseph.

Un hospice plus nombreux est établi depuis plusieurs années dans le clos des Chartreux ; il avait été fondé primitivement dans la paroisse de Saint-Polycarpe ; on y reçoit des femmes âgées et incurables, moyennant une modique pension annuelle : il est dirigé par les sœurs de la congrégation de Saint-Charles. Comme il n'est pas entièrement charitable, il n'entre pas dans notre plan d'en parler plus au long.

XXIII.

ŒUVRES PAROISSIALES DITES DES MARMITES.

La délicatesse de la philantropie du siècle ne pourra pas se faire peut-être à la simplicité naïve de l'expression populaire de *l'Œuvre des Marmites*. Mais le pauvre la connaît, il la comprend, il en sent chaque jour la bienfaisante utilité. Le riche chrétien la connaît aussi, il l'alimente de ses charitables aumônes, il l'encourage de ses bienfaits, il la soutient par son généreux concours.

C'est dans ces pieux établissements que les héroïques filles de Saint-Vincent-de-Paul préparent le bouillon substantiel pour les pauvres malades convalescents, pour les vieillards infirmes. C'est là que de leurs charitables mains elles confectionnent le linge propre pour le dimanche, qui se distribue le samedi ; c'est là que se trouve la pharmacie de l'indigent, de la veuve, de l'orphelin. C'est là que, pendant les rigueurs de la froide saison, ils viennent chercher le charbon qui doit les réchauffer. L'œuvre de la Marmite, établie dans presque toutes les paroisses, est le grenier d'abondance des indigents ; il est alimenté par les dons de la charité des paroissiens. Chaque année, la dame de la Miséricorde, accompagnée du pasteur ou d'un de ses vicaires, parcourt toutes les maisons, frappe à toutes les portes, ouvre sa bourse, et remercie au nom des pauvres dont elle est la charitable pourvoyeuse. La collecte, fidèlement remise dans le trésor des pauvres, sert aux dépenses de l'œuvre ; dans chaque paroisse, une Société de dames augmente le produit de ces quêtes par un tribut volontaire et annuel. Dirai-je que l'année dernière vingt-mille bouillons ont été distribués dans une seule paroisse de la ville, et ce n'est pas une des plus opulentes.

Les admirables filles de Saint-Vincent-de-Paul sont chargées des pauvres des paroisses de Saint-François et d'Ainay, de Saint-Georges et de Saint-

Jean, et enfin de Saint-Paul et de Saint-Louis. Chaque jour elles s'acquittent de leurs honorables fonctions avec ce zèle charitable qu'elles ont hérité de leur saint fondateur. Les pauvres sont leurs enfants, elles vont, pour ainsi dire, à leur recherche, elles les secourent dans leur maladie ; leur pharmacie fournit les remèdes indiqués par le médecin. Et souvent elles-mêmes, dans les indispositions les plus ordinaires et les plus connues, elles se servent avec adresse de la lancette, et arrêtent, dès le début, par ce soulagement, une maladie, qui se prétentait avec des caractères alarmants. Aussi le pauvre a-t-il plutôt recours à l'humble fille de Saint-Vincent, la modeste sœur de la Marmite, comme il l'appelle, qu'au médecin : elle panse ses blessures, elle essuie ses larmes, elle le console par des paroles d'espérance, elle lui parle du Ciel pour soutenir son courage au milieu des plus dures épreuves de la misère ; elle introduit doucement auprès de son lit de douleur le ministre de la Religion dont elle est le précurseur, elle reçoit son dernier soupir, elle console sa famille éplorée, et souvent adopte ses enfants devenus orphelins.

Dans la paroisse de Saint-Louis, grâce au zèle charitable du pasteur, les filles de Saint-Vincent-de-Paul ont réuni, dans un vaste local, tout ce qui peut être utile aux soins physiques des pauvres. Ici des layettes complètes pour les enfants nouveau-nés ; là des vêtements pour les âges plus avancés, des chaussures de toutes dimensions, des chapeaux et des bonnets pour tous les sexes, voir même des boîtes à tabac pour les pauvres priseurs, des cannes de toutes les formes et de toutes les dimensions pour soutenir les pas chancelants de la vieillesse. Tout est dans l'ordre le plus parfait ; on dirait un vaste bazard où les chalands doivent accourir pour faire un immense commerce. Ils accourent, en effet, mais ce sont les pauvres de la paroisse qui viennent acheter sans argent ce qui manque pour les besoins les plus pressants de leur triste existence. Ils n'ont qu'à demander, ils reçoivent ; cependant, pour se mettre à l'abri d'importunes exigences, ou des fraudes d'une criminelle cupidité, l'indigent doit être muni d'un billet du pasteur, ou d'une dame de la Miséricorde ; alors, il vient avec confiance, il est accueilli avec bonté, et se retire en bénissant la bienfaisante main qui a satisfait son désir en soulageant sa misère.

Près de ce bazard des pauvres, se trouve une salle de travail où de charitables dames viennent à des jours et des heures réglées s'occuper de préparer les objets nécessaires à la modeste toilette des pauvres. Tout dans cet atelier charitable est disposé avec art pour faciliter le travail de ces femmes pieuses. Sur une table immense sont étalés les objets qui doivent passer à leurs mains ; puis de petits nécessaires à ouvrage, ciseaux, fil, aiguilles, rien n'est oublié. Entrez au moment du travail, vous croiriez visiter un vaste atelier de couturières, de lingères, de modistes. Cependant une seule se fait entendre : elle tient un livre en ses mains : est-ce le roman du jour ? Oh ! non, elle lit avec une douce sensibilité chrétienne quelques pages éloquente sur la nécessité d'amasser des richesses pour le Ciel, en veillant sur les besoins du pauvre, sur le vide des plaisirs de ce monde, sur le néant de la vie, sur le mérite de la pauvreté, sur la récompense promise à ceux qui auront procuré à l'indigence. La prière a commencé le travail ; la prière le finit et le couronne.

Dans la paroisse de Saint-Nizier, ce sont les sœurs de Saint-Charles qui

sont préposées aux soins des indigents ; leur maison fondée par le vénérable évêque de Metz, alors curé de cette importante paroisse, sert aussi de Providence à plus de cinquante petites filles pauvres que la charité d'une société de demoiselles de la ville y entretient.

Dans presque toutes les paroisses, des dames bienfaisantes et pieuses se sont chargées de rechercher les pauvres indigents. Aussitôt qu'une famille malheureuse leur est signalée, elles accourent, elles étudient par elles-mêmes ses besoins, elles donnent les premiers secours, elles l'indiquent ensuite aux sœurs de la Marmite qui, dès-lors, la prennent sous leur bienveillante protection, et ne l'abandonnent que quand elle a pu surmonter la misère. Ce sont ces mêmes dames qui, presque toujours en rapport avec les pauvres, emploient une partie de leur temps à placer les jeunes enfants dans les ateliers chrétiens, dans les Providences consacrées à cet effet, et deviennent ainsi leurs protectrices, leurs anges tutélaires toujours visibles sur la terre.

Nous ne saurions trop payer un juste tribut de reconnaissance aux Dames de la Miséricorde qui, dans chaque paroisse, s'occupent avec un zèle admirable du soulagement des malheureex. Toujours empressées, toujours douces et bonnes, c'est à celle que les pauvres mères de famille viennent avec confiance ouvrir leurs cœurs et déposer le pesant fardeau de leurs peines de tous les jours. C'est elles qui parcourent avec un courage vraiment héroïque les gîtes souvent infects où se cache la misère, qui étonnent même les esprits les plus prévenus par leurs infatigables travaux, qui passent une partie de leur journée, et souvent de la nuit à visiter ceux que le monde repousse, et dont souvent l'excessive délicatesse ne peut supporter le spectacle. Pour l'honneur de notre ville, pour la gloire de la Religion, le nombre en est grand de ces femmes respectables, qui se mettent ainsi au-dessus de la faiblesse de leur sexe, bravent souvent d'injustes rebuts, de froids dédains, et ne recueillent quelquefois qu'une coupable ingratitude pour prix de leurs bienfaits, et pour récompense de leurs œuvres. Mais de plus nobles motifs les excitent et les encouragent : en visitant le pauvre, elles pensent au Ciel, la foi et l'espérance enflamment leur charité.

XXIV.

ŒUVRES DE ZELE.

Nous voudrions donner une idée du zèle actif employé par une nombreuse société d'hommes et de femmes, de jeunes gens et jeunes personnes pour l'instruction religieuse de la classe pauvre et ordinairement ignorante de notre grande cité. Elle embrasse, dans ses vastes réseaux, toute la population ouvrière. C'est un fleuve majestueux qui coule secrètement et verse ses eaux limpides par mille et mille canaux dans des champs stériles, pour les féconder et leur faire porter des fruits de vérité et de vertu. Secours puissant fourni par la charité la plus désintéressée et la plus pure au ministère pastoral qui ne peut suffire à tous les besoins, satifaire toutes les exigences des misères spirituelles d'une population immense, que des préjugés malheureusement enracinés, que des passions ardentes, vivaces, s'efforcent

de soustraire à la pieuse influence du pasteur. De pieux laïcs de l'un et de l'autre sexe deviennent donc de nouveaux apôtres ; leurs charitables largesses leur ouvrent la porte des cœurs, leur religieuse industrie gagne la confiance, inspire l'affection, excite la reconnaissance, et bientôt la grâce de Dieu triomphe dans des esprits plutôt égarés que pervers, plus ignorants que corrompus.

Les ateliers, les prisons, les hôpitaux sont les théâtres ordinaires des exploits religieux de ces apôtres infatigables. Leurs armes, pour conquerir à Jésus-Christ ces cœurs adonnés à tant de passions diverses sont la douceur dans le langage, de pieuses exhortations, une tendre compassion pour leurs souffrances, des instructions religieuses sagement ménagées, de petits présents d'objets de piété qui réveillent la foi et inspirent des sentiments chrétiens, le désir enfin sincère et manifeste de leur être utile, et d'alléger leurs misères.

Le soir, quand l'homme du monde court aux spectacles, aux fêtes et aux plaisirs l'homme de la charité quitte ses affaires et son négoce, abandonne momentanément sa famille. Où dirige-t-il ses pas ? Ah ! voyez-le s'acheminer doucement dans ce triste galetas, où il apporte l'instruction et l'espérance. Se faisant petit avec les petits, il explique avec bonté les simples leçons du catéchisme, et apprend à de pauvres ignorans qu'il est une Providence qui ne laisse pas périr de faim les petits des oiseaux, et qui récompensera dans une vie meilleure la patience et la résignation. Par la douceur de son langage, il persuade la vertu à ceux qui vivent dans le crime, il prépare de saintes alliances qui succèdent à de criminelles unions, il donne des pères à des enfans, et dispose le cœur maternel à les élever avec une pieuse tendresse. D'autrefois, il pénètre dans les cachots, il s'assied sur la paille avec le criminel qui n'attend plus que le bourreau ; il passe de longues heures à exciter de salutaires remords dans ces cœurs endurcis, il parle d'espérance à ceux que le monde ne veut plus, et dispose doucement ces âmes flétries à recevoir avec repentir les secours puissants de la Religion.

Une jeune malheureuse, convaincue d'avoir donné la mort à sa maîtresse, était condamnée au dernier supplice. Livrée au désespoir dans le noir cachot où elle était enfermée après son jugement, elle attendait, dans les transes les plus cruelles, le moment terrible de son exécution. Tout-à-coup une jeune personne, aussi recommandable par sa position sociale que par sa douceur, pénètre dans son cachot, lui parle avec bonté et de Dieu et d'une autre vie, fait luire à ses yeux l'espérance d'un bonheur sans limite et sans fin, compatit à ses souffrances, et vient enfin à bout d'exciter les remords et les larmes du repentir. Les visites de cet ange consolateur se multiplient avec les jours, et en peu de temps la paix et le calme reviennent dans ce cœur criminel. Hélas ! la jeune condamnée, enfant de la passion et du vice, n'avait pas connu ses malheureux parens. Délaissée en apparaissant à la vie, elle n'en avait goûté que l'amertume et les douleurs ; privée du bienfait d'une sage éducation, son existence errante et vagabonde allait se terminer sur l'échafaud. Mais la Providence lui avait ménagé la plus douce consolation dans sa détresse. Touché de ses larmes et de son repentir, son ange tutélaire, sous la forme de la charitable et jeune visiteuse, lui apprend les premiers principes de la doctrine chrétienne ; l'aumônier de la prison

vient entendre les secrets mystères de son cœur, achève de la consoler en la réconciliant avec son Dieu, elle est baptisée dans la sombre chapelle de ce lieu de douleur ; pour la première fois elle participe aux divins mystères. Depuis cet heureux moment, la jeune condamnée n'attend plus la mort que pour jouir des douceurs de l autre vie ; elle la regarde sans crainte, elle s'y soumet avec une pieuse résignation ; son visage a pris la sérénité et le calme de la vertu; les jours sont trop longs pour son âme qui s'élève à chaque instant vers son Dieu. Mais bientôt on lui apprend, que par une grâce spéciale de la faveur royale, elle est condamnée à vivre ; alors elle verse des larmes abondantes, son ange est obligé de la soutenir et de la consoler, et enfin elle part pour une maison de détention, où depuis dix ans elle donne les plus beaux exemples de piété et de résignation, persévérant dans la pratique des tous les devoirs du Christianisme. Que de traits semblables nous pourrions citer, bien capables de nous donner une haute idée de l'influence salutaire du zèle des charitables personnes qui se livrent avec un courage héroïque au soulagement des malheureux.

L'ignorance de la Religion est une des causes les plus actives de l'immoralité publique ; la plupart des hommes croient être suffisamment instruits quand, après avoir appris les élémens du simple catéchisme, dans leur enfance, ils ont satisfait au devoir important de la première communion ; dès lors, ils ne s'en occupent plus, et croiraient se rapetisser même en suivant les instructions de la paroisse, et bientôt, pour n'avoir pas entretenu dans leur esprit ces premiers éléments du christianisme par une attention continuelle, ils parviennent facilement à les oublier tout-à-tout. Ensuite le respect humain se présente avec ses faiblesses et ses lâchetés honteuses, il arrête et comprime même les élans spontanés de la conscience ; devant lui, la meilleure volonté faiblit, et le desir que l'on aurait de s'instruire est sacrifié à la peine que l'on éprouverait de se montrer chrétien.

Parmi les jeunes personnes du peuple surtout, ce sont d'autres motifs qui engendrent l'ignorance. Les travaux nécessaires de la domesticité qui occupent le dimanche comme les autres jours de la semaine, des maîtres souvent peu chrétiens, ou loin de l'être,qui ne s'inquiètent nullement de laisser àleurs serviteurs un temps suffisant pour nourrir leur cœur et ne leur accordent du repos le dimanche que pour satisfaire leurs plaisirs,et non pour soigner leurs ames ; toutes ces considérations diverses ont stimulé le zèle charitable de quelques chrétiens dévoués et dignes de ce nom. A l'heure où les offices de paroisses sont terminés, les jours de dimanche, des salles de catéchisme sont ouvertes dans plusieurs quartiers de la ville, les unes pour les hommes les autres pour les jeunes filles. Des messieurs et des dames dirigent les unes et les autres, répandent la vérité et la vie dans une multitude affamée qui se presse autour d'eux. Plusieurs de ces catéchismes sont fréquentés par plus de deux cents personnes; il en est un spécialement, qui réunit plus de trois cents jeunes personnes, ouvrières ou domestiques, tous les dimanches. Après l'instruction, on leur donne des leçons de lecture et d'écriture, De temps en temps les dames charitables, qui remplissent avec un si beau dévoûment les utiles fonctions d'institutrices, encouragent l'assiduité et l'application de leurs élèves par de petits présents. Les bons conseils ne leur sont jamais refusés. Sont-elles malades ? on les visite. Sont-elles sans ou-

vrage ? on cherche à leur en procurer. Ne se rendent-elles pas à la réunion dominicale ? on s'informe des causes de cette absence, et si elles sont criminelles, après quelques avis sagement distribués et reçus sans amendement, on est exclu de la réunion, mais on n'est pas privé de soins et de vigilances, car la charité est persévérante et ne se lasse jamais. Ce n'est pas seulement à celles dont la conduite est régulière que les dames charitables consacrent leur zèle, mais encore à ces âmes faibles et légères, dont la vie est une suite continuelle de chutes et rechutes, et qui ont d'autant plus besoin d'appui qu'elles sont faciles et plus exposées.

Combien de jeunes filles redevables de leur innocence à ces Dames respectables, qui, sans autre intérêt que celui de gagner une âme à Jésus-Christ, veillent sur elles comme de tendres mères, et vont, pour ainsi dire, les attendre à la porte de notre ville, lorsqu'elles y arrivent pour y chercher fortune, afin de les soustraire au libertinage qui les attend. Eloignées de leur famille à quel danger ne seraient-elles pas exposées, si elles ne trouvaient pas dans le zèle empressé qui les reçoit, qui les accompagne, qui ne les perd pas un instant de vue, des mères tendres, des sœurs pieuses, de généreuses bienfaitrices. Signaler une jeune fille à préserver de la contagion du vice, c'est rendre un service à ces femmes admirables ; c'est leur indiquer une jouissance à laquelle elles se livrent avec la prudence de la colombe, et le courage que donne la charité. Rien n'est négligé pour arriver au but : courses longues et multipliées, sacrifices de temps et d'argent, prières, supplications, tout est employé, et souvent, hélas ! le zèle n'est pas récompensé par le succès.

Le zèle des chrétiens Lyonnais s'exerce aussi avec une tendresse toute paternelle sur les jeunes enfants de la Savoie. Chaque année, sur la fin de l'automne, ces jeunes enfants quittent en grand nombre leurs montagnes, fuyant les neiges qui couvrent leurs pauvres châlets, et s'acheminent vers la grande ville pour y exercer leur modeste industrie. Hélas ! ils viennent au prix de leur sueur subvenir à nos besoins, et sans la charité chrétienne, ils ne recueilleraient souvent pour prix de leurs peines de tous les jours qu'une affreuse corruption dont ils iraient ensuite infecter les mœurs simples et patriarchales de leurs villages. En effet, au milieu des grandes cités, ordinairement antres de la corruption, de l'impiété, la demeure de ces pauvres étrangers est sur la place publique. C'est-là qu'ils sont témoins de tous les scandales que multiplient l'effronterie du vice et la licence de toutes les passions. Voilà les seules écoles qu'ils fréquentent. Tout ce qu'il y a de plus grossier dans la population, de plus vil, de plus rebuté dans l'espèce humaine, voilà leurs maîtres et leur société. Leurs travaux mêmes ne les sauvent point du désœuvrement, et la rigueur des temps les condamne souvent à une dangereuse oisiveté. Un artisan de crime cherche-t-il des disciples dont il puisse corrompre la jeunesse, c'est parmi ces enfants abandonnés qu'il va choisir ses victimes ? Faut-il préparer un forfait ou en faire disparaître les traces ? Le malfaiteur s'adresse à ces malheureux, dont il est si facile de tromper la simplicité. Or, à cette tribu toujours errante, qui ne se distingue que par son obscurité, son indigence, son genre de vie, la Religion a préparé dans nos murs un secours puissant pour la retenir dans la route de la vertu, pour maintenir dans son cœur les principes du christianisme dont son enfance fut heureusement imbue.

En arrivant à la ville, un toit hospitalier leur est préparé par le ministre de la Religion, qui les considère comme ses enfants ; ils vivent ensemble autant que possible, pour ne pas être exposés à la contagion des mauvais exemples. Le dimanche on les réunit pour les instruire, pour leur rappeler les tendres exhortations de leurs parens. Accueillis sur la recommandation des pasteurs de leurs villages, ces pauvres enfants s'efforcent par leur conduite de mériter a leur départ un bon témoignage de ceux qui se sont charitablement chargés de les aider de leurs conseils, et munis de ce certificat d'honneur, ils rentrent avec joie dans leur chaumière et ne font point rougir le front de leur vieux père. N'ont-ils point fait leur première communion ? on les prépare à cette auguste action de la vie du chrétien ; des habits de fête leur sont donnés pour signaler ce grand jour, comme un témoignage de leur conduite honorable. C'est ainsi que la charité chrétienne accueille dans notre ville ces jeunes étrangers, et qu'elle s'efforce de les garantir de la corruption générale, en payant leurs services non seulement par un gain légitime, mais encore par une hospitalité toute chrétienne.

XXV.

PROVIDENCE DIVERSES.

Il y a peu de villes où les asiles charitables pour recueillir les petits enfants soient aussi multipliés que dans notre ville de Lyon. Mais il faut aussi le dire, il y a peu de villes où les besoins soient si grands et si pressants. Notre nombreuse population ouvrière, le gain si réduit de son travail de tous les jours, les scandales publics dans nos ateliers, touchent chaque jour les cœurs des personnes religieuses, émeuvent leur compassion, et les poussent à fonder ces établissements charitables,autant pour soulager les familles nombreuses, que pour arracher à une précoce corruption de pauvres enfants qui n'ont besoin que de bons exemples pour pratiquer la vertu et devenir ensuite utiles à la société. Un autre motif encore qui multiplie si heureusement ces maisons charitables, c'est la facilité d'occuper ces jeunes bras à la préparation ou à la confection de nos soiries, qui se répandent ensuite dans toute la France et dans l'étranger. D'ailleurs, les fabricans de ces légers tissus, qui rendent notre ville industrielle si recommandable et si célèbre, sont tellement convaincus de la probité sévère des asiles de charité, qu'ils aiment à leur procurer du travail et les préfèrent aux autres ateliers. En sorte que la charité et l'industrie se donnent, pour ainsi dire, la main, se soutiennent mutuellement, et concourent, par un heureux accord, au bien général de la communauté. Nos négocians, par charité, fournissent du travail aux asiles de l'enfance, qui par reconnaissance, s'appliquent à procurer un intérêt plus considérable et toujours légitime à leurs généreux bienfaiteurs, en surveillant davantage les travaux industriels qui leur sont confiés. Aussi, dans nos crises commerciales, lorsque la plupart de nos ouvriers sont livrés à une inaction forcée, presque toujours les ateliers de travail, dans les Providences,sont occupés. Nos ouvriers ne s'en plaignent point ; ce sont leurs enfants qui travaillent sous les ailes protectrices de la Religion.

Le but de ces charitables Providences est donc d'élever religieusement de pauvres enfants qui, pour la plupart, seraient abandonnés à l'incurie et à l'indifférence de leurs parens ; de les préparer à se rendre utiles à la société par la pratique exacte de toutes les vertus sociales et religieuses ; de les garantir enfin dans l'âge le plus tendre des exemples séducteurs qui jettent les germes de l'immoralité dans les cœurs, et qui, plus tard, ne donnent que des fruits de corruption et de mort.

C'est pour cela que fut fondé, en 1818, le pieux secours, d'abord en faveur des jeunes détenus qui voulaient revenir à la vertu, puis qui devint plus tard un asile pour les jeunes enfans qui désirent se maintenir dans les bons principes, en apprenant, sous des maîtres religieux institués à cet effet par l'abbé Coindre, missionnaire de notre ville, un état convenable à leur goût, à leur vocation. Cet établissement se trouve dans le quartier des Chartreux, au lieu dit de la Butte.

Nous remarquerons ici, en passant, que le nombre des institutions charitables, en faveur des jeunes garçons, est loin d'égaler en nombre celles établies pour les jeunes filles. Quelle est la cause véritable de cette visible disproportion ? Le besoin de ces utiles maisons se fait-il moins sentir pour les garçons que pour les filles ? Certes, nous sommes loin de le croire, et nous pensons, au contraire, qu'on ne saurait trop les multiplier ; et que ces jeunes enfants, en passant de l'école de nos excellents frères de la Doctrine chrétienne dans des maisons religieusement dirigées par d'autres hommes fermes et bons tout à la fois, donneraient bientôt à la société des bras utiles, des cœurs bien cultivés, et que le nombre des jeunes garçons qui affligent la société par de précoces délits, serait bientôt diminué. La charité publique en faveur des jeunes garçons est-elle moins grande qu'en faveur des jeunes filles ? nous ne le pensons pas encore. Et souvent nous avons entendu les personnes les plus religieuses, et par conséquent les plus charitables, s'appitoyer sur le sort de ces pauvres enfants abandonnés ou négligés par leurs parens coupables. Mais ce qui a manqué jusqu'à ce jour pour former ces précieux établissements, ce sont des instruments capables de les diriger, de les surveiller, de les maintenir dans une direction. Ce sont les congrégations religieuses de femmes qui donnent de la vie, qui fécondent, qui entretiennent les Providences charitables,créées pour l'édudation des filles pauvres ; ce seront les congrégations religieuses d'hommes qui seules pourront se dévouer avec l'héroïsme convenable à diriger les Providences charitables pour les garçons pauvres. Plusieurs fois on a tenté dans notre ville de confier le soin de ces utiles maisons, dont on faisait l'essai, à des laïcs religieux, il est vrai, mais toutes les tentatives ont été jusqu'ici infructueuses. La piété toute seule ne suffit pas pour une œuvre si belle et si difficile, tout à la fois ; il faut le dévoûment absolu, le renoncement à soi-même, l'abnégation de ses idées propres, la soumission invariable à une règle fixe, et tout cela ne se trouve que dans la perfection religieuse, dans ces saintes congrégations que l'Eglise encourage de ses faveurs et de son assentiment, et que le catholicisme seul peut produire.

Au reste, nous avons tout lieu de croire que cette vérité, bien comprise, sera bientôt mise en pratique. Déjà la congrégation des Maristes, fondée dans notre ville à laquelle le Souverain-Pontife a confié le soin de quelques

missions étrangères, s'efforce de former des Frères religieux auxquels on pourra confier aussi, avec espérance de succès, la direction des Providences des jeunes garçons : l'institution Denuzière leur est déjà confiée, et ses sages administrateurs s'applaudissent chaque jour du choix qu'ils ont fait de ces bons Frères, de leur piété, de leur zèle, et des succès qu'ils obtiennent sur le caractère des enfants dont ils sont heureusement chargés. Dans ce moment même, une nouvelle Providence pour les petits garçons de la paroisse Saint-Nizier, vient d'être fondée par le respectable curé de cette paroisse, elle est aussi confiée aux frères de la congrégation des Maristes et placée sur le chemin de Fourvières, à côté de l'hospice des Prêtres Infirmes.

En 1816, l'abbé Coindre aîné avait déjà fondé aux Chartreux un établissement en faveur des petites filles de la paroisse de Saint-Bruno. Il fut aidé par une douzaine de dames charitables et la maison, mise entre les mains des sœurs de Saint-Joseph, a tellement prospéré que maintenant elle peut contenir une centaine de personnes, et est habitée par quatorze religieuses et soixante jeunes filles qui, sous leur direction, apprennent, avec la Religion, la couture, le tissage de la soie, la lecture, l'écriture et le calcul.

On trouve aussi aux Chartreux la Providence de Saint-Louis-de-Gonzague, instituée par une pieuse veuve, il y a à peu près vingt ans. Cette pieuse femme la dirigea elle-même pendant plusieurs années, aidée de quelques autres personnes charitables. Elle est maintenant sous la direction des sœurs de Saint-Joseph, et compte le même nombre d'enfants et de religieuses que la précédente, même travail et mêmes soins.

Mais une de ces Providences, la plus florissante peut-être, est celle dite des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, établie aussi par les soins de l'abbé Coindre aîné, sur le plateau de Fourvières : quatre-vingt jeunes personnes y sont entretenues, élevées depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt-un ans. A leur sortie, on leur donne une petite somme d'argent et un trousseau complet, en sorte qu'elles peuvent facilement se placer dans de bonnes maisons et même s'établir d'une manière convenable à leur état.

Au haut du Chemin-Neuf est encore la Providence de Mlle. Desmarets, charitable personne qui, depuis plus de vingt ans, consacre son temps et sa fortune à donner des soins à un certain nombre de jeunes filles pauvres des paroisses de Saint-Just et Saint-Jean. Quelques demoiselles pieuses de ces deux paroisses encouragent et soutiennent de leurs aumônes ce modeste établissement.

Si nous sortons du quartier des Chartreux pour entrer dans la ville de la Croix-Rousse, nous trouverons encore là plusieurs Providences pour les jeunes filles, d'abord dans la maison Chaumette, ensuite dans celle dite du Passage ; la première contient quarante-cinq enfants, la seconde soixante, toutes deux encore dirigées par les pieuses sœurs de St.Joseph, que l'on retrouve partout où il y a quelque bien à faire. C'est encore à la Croix-Rousse que le pieux abbé Collet a rassemblé une cinquantaine de petits garçons, et là, depuis plus de quinze ans, il s'occupe, avec une peine infinie, dont il ne se plaint jamais, à infiltrer dans ces jeunes cœurs l'amour de la Religion et celui du travail. Son établissement se soutient vraiment par la Providence. Modeste autant qu'on peut l'être, l'abbé Collet vit pauvrement avec ses enfants pauvres ; si le pain lui manque, ce qui arrive quelquefois, il connaît les

trésors de la charité, il frappe à la porte du riche bienfaisant, il n'en sort jamais riche, mais elle sera nombreuse ; c'est toute son ambition.

Voilà la charité Lyonnaise, la voilà dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa gloire. Peut-être n'avons-nous pas tout dit, peut-être n'avons-nous pas signalé à la reconnaissance du pauvre tous les utiles établissements qui doivent le soulager. Encore s'il nous était donné de soulever le voile qui cache une multitude d'œuvres qui sont toujours environnées d'un saint mystère. Mais nous avons dû respecter la modestie chrétienne d'une multitude de personnes qui se vouent chaque jour aux œuvres de miséricorde ; nous n'avons pu parler de ces anges de la terre qui, du matin au soir, n'ont d'autre occupation que celle de courir à la recherche des souffreteux ; qui emploient une partie de leur fortune au soulagement de ceux qui pleurent ; qui passent la plus belle partie de leur vie dans la société des pauvres ; dont les plus douces jouissances sont de visiter les malades, de consoler les malheureux, d'essuyer les larmes de ceux qui pleurent. Ah ! que n'aurions-nous pas à dire s'il nous était donné de révéler seulement les prodiges de charité que nous avons eus sous les yeux ! Mais le silence nous est imposé par notre admiration ; nous savons que la plus grande peine que nous pourrions faire à ces héros de la charité serait de manifester leurs noms. Nous croyons cependant en avoir assez dit pour répondre noblement au titre de cet opuscule : *La Ville des Aumônes*.